


Association marocaine de
sciences économiques



Questions
d'économie marocaine
2014

Rapport

Sous la direction de Mohamed BOUSLIKHANE
et Nouredine EL AOUI



PRESSES
ÉCONOMIQUES
DU MAROC

Association marocaine de
sciences économiques

Questions d'économie marocaine 2014

Rapport

Sous la direction de Mohamed BOUSLIKHANE
et Nouredine EL AOUI



Déjà parus aux Presses économiques du Maroc (PEM)

Safae Aissaoui, *Connaissance et innovation. Pour un partenariat science-industrie*, 2015.

Questions d'économie marocaine 2013.

Questions d'économie marocaine 2012.

Abdelhak Kamal, *Industrialisation et concentration urbaine au Maroc*, 2012.

Questions d'économie marocaine 2011.

Khadija Askour, *les Réseaux de coopération productive au Maroc. Le cas de la filière agro-alimentaire*, 2009.

© PEM, mars 2016

Dépôt légal: 2016 MO 0834
ISBN: 978-9954-37-297-5

Pré-presse: *Babel com*
Impression: *El Maârif Al Jadida*

Questions d'économie marocaine

Objectifs

- Etablir, de façon régulière, un « état des lieux » en procédant à une recension des *questions essentielles et des enjeux majeurs* de l'économie nationale et en opérant un choix raisonné des problématiques les plus pertinentes.
- Le choix des « questions » est fait eu égard à la conjoncture économique, à ses dynamiques, à ses enjeux, aux modes d'insertion dans le régime international, etc.
- Décrypter et analyser les faits stylisés, les politiques publiques, les tendances macro-économiques, les dynamiques à l'œuvre, les dysfonctionnements institutionnels, les comportements des agents ayant les effets les plus structurants sur l'économie nationale.
- L'approche combine description factuelle et analyse : les données « officielles » nationales et internationales sont interprétées en référence aux théories les plus pertinentes et aux modèles les plus appropriés.
- Composante primordiale, la démarche analytique doit privilégier la rigueur, la pertinence, la précision des données et des sources, etc.
- La « lisibilité » du rapport destiné aux décideurs et à un large public n'est pas toutefois incompatible avec l'exigence scientifique.

Les auteurs

Yasser Yeddar TAMSAMANI, économiste senior à l'OCP Group et chercheur affilié à l'OFCE, Centre de recherche en économie de Sciences-Po, Paris.

Kawtar DKHISSI, doctorante en Sciences économiques, Université Paris XIII.

Nisrine GHEFOU, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Agdal, Université Mohammed V, Rabat.

Redouan DAAFI, doctorant, Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat.

Haddou HROUCH, cadre à l'Agence du Sud.

Nabil AÏT SGHIR, doctorant en sciences économiques, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Agdal, Université Mohammed V, Rabat.

Nouzha LAMRANI, professeur à l'Université Mohammed V, Rabat.

Sommaire

6	Présentation Mohamed Bouslikhane
	<i>Question 1</i>
11	La croissance économique au Maroc: résilience ou fragilité ? Yasser Yeddir Tamsamani
	<i>Question 2</i>
23	La spécialisation et l'insertion internationale du Maroc. Quelles évolutions structurelles et technologiques ? Kawtar Dkhissi
	<i>Question 3</i>
40	Quelle modalité de réforme de la Caisse marocaine des retraites ? Nisrine Ghefou
	<i>Question 4</i>
57	Vers la définition d'une trajectoire de développement de la ville de Rabat ? Redouan Daafi
	<i>Question 5</i>
71	Quelle place pour l'Agence du Sud dans le nouveau modèle de développement des provinces du Sud ? Haddou Hrouch
	<i>Question 6</i>
79	La filière oléicole dans la région Meknès-Tafilalet : un levier de développement territorial ? Nabil Aït Sghir
	<i>Question 7</i>
96	L'accès des femmes rurales aux ressources financières : quelles contraintes et quelles solutions ? Nouzha Lamrani

Présentation

Mohamed Bouslikhane

Le rapport *Questions d'économie marocaine 2014* s'inscrit dans la même ligne éditoriale des rapports précédents (2011, 2012 et 2013). Il s'agit de faire l'analyse des questions économiques fondamentales qui interpellent aussi bien les spécialistes que le grand public intéressé par les questions économiques. Comme nous l'avons toujours rappelé, l'ambition de l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE) est d'inciter les chercheurs à exprimer leurs points de vue en toute indépendance sur des questions économiques qui présentent un enjeu fondamental pour l'avenir de notre pays. Pour atteindre notre objectif, nous avons adopté une seule ligne de conduite : la pertinence des thèmes, la rigueur méthodologique et la clarté des textes.

Le présent rapport s'ouvre sur un thème qui suscite l'intérêt non seulement des chercheurs, mais aussi de l'ensemble de la population marocaine. Il s'agit de la question de la croissance économique. Il faut rappeler que le début des années 2000 a vu paraître un nombre impressionnant d'articles traitant de cette thématique. Cette floraison de publications fait suite à la crise économique qui a secoué le monde en 2007. Au Maroc, plusieurs débats ont été organisés pour traiter ce sujet. Les institutions internationales (FMI, Banque mondiale) n'ont cessé de multiplier les recommandations pour inciter les responsables marocains à mener les réformes nécessaires pour améliorer les performances de l'économie marocaine.

Cette problématique a été reprise par Yassir Yeddir Tamsamani (« La croissance économique au Maroc : résilience ou fragilité ») qui s'interroge sur l'état de santé de l'économie marocaine caractérisée ces dernières années par des taux de croissance relativement élevés. Il affirme : « Le taux de croissance du PIB ne peut être un critère fiable et unique mesurant le degré de résilience d'une économie, car il est, à la base, un indicateur de suivi de la conjoncture économique. La notion de résilience, quant à elle, renvoie étymologiquement à un phénomène structurel de capacité de résistance et de rebondissement d'un système économique dans son ensemble face aux chocs. » Il soutient l'idée que l'économie marocaine n'a pas subi de plein fouet le ralentissement de l'activité mondiale et ce pour plusieurs raisons : la faiblesse de la production industrielle et sa faible sensibilité par rapport à la conjoncture internationale ; un marché financier très fragile et peu connecté à l'économie mondiale et, enfin, la baisse des prix des produits pétroliers.

En partant de la loi d'Okun, selon laquelle il y a une relation entre la croissance de la production et la création de l'emploi, Yassir Tamsamani relève qu'au « Maroc, la question du contenu de la croissance en emploi et de sa capacité à absorber le chômage se pose avec beaucoup plus d'acuité du fait de l'aspect cumulatif de l'inactivité et du chômage qui ont atteint, en l'occurrence, des niveaux élevés (7,5 millions de personnes à la fin de 2014, soit environ un quart de la population totale) et que ces derniers touchent particulièrement les catégories sociales les plus fragiles (les jeunes et les femmes en particulier), ancrant ainsi un sentiment d'injustice et de discrimination chez ces populations ». Il conclut son analyse en affirmant : « Toutes choses étant égales par ailleurs, au rythme d'un taux annuel de croissance économique de 4 %, il faudrait attendre dix ans pour pouvoir baisser le taux de chômage d'à peine 1 point de pourcentage. »

Kawtar Dkhissi porte son regard sur « La spécialisation et l'insertion internationale du Maroc. » Elle rappelle dans un premier temps les grandes contributions théoriques relatives au commerce international fondées sur les analyses en termes de concurrence imparfaite (Helpman ; Krugman et Lancaster) et sur l'interaction stratégique et le commerce intra-industrie (Brander et Krugman).

Avant de présenter le mode d'insertion de l'économie nationale dans l'économie mondiale, elle procède à une rétrospective du modèle de croissance au Maroc depuis 1965, en rappelant les principales stratégies adoptées : le modèle dirigiste (les années 60), la substitution aux importations (les années 70) le programme d'ajustement structurel (les années 80) et, enfin, la promotion des exportations (depuis le début des années 90).

En partant de ces différentes transformations et pour mieux comprendre le profil de la spécialisation de l'économie marocaine, Kawtar Dkhissi part de l'hypothèse que l'analyse du commerce international de notre pays doit partir de l'indicateur d'avantages comparatifs révélés à travers une évaluation empirique inspirée par secteur productif puis par degré technologique des produits exportés.

Ainsi, pour l'analyse de la décomposition géographique et par produit du commerce intra-branche du Maroc, l'auteur de l'article utilise le coefficient de Grùbel et Lloyd et l'indicateur de contribution au solde (ICS) élaboré sous la direction de Lafay.

L'utilisation de ces différents instruments révèle que malgré des taux de croissance du PIB dépendants de la pluviométrie et un déficit commercial croissant, l'évolution du commerce intra-branche (automobile) du Maroc avec la France et avec le reste du monde dans les produits de haute technologie et de technologie moyenne est positive. Ce résultat est principalement dû aux industries intensives en économie d'échelle et en recherche et développement (R&D). La spécialisation traditionnelle du Maroc en termes d'industries intensives en travail et en ressources naturelles sont en déclin depuis les années quatre-vingt-dix.

La problématique de la croissance et de l'insertion de l'économie nationale dans les échanges internationaux pose la question des réformes à mener pour améliorer la compétitivité économique de notre pays. Pendant ces dernières années, les gouvernements successifs ainsi que les institutions internationales (FMI, Banque mondiale) mettent l'accent sur la nécessité de réformer la Caisse de compensation et les régimes de retraite. Avec une contribution intitulée « Pilotage de l'équilibre financier des régimes de retraite par la mise en œuvre des réformes paramétriques : cas de la Caisse marocaine de retraite », Nisrine Ghefou « tente de dégager les choix stratégiques qui entourent la conduite de la réforme, sa qualité et la pertinence de ses résultats, ainsi que la diffusion de ses aboutissements vers un large public ». En partant des différents régimes de retraite existants au Maroc (CMR, RCAR, CIMR, CNSS), l'auteur rappelle que la principale contrainte qui pèse sur les différents régimes de retraite trouve son origine dans la transition démographique que connaît le Maroc depuis le milieu des années 90 et qui se traduit par un déséquilibre entre les ressources et les dépenses. Elle approfondit sa réflexion en affirmant que « l'appréciation de l'équilibre financier d'un régime de retraite ne se limite pas à la confrontation des flux de cotisations et de prestations, mais elle dépasse cette notion classique pour s'intéresser au degré de couverture des engagements de ce régime par les réserves constituées et les cotisations futures et ce, à travers l'établissement du bilan actuariel du régime de manière régulière. Par ailleurs, la viabilité financière d'un régime de retraite reste tributaire du choix des paramètres de fonctionnement de ce régime ».

Les premières tentatives de réforme des régimes de retraite ont démarré en 1997. Mais pour le moment, trois facteurs militent en faveur des réformes des régimes de retraite : a. le changement de la structure démographique ; b. l'allongement de l'espérance de vie ; c. l'insuffisance des instruments de pilotage orientés souvent vers le court terme.

En partant de ce constat confirmé par les différents experts internationaux (Banque mondiale, FMI), Nisrine Ghefou reprend l'idée que tout projet de réforme doit s'appuyer sur les postulats suivants : le lien avec l'équilibre des comptes publics ; l'impact sur la croissance économique ; la contribution à la lutte contre la pauvreté ; la dimension politique de toute réforme.

L'auteur conclut son analyse en reprenant les simulations réalisées pour le régime des pensions civiles géré par la CMR avec deux scénarios possibles, le maintien du *statu quo*

(scénario catastrophe) ou la mise œuvre des réformes nécessaires (scénario modéré ou agressif) pour assurer l'équilibre financier de la Caisse marocaine de retraite.

Le deuxième volet du rapport traite de la dimension territoriale de l'économie marocaine. Une thématique importante, au moment où on tente de mettre en place la politique de la régionalisation avancée. Deux contributeurs se sont intéressés à ce thème : Redouan Daafi (« Définition d'une trajectoire de développement d'une ville : le cas de Rabat ») et Haddou Hrouch (« La place de l'Agence de Sud dans le nouveau modèle de développement des provinces du sud du Royaume »).

Redouan Daafi se pose la question suivante : « Comment les pouvoirs publics, par une approche prospective et proactive, peuvent mettre en place une stratégie de développement d'une ville fondée sur une profonde connaissance du territoire pour améliorer sa compétitivité ? »

Pour répondre à cette interrogation, l'auteur utilise une démarche intégrée de diagnostic territorial fondée sur la définition du capital territorial (le niveau de gouvernance, la culture et l'identité territoriale, les activités des entreprises, l'image et la perception de la ville, les relations extérieures, les ressources humaines, les ressources physiques et le savoir-faire et les compétences) et le profil territorial qui consiste à mesurer le capital territorial en examinant ces différentes composantes. Ce concept est intimement lié à celui du projet de territoire et à la recherche de la compétitivité territoriale.

Redouan Daafi complète son analyse en intégrant le modèle McKinsey comme outil adapté au développement régional qui s'intéresse à l'attrait de chaque secteur dans la région et à la position qu'il occupe grâce à ses atouts face à ses concurrents.

Tous ces concepts cités sont utilisés pour évaluer le niveau de développement de la ville de Rabat et de sa région et serviront également à présenter un nouveau projet de développement pour cette partie du territoire marocain. Quatre aspects retiennent l'attention : la dimension économique d'adaptation, de maintien et de création d'emplois ; la dimension sociale de renforcement de la cohésion et de l'intégration de la population, la dimension culturelle de mise en valeur du patrimoine et de ses spécificités locales et, enfin, la préservation et la revalorisation des ressources disponibles.

Toujours dans le registre territorial, Haddou Hrouch tente une évaluation de l'activité de l'Agence du Sud. Son objectif est de « proposer un nouveau « modèle de développement » dans lequel l'Agence puisse se placer, en tirant profit des expériences vécues sur le terrain notamment. Il s'agit d'examiner l'approche actuelle, d'en identifier les anomalies et de suggérer des ajustements à apporter dans le cadre du nouveau modèle au sein duquel elle servira de support technico-financier aux nouvelles actions à engager. »

Tout en présentant les différents indicateurs économiques relatifs à la région (PIB par habitant, taux de chômage) ainsi que les principaux secteurs économiques (la pêche, le phosphate, l'agriculture), l'analyse se concentre sur les insuffisances du cadre actuel du développement fondamentalement caractérisé par l'assistanat en confortant la population dans le système d'aides directes et indirectes, le rôle négatif des élites locales, une population assoiffée de fonction publique ; la mise en valeur urbaine est perçue comme une fin en soi et ne répond pas toujours aux besoins de la population.

Pour surmonter ces limites, il est temps de proposer un nouveau cadre de développement des provinces du sud du Maroc. Pour cela, il faut revoir le système d'allocation d'aides en ciblant davantage les populations les plus vulnérables ; atténuer la mise à niveau systématique des aspects politique et tribal au niveau local comme « prélude » à toute action de développement préconisé ; recadrer les missions assignées à l'Agence du Sud pour qu'elle puisse remplir efficacement sa mission ; enfin, asseoir un cadre attractif pour les investissements privés en mettant en place un système fiscal adossé à un fonds d'incitation économique.

Le développement local et social constitue un enjeu fondamental pour le développement économique. Deux contributions se sont penchées sur cette thématique : celle de Nabil Aït Sghir (« Intelligence économique, formation des ressources spécifiques et développement territorial : cas de la filière oléicole dans la région Meknes-Tafilelt ») et celle de Nezha Lamrani (« L'exclusion financière des femmes rurales en milieu rural : cas du Maroc »).

Nabil Aït Sghir inscrit sa réflexion dans un cadre à la fois territorial et sectoriel. Il s'intéresse à la filière oléicole dans la région de Meknès-Tafilelt où cette culture fait preuve d'un grand dynamisme grâce au pôle de formation et de recherche piloté par l'agro-pôle olivier.

L'importance de ce secteur se justifie par sa contribution à la production agricole, par sa capacité à répondre aux besoins de la population et par la diversification des entreprises spécialisées dans le recyclage de ses produits dérivés en vue d'innover et de valoriser les produits de l'olivier.

Conscient des enjeux de cette filière pour le développement de l'économie du territoire (agriculture, agro-industrie, commerce et tourisme), le ministère de l'Agriculture a lancé en 1999 le Plan national oléicole en vue d'atteindre une superficie plantée d'un million d'hectares. Pour le moment, les objectifs ne sont pas tous atteints, malgré les avancées technologiques qui ont permis d'améliorer les performances du secteur sur les plans quantitatif et qualitatif.

Les dysfonctionnements sont nombreux. Ils trouvent leurs origines dans la multitude des intermédiaires et les pratiques informelles dans la manipulation des matières premières. Il en découle une faiblesse de la valeur ajoutée et une sous-utilisation des potentialités de la filière.

Des efforts sont actuellement déployés pour améliorer la productivité du secteur avec la construction de nouvelles unités de production qui respectent les normes technologiques modernes. D'un autre côté, Nabil Aït Sghir insiste sur la nécessité de mettre en place une nouvelle structure de gouvernance caractérisée par un nouveau partenariat public-privé pour rehausser davantage la performance du secteur, en développant de nouvelles pratiques commerciales fondées sur la prospective, la veille technologique, le benchmarking, le lobbying et le marketing.

Enfin, Nezha Lamrani s'est intéressée à la dimension sociale du développement. Son objectif est « l'élaboration d'un état des lieux sur les ressources financières (accès au contrôle de ces ressources) des femmes rurales au Maroc basé sur l'approche genre, afin de contribuer par cet apport ciblé à l'analyse de la problématique du développement rural et du développement dans son ensemble ».

Après avoir souligné les difficultés pour mener à bien ce travail (absence de données et d'études), Nezha Lamrani rappelle que les femmes représentent 43 % de la population active en milieu rural et fournissent la plus grande partie de la production agricole. A ce titre, elles constituent une main-d'œuvre familiale permanente et non rémunérée (en 2012, 73 % des femmes rurales ne reçoivent aucun salaire en contrepartie de leur travail). Elles doivent faire face à d'autres handicaps : par rapport aux hommes elles ont un accès moindre aux ressources et à leur contrôle (ex. : la terre) ; le taux d'analphabétisme atteint plus de 50 % et, enfin, il leur est difficile d'accéder aux infrastructures sociales de base (problème de branchement aux réseaux d'électricité et d'eau potable).

Le deuxième grand problème auquel font face les femmes rurales est celui de l'accès aux ressources financières. L'accès au micro-crédit en milieu rural est faible, et il l'est davantage pour les femmes : « Les écarts hommes-femmes n'ont pas changé depuis 2005, malgré le développement important du secteur. » Les principales institutions financières intervenant dans ce domaine comme Al Amana, ARDI ou Tawada financent surtout les activités agricoles, le petit élevage, le commerce et quelques activités artisanales, tout en privilégiant les hommes par rapport aux femmes.

En milieu rural, ce sont les sources informelles qui dominent quant à l'accès des femmes aux ressources financières. Ces ressources proviennent essentiellement des tontines (« daret » par exemple, pratique très courante au Maroc), de l'épargne en nature, soit sous forme liquide soit en nature (bétail et particulièrement caprins et volaille), soit de la thésaurisation (bijoux).

Nezha Lamrani conclut sa contribution en affirmant que malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements internationaux sur l'égalité des genres, il y a encore beaucoup à faire concernant l'accès des femmes aux ressources financières.

Au terme de cette présentation, il y a lieu de rappeler encore une fois que l'objectif de l'Association marocaine de sciences économiques, à travers la publication annuelle du rapport *Questions d'économie marocaine*, est de s'approcher le plus possible de la réalité économique et sociale de notre pays. Que ce soit la problématique de la croissance avec son corollaire, l'insertion du Maroc dans l'économie mondiale, celle de la dimension territoriale ou encore celle du développement local et social. Ce sont autant de sujets qui ne cessent d'interpeller l'ensemble de la société marocaine et qui sont largement repris par les spécialistes et par l'ensemble des médias et qui, nous l'espérons, intéresseront les lecteurs de ce rapport.

La croissance économique au Maroc : résilience ou fragilité ?

Yasser Yeddir Tamsamani

Introduction

« La répétition est la plus forte des figures de rhétorique », une citation culte attribuée à Napoléon Bonaparte, fin stratège et manipulateur hors pair des troupes. Par les temps qui courent au Maroc, l'assertion affirmative « la résilience de l'économie marocaine » est sur toutes les langues, et en 2014, en particulier, son usage était de loin le plus fréquent. Une simple recherche sur internet permet de l'illustrer : cette assertion a été reproduite sur la toile 228 fois en 2014 contre seulement 69 fois en 2013 et 75 fois en 2012. Aujourd'hui, elle fait la fierté des décideurs publics marocains et ne cesse d'être produite et reproduite dans les rapports de l'administration publique et des organismes internationaux, au risque de devenir une évidence indiscutable chez une grande partie de la population.

L'argument principal des tenants de la thèse de la résilience se base sur le simple fait que le taux de croissance économique au Maroc a continué d'osciller autour de sa moyenne de long terme, au moment même où la croissance de ses partenaires du Nord est devenue quasi nulle, avec, en perspective, des risques de déflation et de récession (Timbeau X. *et al.*, 2014).

Le taux de croissance économique est-elle le bon indicateur du degré de résilience d'une économie ? Le supposé lien – ou plutôt raccourci – entre le taux de croissance au Maroc et la résilience de son système économique est-il fondé analytiquement ? Et comment expliquer la faible sensibilité de l'économie marocaine à l'évolution de la conjoncture internationale ? C'est à ces questions que la première partie cherche à apporter quelques éléments de réflexion.

La deuxième part de l'hypothèse selon laquelle le lien entre le taux de croissance et le degré de résilience est bel et bien établi, pour ensuite estimer le rythme de croissance économique cible qui pourrait servir comme une référence à tout jugement sur la résilience ou non de notre système économique. Ce taux de croissance cible devrait répondre aux exigences internes de l'économie marocaine et être compatible avec au moins l'un des défis à relever. En l'occurrence, la résilience est mesurée dans le cadre de cet article par rapport à l'écart entre le taux de croissance économique actuel et celui qui répond à l'objectif d'inversement de la courbe du chômage (d'autres critères d'ordre interne à l'économie nationale peuvent être utilisés pour l'estimation du taux de croissance cible).

1. Résilience économique, croissance et chocs externes

Dire que l'économie marocaine continue de montrer des signes de résilience face à l'atonie de l'économie mondiale et aux difficultés politiques que traverse le monde arabe, du seul fait que son taux de croissance persiste à son niveau tendanciel, soulève un problème de logique et de raisonnement inquiétant.

Car, d'une part, le taux de croissance ne nous renseigne pas seul sur la capacité d'un système économique à faire face aux chocs externes et encore moins lorsqu'on le compare avec celui des pays ayant des niveaux de développement différents. D'autre part, les caractéristiques structurelles internes à l'économie marocaine, en lien avec une intégration limitée dans les flux réels et financiers mondiaux, sont à l'origine de la faible réactivité du taux de croissance économique du Maroc aux retournements, à la hausse comme à la baisse, de la conjoncture internationale. Dans un travail minutieux sur des séries longues couvrant un grand panel des pays hétérogènes, Kose *et al.* (2012) montrent, entre autres, que les cycles des principaux agrégats macroéconomiques (production, consommation et investissement) des pays en développement ne sont pas synchrones avec le cycle

1.1. Pourquoi le taux de croissance économique en tant qu'indicateur, pris à part, est insuffisant à appréhender la résilience d'une économie ?

conjoncturel mondial. Ils estiment également que les facteurs externes à une économie n'expliquent qu'entre 10% et 15% les variations cycliques de la production des pays en développement et émergents, contre plus de 40% dans les pays industrialisés.

D'emblée, le taux de croissance du PIB ne peut être un critère fiable et unique mesurant le degré de résilience d'une économie, car il est, à la base, un indicateur de suivi de la conjoncture économique. La notion de résilience, quant à elle, renvoie étymologiquement à un phénomène structurel de capacité de résistance et de rebondissement d'un système économique dans son ensemble face aux chocs.

Il ne peut l'être également du fait qu'il s'agit d'un indicateur restreint qui ne couvre qu'une partie de l'évolution de l'activité économique, en excluant la dynamique de création de la richesse immatérielle et provenant des activités productives non déclarées (le secteur de l'informel et la production et le commerce des produits interdits par la loi actuelle du pays).

En outre, le PIB n'a pas été conçu pour pouvoir tracer l'évolution des aspects liés à la répartition de la richesse, à l'exclusion et à la vulnérabilité, ni aux questions d'équité intra-générationnelle et de soutenabilité, dans le temps, du modèle de développement en place. Tous ces éléments sont fondamentaux pour pouvoir se prononcer sur la résilience ou non d'un système interdépendant.

De ce fait, l'évaluation de la résilience d'une économie dépasse le champ de la simple mesure de l'évolution de la production marchande et doit se référer soit à un tableau de bord regroupant une panoplie d'indicateurs socio-économiques, de gouvernance, et environnementaux, soit à un indicateur synthétique croisant tous ces éléments et dont le taux de croissance du PIB n'est que l'une des composantes.

Concrètement, et dans le cas marocain, l'un des deux principaux arguments, outre la stabilité politique, sur lesquels se base le postulat de la résilience de l'économie nationale tient au fait que la production marchande s'est maintenue à un rythme de croissance en moyenne autour de 4% entre 2008 et 2014 ; une période pourtant critique et de fortes turbulences de l'économie mondiale.

Pour en juger la pertinence, élargissons ce même raisonnement à la résilience de l'économie de la zone euro qui connaît depuis 2012 des taux de croissance légèrement négatifs (-0,7 et -0,4 en 2012 et 2013) et des perspectives moroses ou à certains pays industrialisés comme l'Allemagne et le Royaume-Uni qui ont subi en 2009 une chute de leurs activités avoisinant les 6%. De ces évolutions et sur la base d'un critère de résilience restreint au seul signe du taux de croissance, il faut en déduire une certaine fragilité des systèmes économiques de ces pays comparativement à celui du Maroc. Cette conclusion pourtant n'est produite, annoncée ou stipulée nulle part, car elle relève de l'absurde. De ce fait, le postulat de la résilience de l'économie marocaine est épistémologiquement faux (en poursuivant le raisonnement par l'absurde ou le faux syllogisme (1)) dès lors que l'on cherche à l'étendre à d'autres pays.

1.2. Pourquoi la croissance économique au Maroc ne subit-elle pas de plein fouet le ralentissement de l'activité mondiale ?

En effet, le taux de croissance économique au Maroc est peu sensible à la mauvaise conjoncture internationale et aux risques d'une rechute de l'activité dans les pays industrialisés (le risque de déflation en zone euro devient sérieux à la fin de 2014, et le Japon vient d'enregistrer deux trimestres successifs de forte récession (Timbeau X. *et al.*, (2014))). Les raisons de ce découplage sont bien identifiées et ne relèvent pas forcément de la résilience interne de l'économie marocaine, mais elles sont plutôt liées à l'étroitesse du tissu industriel national et au manque de maturité et de dynamisme de son marché financier.

Ainsi, l'effet direct d'un choc externe négatif sur l'économie nationale s'avère a priori réduit pour les raisons que l'on vient de citer, mais aussi par la nature « passive » de

(1) Il consiste à démontrer la fausseté d'un postulat en se référant à l'absurdité des conclusions qui en découlent.

l'ouverture commerciale du pays, caractérisée par la prédominance des importations dans ses échanges extérieurs, qui fait que la contribution du solde commercial à la croissance – et donc un risque de transmission des chocs négatifs externes à l'économie nationale – est quasi nulle, si ce n'est négative. De plus, l'effet récessif devrait être compensé en partie par la dynamique positive de l'amélioration soutenue de ses termes de l'échange depuis 2008. Cette amélioration est induite principalement par une conjoncture favorable sur les marchés des matières premières et des énergies tirant les prix internationaux vers le bas.

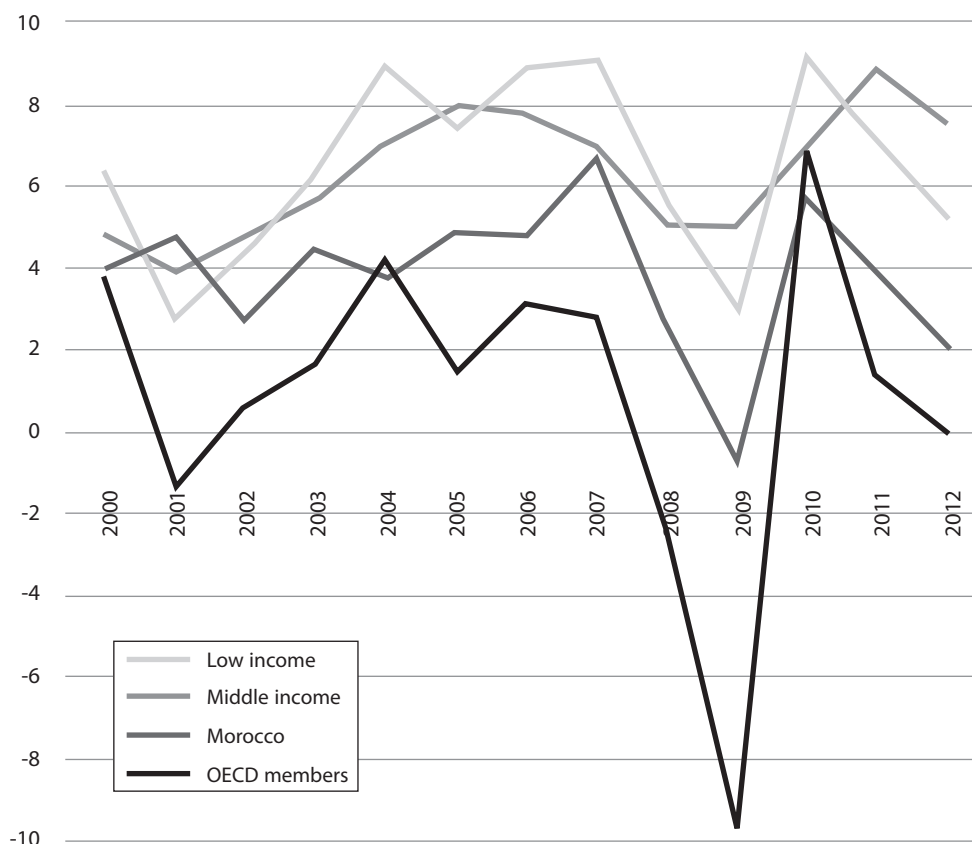
Pour une industrie nationale à bout de souffle...

La production industrielle est par nature une branche d'activité exportatrice, ce qui fait qu'elle est synchrone avec celle des pays partenaires. Le graphique 1a met en exergue un co-mouvement des taux de croissance de la production industrielle au Maroc, des pays industrialisés et des pays à revenu intermédiaire. La Maroc étant une petite économie ouverte, un changement du régime de croissance de l'activité industrielle chez ses partenaires, suite à un retournement de la conjoncture internationale à l'instar de ce qui s'est produit en 2008, entraînerait dans son sillage une baisse de la production industrielle domestique.

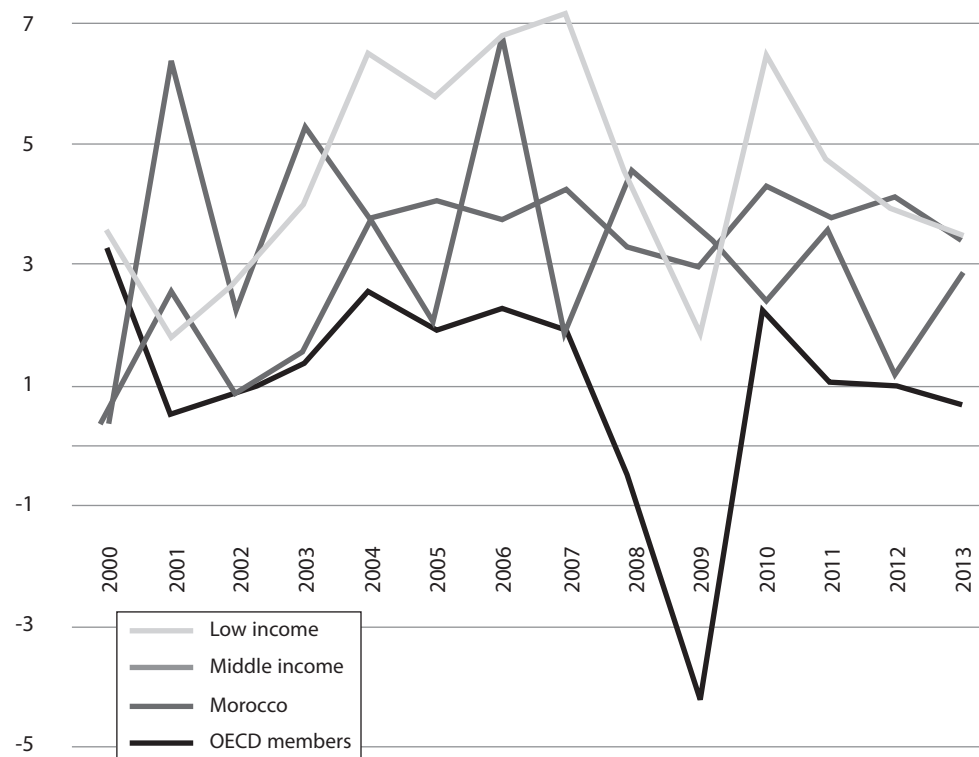
Ceci dit, l'analyse graphique ne laisse pas présager une propagation nette du cycle de la production industrielle à l'économie dans son ensemble (graphique 1b). La faible pénétration des produits domestiques marocains dans le commerce mondial, couplée à une prédominance des secteurs abrités dans le tissu productif national, fait que l'évolution du PIB présente une certaine inertie vis-à-vis du cycle industriel.

Graphique 1a

Taux de croissance de la production industrielle

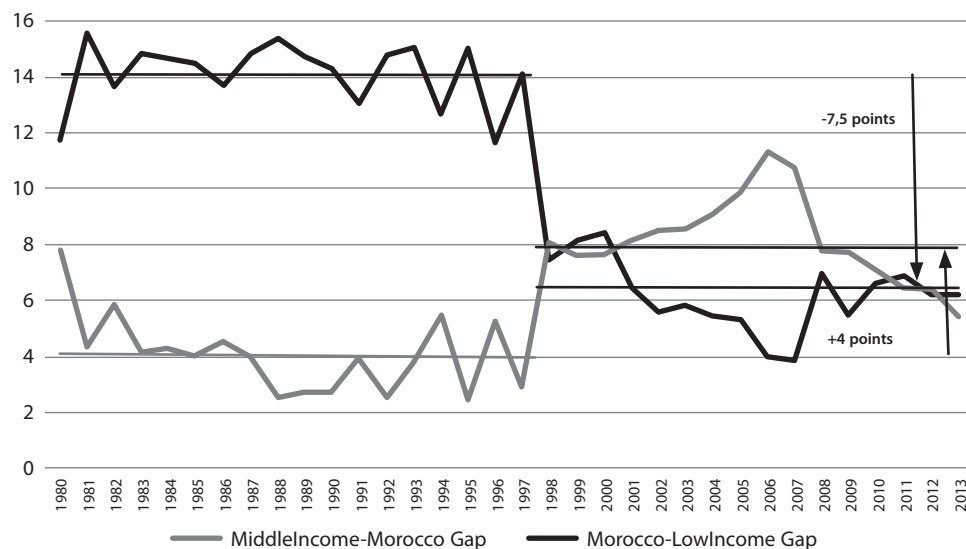


Graphique 1b
Taux de croissance du PIB par tête (en volume)



Source : Banque mondiale.

Graphique 1c
Evolution des écarts du poids de la production industrielle entre le Maroc et les pays à revenu faible et intermédiaire (en %)



Source : Banque mondiale, calculs de l'auteur.

En fait, la part de la production industrielle au Maroc dans la création de richesse n'est que de 29%, un seuil qui reste inférieur à celui des pays à revenu intermédiaire (35% en moyenne) dont le Maroc fait partie, selon la classification de la Banque mondiale. Pis encore, en dynamique, le Maroc est en perte de vitesse, et la place qu'occupe la production industrielle dans la production totale tend à rejoindre celle des pays à faible revenu et à s'éloigner de plus en plus de celle des pays à revenu intermédiaire. Le fait est que l'écart du poids de la production industrielle dans la production totale entre le Maroc et les pays à faible revenu s'est réduit en moyenne de 7,5% depuis 1998, au moment même où l'écart avec les pays du même groupe que le Maroc s'est creusé en moyenne de 4% (graphique 1c).

... un marché financier en semi-paralyse

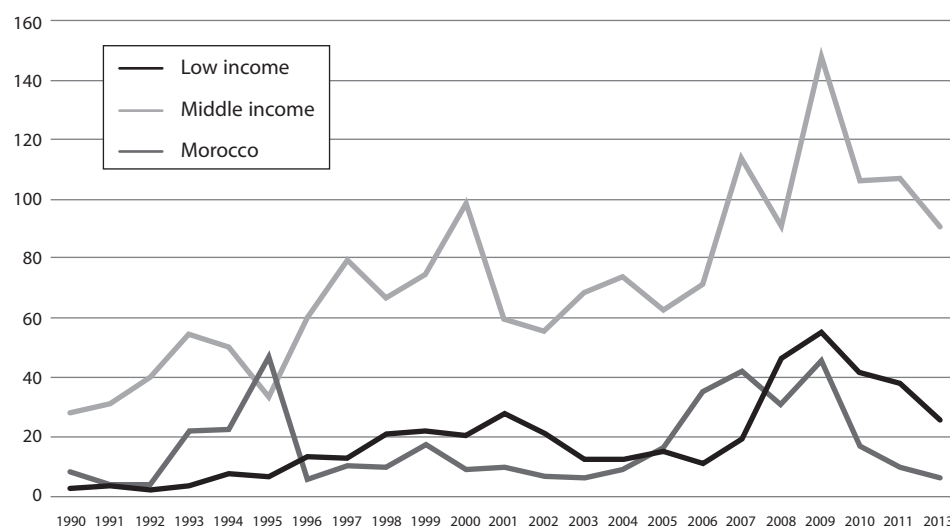
Outre le commerce extérieur, un deuxième canal tout aussi important, par lequel se transmettent les chocs externes de nature conjoncturelle à l'économie réelle, tient aux mouvements des capitaux spéculatifs à caractère déstabilisateur. Deux principales raisons dans le cas du Maroc qui font que ce canal ne puisse être fonctionnel :

D'une part, bien que la liquidité soit de plus en plus abondante à l'échelle internationale à cause du gonflement des bilans des banques centrales des principaux pays industrialisés, la place boursière de Casablanca souffre d'un manque cruel de dynamisme et en corollaire d'attractivité, particulièrement pour ces capitaux étrangers à la recherche des rendements de très court terme, comme le montre bien le ratio de rotation qui avoisine les 6%. Ce ratio mesurant le volume des transactions sur la capitalisation boursière place le Maroc très loin derrière les pays à revenu faible et intermédiaire qui enregistrent en moyenne des ratios respectivement de l'ordre de 26% et 91% (graphique 2).

D'autre part, le financement de l'économie réelle marocaine *via* la bourse est marginal et ne dépasse pas les 5%, ce qui fait que le pays se trouve de fait prémuni de tout risque de mouvements brusques et imprévisibles de ce type de capitaux étrangers.

Graphique 2

Ratios de la rotation boursière



Source : Banque mondiale.

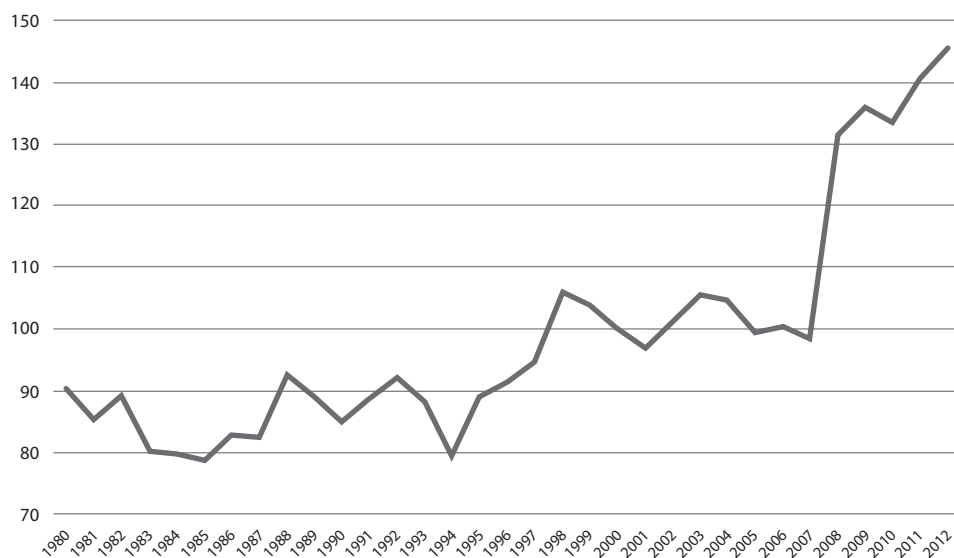
Le malheur des uns fait bien le bonheur des autres

A très court terme, la perte de vitesse de l'économie mondiale devrait autant profiter à l'économie marocaine qu'elle ne pourrait lui porter atteinte. En effet, ce ralentissement s'accompagne d'un relâchement des tensions sur les marchés des matières premières et de l'énergie fossile. Ceci profite aux pays qui en sont des importateurs nets, à l'instar du Maroc, et pour qui cette baisse des prix ne représente pas un risque supplémentaire vers

la déflation (comme c'est le cas de plusieurs pays européens : Espagne, Grèce, Slovaquie et Italie). De surcroît, cette situation est confortée par le fait que l'ouverture commerciale du Maroc est de nature « passive » et passe notamment par l'importation des produits étrangers, impliquant une contribution quasi nulle en moyenne du solde du commerce extérieur à la croissance.

Dans ce contexte, les termes de l'échange se sont beaucoup améliorés depuis 2008, et l'indice qui les trace a atteint récemment, pour le cas du Maroc, des niveaux inédits depuis le début de son calcul en 1980 par la Banque mondiale (graphique 3). Cette amélioration permet de desserrer, bien que légèrement (2), l'étau sur les déficits à la fois commerciaux et publics et de faire baisser l'inflation, ce qui donnerait une bouffée d'air à l'économie marocaine. Cela devrait ainsi amortir au moins en partie les retombées négatives d'une baisse de la demande adressée suite au ralentissement de l'activité au niveau mondial.

Graphique 3
Indice des termes de l'échange du Maroc (base 2000 = 100)



Source : Banque mondiale.

Cette bonne nouvelle pour l'économie nationale, sur fond d'une morosité ambiante à l'échelle internationale, devrait continuer à jouer ce rôle d'adoucisseur des chocs externes dans les prochains trimestres. Ceci dit, ce phénomène positif ne pourrait s'accomplir que si l'hypothèse d'une désinflation de longue période en zone euro (voire une déflation à la japonaise des années 90 dans le cas d'un scénario noir de rechute de l'activité) se confirme et que les prix des matières premières et des énergies poursuivent leurs dynamiques baissières.

Par ailleurs, et pour que l'économie marocaine tire au maximum profit de cette situation, il faudrait imaginer un cas de figure où la parité de la monnaie nationale avec le dollar se maintient à un niveau proche de celui qui prévalait au premier trimestre de 2014, avant que les politiques monétaires de la Banque centrale européenne (qui devient

(2) Une partie des effets bénéfiques d'une telle amélioration des termes de l'échange est absorbée par la dynamique de dépréciation du dirham induite par celle de la monnaie unique face au dollar, qui l'a conduit à une perte de 23% de sa valeur sur une année (la dernière cotation date du 17/03/2015). Cette dépréciation de l'euro entraîne un renchérissement des importations du Maroc en matières premières et énergies libellées principalement en dollars.

2. La résilience économique mesurée en termes de capacité à inverser la courbe du chômage

plus expansionniste) et de la Réserve fédérale américaine (qui annonce un retour à la normale en réduisant ses interventions directes) ne commence à diverger déclenchant une dynamique de baisse de la valeur de l'euro face au dollar. Dans un tel contexte hypothétique, le maintien de ce niveau souhaitable de parité avec le dollar pourrait être atteint à court terme en revisitant la distribution des poids des devises étrangères dans le panier qui sert à l'ancrage de la monnaie nationale au profit du billet vert, sans pour autant nuire à la compétitivité-prix des exportateurs nationaux qui en dépendent (3).

Tout au long de la première partie, il a été défendu l'idée selon laquelle les soi-disant « bonnes » performances de l'économie marocaine (telles qu'elles ont été décrites dans les rapports de l'administration publique et mesurées uniquement en termes de maintien du taux de croissance autour de 4% tout au long de cette période de crises économique et de la dette que traverse le monde depuis 2008) ne reflètent aucunement une capacité de résilience des structures productives nationales. Cette déconnexion entre le ralentissement de l'économie mondiale et la croissance nationale est plutôt la résultante des spécificités internes du pays en lien avec une industrie anémique peu exportatrice et un marché financier non attractif. En corollaire, l'intégration de l'économie nationale dans les flux internationaux des biens et services et des capitaux reste faible. Le contre-exemple s'est révélé durant la période faste de croissance de l'économie mondiale entre 2002 et 2007, dont l'économie marocaine n'a pu tirer profit à l'instar des pays émergents dont les taux de croissance ont frôlé les deux chiffres.

Dès lors et sachant que la croissance économique nationale est peu sensible à la conjoncture internationale, la question de la résilience devrait se poser autrement, en se focalisant sur les enjeux internes de l'économie nationale et les défis auxquels elle doit faire face. En se référant exclusivement au même indicateur du taux croissance économique que celui des défenseurs de la thèse de la résilience, aussi insuffisant soit-il, notre évaluation du rythme de croissance qui assurerait la résilience économique diffère.

Ainsi, la résilience ou non de notre système économique devrait se mesurer à l'écart qui sépare sa dynamique de croissance en cours avec un taux cible qui, ce dernier, permet de faire face à des enjeux internes de réduction du chômage, d'élargissement du potentiel de croissance et d'accélération ou de déclenchement de la dynamique du rattrapage par rapport aux pays émergents et industrialisés. Ces trois critères étant objectifs et quantifiables, pris séparément ou conjointement, et se référant de plus dans leurs approches d'évaluation au même indicateur (le taux de croissance économique), ils peuvent constituer une référence dans le jugement porté sur le degré de résilience d'un système économique d'un pays dont les caractéristiques ressemblent à celles du Maroc (dont le cycle de croissance est dicté plutôt par les conditions internes de l'économie).

L'attention va se limiter au premier enjeu qui consiste à approcher la résilience de l'économie marocaine à travers l'estimation du rythme de la croissance économique compatible avec un objectif prédéterminé de baisse du chômage. Et en écart avec cette trajectoire désirée qui répond audit objectif sont jugées les performances économiques actuelles du pays.

2.1. Une faible sensibilité apparente du chômage face à la conjoncture économique au Maroc...

Le lien négatif entre la croissance économique et le chômage est intuitif, et pouvoir le quantifier est très important pour une politique publique réactive. Cette exercice de quantification revêt plus d'importance en période de ralentissement économique qui

(3) Dans un régime de change administré, comme c'est le cas au Maroc, la capacité de moduler facilement la composition du panier de devises étrangères de référence selon l'évolution de la conjoncture internationale représente un levier supplémentaire de la politique économique pour amortir les chocs externes et donner davantage de marge de manœuvre à la politique monétaire. En pratique, il s'agit d'un levier supplémentaire qui trouve parfaitement sa place dans le contexte actuel de dépendance de la politique monétaire dont le champ d'action se réduit, au niveau du pilotage macro-économique, au maintien de l'inflation autour d'une cible (non explicitée), *via* la maîtrise de l'évolution des prix à l'importation. En revanche, ce levier nécessite un matelas confortable de devises pour que la banque centrale puisse y recourir.

s'accompagne d'une montée du chômage et des incertitudes sur le futur, freinant à la fois la consommation et l'investissement et fragilisant ainsi le système économique dans son ensemble avec un risque d'alimentation de l'ampleur des tensions sociales latentes (4).

Depuis les travaux fondateurs d'Arthur M. Okun (1962 ; 1970), une littérature abondante s'est développée sur la mesure de la capacité de la croissance économique à générer de l'emploi et à réduire en corollaire le chômage. En se basant sur des données états-uniennes couvrant la période entre 1947 et 1961, Okun conclut à un lien de causalité étroit et négatif de l'ordre de 0,3 entre la variation des taux de chômage et de la croissance économique. Il a montré également que cette causalité est bidirectionnelle et de nature symétrique : un accroissement de la croissance économique de 1 % entraîne une baisse du taux de chômage de 0,3 %, et inversement un creusement du taux de chômage de 1 % implique un relâchement de l'activité de 3,3 %. Par la suite, ce lien de causalité a été testé et estimé dans plusieurs centaines d'études appliquées à des pays différents et repris sous le nom de la loi d'Okun (R. Perman, G. Stephan, C. Tavera, 2015).

Au Maroc, la question du contenu de la croissance en emploi et de sa capacité à absorber le chômage se pose avec beaucoup plus d'acuité du fait de l'aspect cumulatif de l'inactivité et du chômage qui ont atteint, en l'occurrence, des niveaux élevés (7,5 millions de personnes à la fin de 2014 (5), soit environ un quart de la population totale), et que ces derniers touchent particulièrement les catégories sociales les plus fragiles (les jeunes et les femmes en particulier), ancrant ainsi un sentiment d'injustice et de discrimination chez ces populations. Elle prend également toute son importance dès lors que ce sont les diplômés qui en souffrent le plus, mettant en péril le potentiel de la croissance future, sans pour autant oublier d'évoquer les retombées sociales qui en découlent.

D'une simple observation graphique de l'évolution des cycles du chômage et de la croissance économique du Maroc (graphique 4) il ressort que la croissance économique en écart à sa tendance est plus volatile que le cycle du chômage (6). Autrement dit, la réaction de court terme du taux de chômage s'avère peu sensible aux changements de la conjoncture économique et présente une certaine inertie dans son processus d'ajustement : une accélération du taux de croissance au Maroc ne devrait se traduire que par une très légère baisse du taux de chômage.

Par zone géographique et en se référant au calcul des écarts-types (cf. annexe), l'ajustement devrait être plus rapide chez les citadins qui se caractérisent par une forte réactivité aux changements de la conjoncture économique, comme le montre l'écart faible des écarts-types entre les fluctuations de court terme du taux de croissance des secteurs secondaire et tertiaire réunis (supposés n'être installés qu'en zone urbaine) et le taux de chômage urbain, par rapport à celui qui prévaut chez les ruraux.

Par âge et comme attendu, la volatilité du cycle du chômage est la plus élevée chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans et elle diminue avec l'avancement dans l'âge : les jeunes présentent une fragilité (*versus* une capacité d'adaptation) plus marquée en période de mauvaise (*versus* bonne) conjoncture. A l'instar des plus jeunes, la femme marocaine active est plus sujette que l'homme aux retournements à la hausse comme à la baisse de la conjoncture économique.

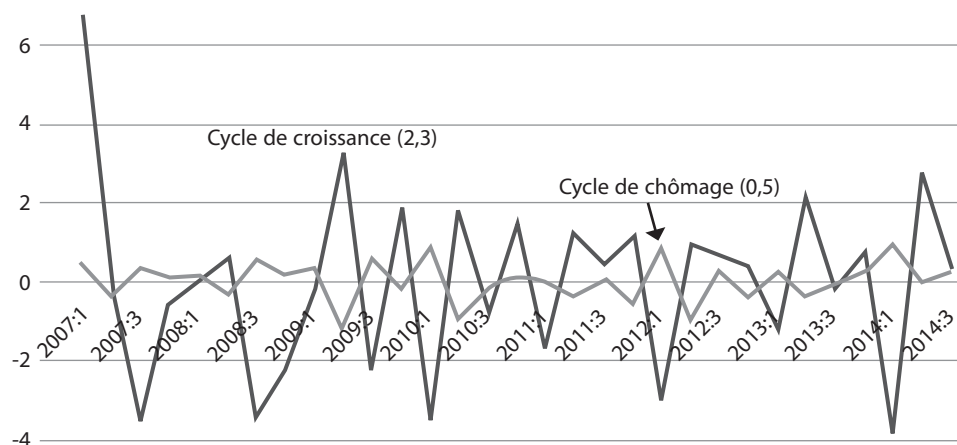
(4) En général, le taux de croissance économique, l'indicateur-phare de la comptabilité nationale, est lié négativement au taux de chômage, et c'est ce lien qui semble donner ses lettres de noblesse à cet indicateur et qui pourrait au moins en partie expliquer la place prépondérante qu'il occupe dans le débat public portant sur l'état de santé d'une économie, en dépit de ses limites et insuffisances pointées du doigt à juste titre par ses nombreux détracteurs (J.E. Stiglitz, A. Sen et J.P. Fitoussi, 2009).

(5) Ces 7,5 millions de personnes est une approximation représentant un niveau plancher des inactifs et chômeurs qui peuvent constituer une force de travail potentielle non encore exploitée : ils se décomposent en 6,4 millions d'inactifs âgés de 25 à 60 ans (en faisant les hypothèses fortes que l'ensemble des jeunes ayant entre 15 et 24 poursuivent leurs études et les moins jeunes ayant plus de 60 ans sont tous partis à la retraite) et 1,1 million de chômeurs.

(6) La décomposition des séries des taux de chômage et de croissance en composante cyclique conjoncturelle et en tendance de long terme a été faite à l'aide du filtre Hodrick-Prescott.

Graphique 4

Les cycles de croissance et de chômage au Maroc sur la période 2007 (T1) – 2014 (T3)



Source : Datastream, calculs de l'auteur. Les chiffres entre parenthèses représentent les écarts-types.

En résumé, les plus jeunes femmes citadines représentent la catégorie sociale la moins stable au regard de l'évolution de la situation économique du Maroc et jouent ainsi le rôle de la force de travail d'appoint facilitant l'ajustement de l'appareil productif à la nouvelle donne conjoncturelle.

2.2. ... confirmée par l'estimation de la loi d'Okun

Bien que la relation entre la croissance et le chômage ait été élevée au rang d'une loi généralisable à toute économie et stable dans le temps (Lee, 2000), elle reste néanmoins la résultante d'une estimation empirique dont la validité est tributaire des spécificités du marché du travail et de la nature des déterminants de la croissance dans les pays d'application. Dans le cas du Maroc, cette relation va être approchée en estimant une seule équation de court terme (et donc un seul sens de lien de causalité est supposé) :

$$(u_t - u_t^*) = \alpha \cdot (g_t - g_t^*) + Dummy_t \quad \text{Équation 1}$$

Avec $(u_t - u_t^*)$ et $(g_t - g_t^*)$ représentant les cycles du chômage (u_t) et de la croissance de la valeur ajoutée (g_t), obtenus en soustrayant des deux séries leur tendances respectives (u_t^* et g_t^*). α est un coefficient à estimer de signe a priori positif mesurant l'ampleur de la loi d'Okun, appelé coefficient d'Okun. La variable indicatrice (*Dummy*) est introduite dans le modèle afin d'éliminer l'effet des évolutions brusques et exceptionnelles de la production du secteur agricole sur la qualité de la régression (7).

L'estimation du coefficient d'Okun sur des séries en écart à la tendance (8) (équation 1) (contrairement à des séries en variation ou en glissement annuel) permet, d'une part, de capter la sensibilité de court terme du taux de chômage aux seules fluctuations conjoncturelles. L'évolution tendancielle de la croissance étant composée, en théorie, de l'amélioration de la productivité et de l'accroissement de la population active, un taux de croissance qui pourrait inverser la courbe du chômage devrait se stabiliser à un niveau supérieur à celui dont la dynamique est captée par l'augmentation de la productivité (dans ce cas, la croissance économique ne crée pas d'emploi) et permet à peine d'intégrer les nouveaux arrivés sur le marché du travail. D'autre part, une fois que l'économie se

(7) La variable *Dummy* prend la valeur de 1 en 2009-T2, une année de performances exceptionnelles du secteur de l'agriculture, en 2007-T1, en 2010-T2 et en 2012-T2, des années de forte sécheresse, et 0 ailleurs.

(8) Un autre argument, statistique cette fois-ci, qui justifie le recours à l'estimation en évolution cyclique est lié au fait que la série du taux de chômage est intégrée d'ordre deux et en corollaire sa variation est non stationnaire, tandis que son écart à la tendance est stationnaire. Par ailleurs, les séries en glissement annuel du taux de chômage et du taux de croissance sont décorrélatées entre elles contrairement à celles en écart à la tendance.

trouve sur sa trajectoire (optimale) de long terme, caractérisée par l'absence de tensions sur les facteurs de production ($g_t - g_t^*$), l'équation 1 garantit le maintien du taux de chômage à son niveau tendanciel indépendamment du niveau (élevé ou bas) du taux de croissance. Autrement dit, à ce rythme de long terme, le nombre de postes d'emploi créés par la croissance économique est absorbé entièrement par les nouveaux arrivés sur le marché du travail, et le chômage donc reste inchangé à son niveau dit naturel.

Sur des données trimestrielles marocaines couvrant la période entre 2006-T1 et 2014-T3, l'estimation (9) du coefficient d'Okun (α) dans l'équation 1 donne une valeur (significativement différente de zéro) de $-0,1$ et de signe attendu. Ainsi, la croissance économique au Maroc est très peu absorbeuse du chômage : un accroissement du taux de croissance de 1 % au-dessus de son rythme tendanciel n'entraîne qu'un recul de 0,1 % du taux de chômage en convergence vers son niveau de long terme.

En conséquence, le taux de croissance devrait se maintenir à un niveau supérieur à la tendance pendant une longue période afin d'aspirer à une baisse significative du taux de chômage. Etant donné le rythme actuel de la croissance économique avec un taux annuel variant autour de 4 %, il faudrait une durée de dix ans pour que le taux de chômage baisse de 1 %, en passant de 9,9 %, son niveau en fin 2014, à 8,9 %. De la même manière, pour un objectif de faire reculer le taux de chômage à 8,9 % en trois ans, le taux de croissance requis devrait être de 6,5 %. Et pour le faire baisser à l'issue de la phase montante du cycle de croissance qui dure en moyenne une année et demie (ministère de l'Économie et des Finances, 2009), le taux de croissance annuel devrait s'accélérer et atteindre les 9,5 %.

Par ailleurs, les estimations économétriques par sexe, zone géographique et tranche d'âge (tableau 1) confirment à son tour également la faible intensité en emploi de la croissance économique (en concordance avec le résultat trouvé plus haut à partir des données agrégées) et son incapacité à réduire significativement le chômage dans une courte durée. En outre, elles approuvent les intuitions développées dans la première section de cette partie de notre contribution à propos de la nature des catégories sociales les plus exposées aux retournements de la conjoncture économique, et qui n'ont été basées que sur la mesure de la volatilité des séries par le calcul des écarts-types.

Tableau 1

Résultats des estimations de la loi d'Okun par catégorie sociale

Cycle de chômage par...		Coefficient d'Okun (α)
zone	Urbaine	- 0,10
	Rurale	- 0,07
âge	[15 - 24]	- 0,17
	[25 - 34]	- 0,12
	[35 - 44]	- 0,10
	45 ans et plus	- 0,07
sexe	Femme	- 0,12
	Homme	- 0,08

Ainsi, sur la période allant de 2006 à 2014, le taux de chômage chez les femmes marocaines était significativement plus sensible au cycle de la croissance que celui de

(9) Les écarts des variables étant stationnaires, l'équation 1 a été estimée avec la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) et présente des propriétés statistiques satisfaisantes : le test LM conduit au rejet de l'hypothèse d'auto-corrélation du résidu de l'équation. Ce dernier est homoscedastique au regard du test de White et du test ARCH. La forme fonctionnelle de l'équation est validée par le test Reset. Enfin, selon le test de Bera Jarque, le résidu de l'équation suit une loi normale.

leurs homologues hommes (tableau 1). Ce résultat va à l'encontre de la conclusion de plusieurs travaux portant sur un panel de pays industrialisés (Zanin, 2014 ; Azmat, 2006), et qui montrent que les hommes sont les plus réactifs à l'évolution de la conjoncture du fait qu'ils occupent principalement des postes dans des secteurs (industrie et construction) synchrones avec le cycle de la croissance. Ce contraste au niveau des résultats met en exergue la fragilité de la situation des femmes sur le marché du travail national et le retard du pays à imposer un principe constitutionnel d'égalité de traitement à leur égard dans le domaine professionnel. Un résultat qui devrait plaider pour une politique publique de stabilisation de l'emploi ciblée en faveur des femmes et notamment en période de ralentissement économique, car elles sont les premières à en souffrir.

Par zone géographique et tranche d'âge, les estimations des coefficients d'Okun sont également significatives et de signe et d'ampleur attendus (tableau 1) : le taux de chômage urbain est plus sensible au cycle de la croissance que le taux de chômage rural. Et ce sont les plus jeunes qui subissent le plus le retournement de la conjoncture économique au Maroc.

Conclusion

Le qualificatif « résilience » est attribué à l'économie marocaine et repris dans les publications officielles et par la presse, du simple fait que le taux de croissance au Maroc s'est maintenu autour de 4% durant la période suivant la crise de 2008 qualifiée de Grande Récession. La première partie de cet article réfute ce postulat et montre, d'une part, que cette notion de résilience d'un système économique dépasse largement la mesure du seul indicateur de l'évolution de la production. La notion de résilience doit renvoyer d'abord à l'étude de la capacité d'une économie à résister aux chocs et à rejoindre rapidement sa trajectoire de développement qui prévalait auparavant. D'autre part, elle se questionne sur la soutenabilité dans le temps du tout le modèle de développement, c'est-à-dire sur les conditions requises pour pouvoir le perpétuer pour les générations à venir.

D'autre part et en rejetant la thèse de la résilience, il a été défendu l'idée selon laquelle la faible sensibilité du taux de croissance économique aux chocs externes tient plutôt à la mollesse structurelle de l'économie nationale (une industrie anémique et un marché financier non attractif) et à la bonne conjoncture sur les marchés des énergies et des matières premières.

Par ailleurs, la deuxième partie de l'article conclut qu'en abandonnant la comparaison, dans l'absolu, du taux de croissance économique du Maroc avec celui des pays qui ont subi de plein fouet la crise de 2008 et acceptant d'autres critères qui répondent aux enjeux nationaux internes, le diagnostic sur la résilience de notre modèle économique change. Considérant le critère qui évalue le degré de résilience de l'économie nationale par sa capacité à inverser la courbe du chômage, nos estimations économétriques montrent que le rythme de croissance actuel est insuffisant pour réduire le chômage dans une durée raisonnable : toutes choses étant égales par ailleurs, au rythme d'un taux annuel de croissance économique de 4%, il faudrait attendre dix ans pour pouvoir baisser le taux de chômage d'à peine 1%.

En outre, les résultats des estimations montrent également que les jeunes femmes citadines sont plus exposées aux retournements de la conjoncture économique que les autres catégories sociales. Ce qui plaide pour une politique publique sur le marché du travail ciblée sur cette partie de la population.

Ceci dit, cet article ne prétend pas à l'exhaustivité sur le traitement de la question de la mesure du degré de résilience de l'économie marocaine et encore moins sur l'analyse des liens entre la croissance et le chômage. Mais, certainement, il vise à relativiser les propos sur la résilience de notre système économique et pointer du doigt des pistes alternatives pour pouvoir la mesurer.

Dans le cadre de l'approfondissement de la question des liens entre la croissance économique et le chômage au Maroc, le présent travail devrait être complété en poursuivant la recherche dans au moins deux directions. Premièrement, au niveau empirique, la modélisation économétrique devrait être étendue à l'estimation des

phénomènes d'asymétrie selon le positionnement de l'économie sur son cycle de croissance et de non-linéarité des coefficients d'Okun ; et élargie afin d'inclure l'effet du retour de la variation du chômage sur l'activité à travers la courbe de demande et la boucle prix-salaire. Deuxièmement, sur le plan analytique et dans un esprit de participer à la réflexion sur les politiques publiques les plus adaptées au contexte socio-économique marocain, il serait très utile de décortiquer soigneusement les différentes raisons qui entravent une synchronisation forte entre la croissance économique et le chômage (partage de la valeur ajoutée, structure du marché du travail et sa législation, secteur informel, effet de flexion ou des travailleurs découragés).

Annexe

Les écarts-types des cycles de chômage par catégories sociales et des cycles de croissance par secteur

Cycle de chômage par...		Ecarts-types	Cycle de croissance pour...	Ecarts-types
zone	Urbaine	0,64	Secteur secondaire et tertiaire	3,24
	Rurale	0,48	Secteur primaire	8,07
âge	[15 - 24]	1,13	Toute l'économie	2,30
	[25 - 34]	0,81		
	[35 - 44]	0,55		
	45 ans et plus	0,33		
sexe	Femme	0,89		
	Homme	0,59		

Références

- AZMAT G.G. (2006), « Gender gaps in unemployment rates in OECD », *Journal of Labor Economics* (24).
- KOSE M.A., OTROK C. & PRASAD E. (2012), « Global Business Cycles: Convergence or Decoupling? », *International Economic Review*, 53 (2).
- LEE J. (2000), « The Robustness of Okun's Law: Evidence from the OECD countries », *Journal of Macroeconomics*, 22 (2).
- Ministère de l'Économie et des Finances (2009), *Datation du cycle d'affaire de l'économie marocaine*.
- OKUN A.M. (1962), « Potential GNP: its Measurement and Significance » *Proceedings of the Business and Economic Statistics*, Section of the American Statistical Association, p. 98-104.
- OKUN A.M. (1970), *The Political Economy of Prosperity*, New York, W. W. Norton.
- PERMAN R., STEPHAN G., TAVERA C. (2015), « Okun's Law: A Meta-Analysis », *The Manchester School*, v. 83 (1), p. 101-126.
- STIGLITZ J.E., SEN A. et FITOUSI J.P. (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, Paris.
- TIMBEAU X. et al. (2014), « Le piège de la déflation: perspectives 2014-2015 pour l'économie mondiale », *Revue de l'OFCE* (136).
- ZANIN L. (2014), « On Okun's Law in OECD Countries: An Analysis by Age Cohorts », *Economics Letters*.

La spécialisation et l'insertion internationale du Maroc. Quelles évolutions structurelles et technologiques ?

Kawtar Dkhissi

Introduction

Le processus de mondialisation amorcé dans les années 70 est apparu comme un bouleversement majeur, la nouvelle théorie du commerce international a profondément marqué le raisonnement en économie internationale et a remis en cause les théories traditionnelles en mettant l'accent sur l'imperfection de la concurrence et en intégrant de nombreux apports de l'économie industrielle, prise en compte de la différenciation des produits et des rendements d'échelle principalement. Ce renouveau théorique a fourni une explication simple au développement des échanges intra-branche de produits similaires entre pays similaires.

Ainsi, les nouvelles théories du commerce international fondées sur des analyses en termes de concurrence imparfaite (Helpman et Krugman, 1985 ; Krugman, 1980, 1979 ; Lancaster, 1980), l'interaction stratégique et le commerce intra-industrie (Brander, 1981 ; Brander et Krugman, 1983) ont mis en évidence l'importance grandissante quant aux proportions de facteurs ou aux niveaux technologiques mis en œuvre. La théorie du commerce international suggère qu'en dynamique l'avantage comparatif est en partie endogène, car la production et le commerce d'un pays ne se limitent pas seulement à ses ressources de départ mais dépendent aussi d'un processus de recherche et d'apprentissage stimulé par la concurrence dans un cadre institutionnel adéquat (Grossman et Helpman, 1994 ; Olofin, 2002).

La principale étude réalisée sur le type de spécialisation et sur la dynamique de montée en qualité qui lient huit pays méditerranéens (Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie, Turquie, Jordanie, Israël et Liban) à leurs partenaires européens et extra-européens est celle de Palméro et Roux (2004). Ils ont établi une analyse fine des échanges extérieurs par type de bien selon l'utilisation finale et le niveau technologique. Leurs résultats montrent qu'en 2002 le secteur textile-habillement est le plus régionalisé, il compte pour plus de la moitié des avantages comparatifs traditionnels fondés sur le travail non qualifié de la Tunisie et du Maroc avec l'Union européenne. Ils décèlent un autre type d'avantage comparatif essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles agricoles et/ou énergétiques dans le cas du Maroc et de la Tunisie, avec le reste du monde. En outre, ils trouvent que le Maroc opère une percée importante sur les composants électroniques où les pièces et composants intensifs en technologie représentent, en 2002, 28% des contributions au solde vis-à-vis des partenaires non européens. Ainsi, les pays du Maghreb comme le Maroc et la Tunisie ne parviennent pas réellement à améliorer leurs capacités productives par le transfert des facteurs de production des secteurs traditionnels vers des secteurs dynamiques.

Une autre étude sur l'impact du GATT sur la performance à l'exportation du Maroc conclut que le Maroc ne sera bénéficiaire des avantages de la libéralisation du commerce qu'en cas d'échanges intra-branche (Fontagne et Peridy, 1995). Quelques études plus récentes sur le commerce extérieur du Maroc ont révélé des résultats contrastés. La simulation donnée par le modèle d'équilibre général de Chater (2004) indique que la production du Maroc progresse très légèrement (1%), et les importations et les exportations connaissent peu de mouvements significatifs. Tandis que Peridy (2004) note que les accords antérieurement conclus ont permis au Maroc d'intensifier son commerce avec l'Europe et surtout de modifier la structure de ses exportations au profit des textiles et des composants électroniques. Vu ces conclusions mitigées, le Maroc a-t-il pu réellement profiter de l'ouverture commerciale ? A-t-il pu réussir sa transformation structurelle et se positionner sur des segments à haute valeur ajoutée ? Cet article vise à

fournir des éléments de preuve pour la caractérisation de la dynamique externe et donc le profil de spécialisation et d'intégration internationale du Maroc.

L'identification du véritable avantage comparatif n'est pas possible (Bebek (2011)). Néanmoins, l'utilisation des commerciaux réels et leurs parts relatives, construire certains indices qui pourraient révéler l'avantage comparatif est devenu une convention empirique, à la suite du papier séminal par Balassa (1965). L'indicateur global de spécialisation de Balassa présente un défaut important du fait des déséquilibres conjoncturels de la balance commerciale nationale, qu'ils soient le résultat de l'activité économique (déficit commercial) ou encore des variations du taux de change. D'autres indicateurs, comme l'indicateur « synthétique » de Grübel et Lloyd ou l'indicateur de contribution au solde (ICS) du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations) corrigent plus ou moins bien ce défaut.

Ainsi, pour l'analyse de la décomposition géographique et par produit du commerce intrabranche du Maroc, on va mesurer l'évolution du coefficient de Grübel et Lloyd (1975) dans le commerce du Maroc avec la France et le reste du monde au niveau 3 de la CTCI (Classification type pour le commerce international) soit pour l'ensemble du commerce (sections 0 à 9), soit pour les seuls produits manufacturés (sections 5 à 8). On va aussi mesurer cet indicateur au niveau sectoriel et de la CITI (Classification internationale type par industrie) par niveau technologique et par produit à quatre chiffres avec la France, l'Union européenne et le monde. Ces données proviennent de la base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Dans le contexte de différenciation verticale de produits, les explications théoriques doivent être renouvelées pour intégrer des déterminants tels que les dépenses en recherche et développement (R&D) ou la dotation en travail qualifié. Afin d'intégrer ces données et rendre les résultats plus lisibles, on a utilisé l'indicateur de contribution au solde (ICS) du CEPII élaboré sous la direction de Lafay (1992). On propose, dans un premier temps, une évaluation empirique inspirée par l'approche Hecksher-Ohlin-Samuelson (HOS), où l'analyse est fondée sur les dotations factorielles. On développe ensuite une analyse schumpetérienne, qui permet d'étudier le profil des échanges commerciaux en termes de contenu technologique. Cette classification des produits selon le contenu technologique est basée sur celle élaborée dans Hatzichronoglou (1997) et OCDE (2005), pour les branches d'activités.

Cette contribution est organisée comme suit. Après avoir présenté un aperçu historique de l'économie marocaine durant la période 1962-2013, on analysera la spécialisation commerciale du Maroc à partir de l'indicateur Grübel et Lloyd. On traitera des échanges intra-industries du Maroc avec le monde, l'Union européenne et la France, en mettant ainsi en relief le rôle croissant de ce pays en tant que débouché pour la production du Maroc. Dans la section 4 on analysera l'insertion internationale du Maroc à partir de l'indicateur d'avantages comparatifs révélés (ACR). On proposera une évaluation empirique inspirée par secteurs productifs, puis par degré technologique. La section 5 sera la conclusion.

1. L'économie marocaine durant les cinquante dernières années

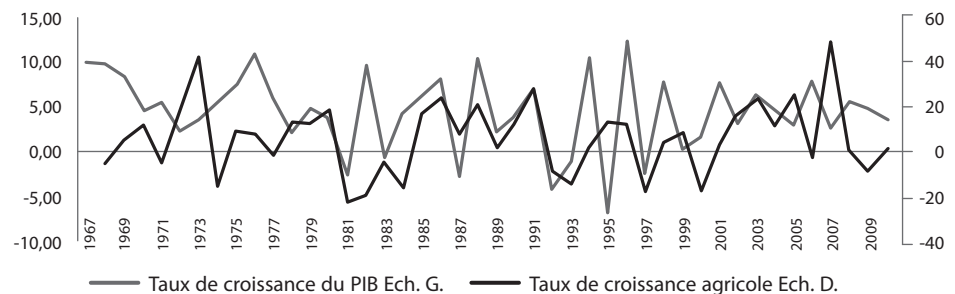
Depuis son indépendance en mars 1956 jusqu'en 1960, le Maroc a adopté une politique économique dirigiste. Peu après, cette politique a changé d'orientation pour devenir plus « libérale ». L'évolution de cette orientation n'est pas aussi claire en réalité, car malgré l'encouragement des capitaux privés et étrangers, l'intervention de l'Etat et des organismes publics dans les investissements était très dominante. Dans les années 70, les chocs pétroliers, l'entrée en crise de plusieurs pays développés et les directives du Fond monétaire international et de la Banque mondiale ont amené le Maroc à s'engager de 1983 à 1989 dans le programme de stabilisation et d'ajustement structurel (PAS) afin de redresser ces déséquilibres tout en visant à terme une croissance économique forte et soutenue. Pour répondre aux exigences de ces prêteurs de fonds, la politique budgétaire est devenue plus restrictive et la politique économique plus ouverte sur l'extérieur. Les politiques d'ouverture du Maroc se sont renforcées à partir des années quatre-vingt-dix

par les engagements dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la signature de plusieurs accords de libre-échange. Ainsi la politique économique marocaine a évolué vers une réelle volonté de s'insérer dans le nouveau système économique mondial, tout en garantissant un développement économique soutenu.

Dans ce contexte politique, l'économie marocaine a été marquée par une instabilité macro-économique. L'évolution du PIB a été caractérisée par une forte volatilité, marquant des hauts et des bas. Les variations du PIB ont toujours été très dépendantes de la production agricole et des conditions climatiques. L'évolution de la production a connu quelques pics dépassant les 10 %. Par exemple en 1967, la production intérieure brute a augmenté de 10 % à cause du relèvement de la production agricole. En 1968, l'augmentation du PIB a été de 12 % grâce à une récolte exceptionnelle (les 2/3 de l'accroissement de la production globale provenant de l'augmentation exceptionnelle de la récolte) (graphique 1).

Graphique 1

Taux de croissance annuel agricole et du PIB de 1967 à 2010 (en %)



Source: Elaboré à partir de la base de données Chelem et des statistiques (SAADA).

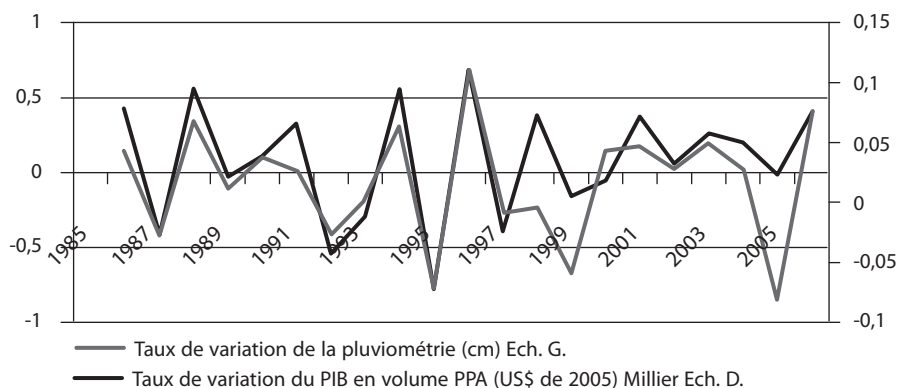
Depuis l'adoption du programme d'ajustement structurel (PAS), au cours des années soixante-dix, le taux de croissance du PIB a été assez élevé, puis il a subi une baisse au début des années quatre-vingts, à la suite du second choc pétrolier et des difficultés financières internationales. Ainsi, le taux de croissance du PIB reste dépendant des changements économiques mondiaux. Le taux moyen annuel de croissance réelle du PIB a été de 4,5 % sur la période 2002-2007 contre 3,9 % pour la période 1996-2001. Cette amélioration s'est accompagnée d'une nette réduction de la volatilité. La progression moyenne du PIB est de 4,31 % durant la période étudiée (1960-2013).

Les fluctuations du PIB suivent aussi le volume pluviométrique, une observation qui a été faite il y a bien longtemps. Le graphique 2 ci-après illustre bien cette liaison. Une augmentation de la pluviométrie annuelle par rapport à la campagne précédente est accompagnée d'une augmentation du PIB, et, vice-versa, une diminution de la pluviométrie annuelle s'accompagne d'une diminution du PIB. Il y a une corrélation positive proche de 80 % entre pluviométrie annuelle et PIB. Cependant, il y a quelques exceptions à cette règle. Durant les campagnes 1983-1984 et 1989-1990, la production agricole a baissé alors que la pluviométrie avait augmenté; ce qui démontre l'importance de la distribution de la pluviométrie et de l'agriculture dans l'évolution du PIB. Ces phénomènes conjoncturels ne semblent pas pouvoir influencer une tendance à caractère structurel, comme le montrera l'examen d'autres données économiques.

Le Maroc a opté pour des stratégies visant la promotion des exportations à partir des années soixante-dix. Il souhaitait par là relancer la croissance économique par une contribution plus importante de la demande extérieure et la réduction de la demande intérieure.

Graphique 2

Evolution de la pluviométrie et du PIB de 1985 à 2006



Source : Elaboré à partir du Système d'aide à la décision agricole (SAADA), Statistiques (1).

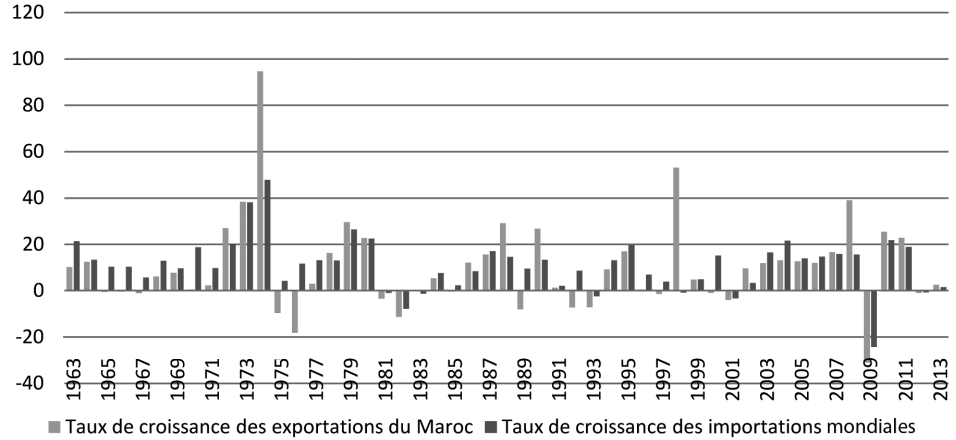
Afin d'étudier l'impact de cette politique sur le commerce extérieur marocain, on s'intéresse à la part de marché à l'exportation du Maroc. Pour sa décomposition, on a pris, d'une part, les données sur les importations mondiales et, d'autre part, les données sur les exportations du Maroc tirées de la base de données Comtrade. Ces données sont en CTIC (Classification type pour le commerce international) révision 3 et portent sur la période 1963-2013. Elles sont en valeur, exprimées en dollars courants, CAF pour les importations et FAB pour les exportations. Sur la période 1963-1971, les exportations du Maroc ont été faibles par rapport à la demande mondiale d'importation. En 1972-1974, le Maroc parvint à une croissance rapide et à une forte augmentation du taux d'investissement et, par conséquent, de ses exportations qui ont été plus élevées que les importations mondiales.

Entre 1975 et 1977, on remarque une baisse significative des exportations (30 % en 1976). Depuis 1978, les exportations du Maroc suivent la tendance des importations mondiales, sauf en 1998 où le taux de croissance des exportations a atteint 54 % contre 1 % pour les importations mondiales, et en 2008, le taux d'exportation dépasse celui des importations de 23,61 %. La demande mondiale en importations croît de 11 % en moyenne par an sur la période de 1963 à 2013. Le profil de cette croissance est visible sur le graphique 3. Le taux d'ouverture confirme cette tendance, il passe de 3 % en 1962 à 31,55 % en 2013. Malgré la progression significative de ce taux, l'influence n'est pas aussi significative sur le taux de croissance du PIB, car cette croissance est due essentiellement aux importations qui ne cessent de croître et creusent le déficit commercial. Depuis les années 2000, les exportations ont chuté par rapport aux importations, la dégradation de la position de la balance commerciale, avec un taux de couverture moyen de près de 63 %, s'est accentuée (graphique 4).

D'après l'analyse des taux d'accroissement annuels des exportations et des importations (tableau 1), le commerce extérieur marocain est marqué par trois phases. Avant les années quatre-vingt, l'évolution est quasi identique pour les exportations et les importations. Mais le taux des exportations et des importations a fortement augmenté, passant de 4,31 et 6,18 à 17,29 et 19,84 respectivement. Pendant les années quatre-vingt et quatre vingt-dix, avec le début du déploiement de la réforme commerciale, le taux d'accroissement des exportations dépasse celui des importations. A partir des années 2000, il y a eu une évolution plus prononcée des importations où le taux d'accroissement des importations a dépassé de trois points celui des exportations.

(1) Système d'aide à la décision agricole (SAADA), Statistiques, <https://sites.google.com/site/aridoculture/home/statistiques>

Graphique 3
Taux de croissance des importations mondiales et exportations du Maroc de 1963 à 2013



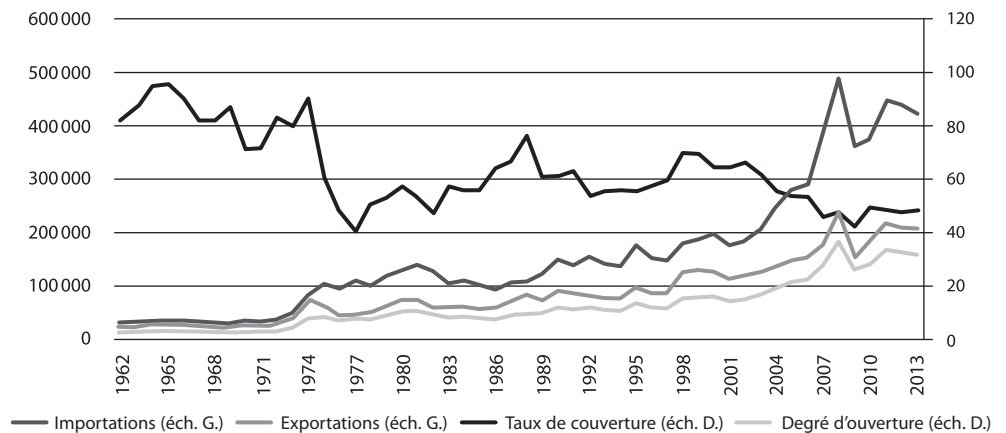
Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Comtrade.

Tableau 1
Taux d'accroissement annuels moyens des exportations et des importations du Maroc

	1962-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	2000-2013
Taux d'accroissement annuel moyen des importations	6,18	19,84	5,17	5,23	12,06
Taux d'accroissement annuel moyen des exportations	4,31	17,29	5,82	5,79	9,45

Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Comtrade.

Graphique 4
Exportations et importations totales (en millions de USD constants), degré d'ouverture, taux de couverture de 1970 à 2012



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Comtrade.

Notes: PIB en US\$ constants (US\$ de 2011) million USD de la base de données Chelem.

2. Le développement des échanges intra-branches du Maroc

Les indicateurs des échanges intra-industriels, ce sont principalement celui de B. Balassa (1966), de Grùbel et Lloyd (1975), ou encore celui du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). La mesure de l'intra-branche est le complément de celle de l'inter-branche (Balassa, 1965). Pour pouvoir mesurer l'influence des échanges intra-branches, il faut s'intéresser au solde commercial que l'on compare avec le commerce total ($X + M$) de la branche i du pays. Le commerce intra-branche peut aussi s'interpréter comme étant le degré d'intégration productive entre deux espaces économiques. Afin de mener à bien la décomposition géographique et par produit du commerce intra-branche du Maroc, l'indicateur synthétique de Grùbel-Lloyd a été retenu, il s'énonce comme suit :

$$GL_{ij} = ((X_{ij} + M_{ij}) - |X_{ij} - M_{ij}|) / (X_{ij} + M_{ij}) \times 100$$

$$= \{1 - [|X_{ij} - M_{ij}| / (X_{ij} + M_{ij})]\} \times 100 \quad (1)$$

$GL = 1 - [\text{somme des valeurs absolues des soldes par branche}] / [\text{exportations totales} + \text{importations totales}] \times 100$

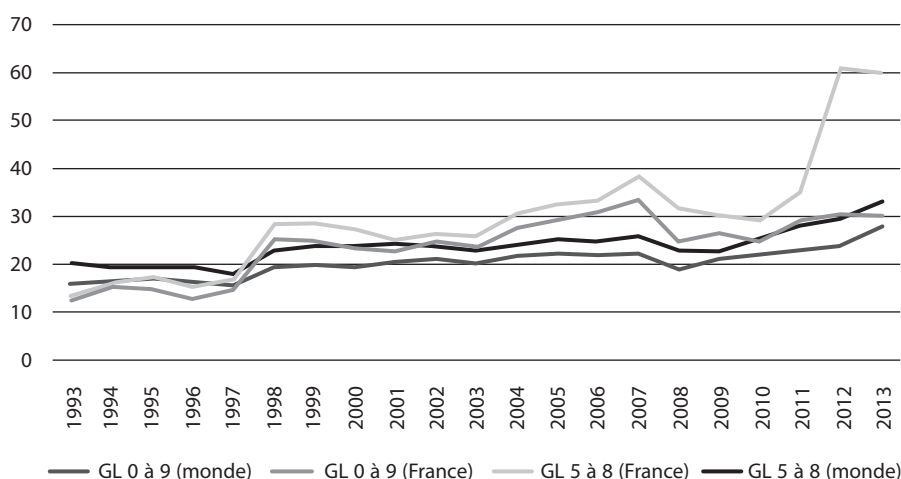
X_{ij} et M_{ij} représentent respectivement les exportations et les importations du produit i vers la zone j . Le coefficient de Grùbel et Lloyd est compris entre 0 et 100. Si $GL=0$, tous les soldes sont équilibrés; si $GL=100$, les branches sont toutes ou importatrices ou exportatrices. Pour résumer: (Commerce intra-industriel nul) $0 \leq GL \leq 100$ (Commerce intra-industriel maximum).

On présente et on commente les résultats empiriques pour le Maroc vis-à-vis du monde, puis de l'Union européenne et de la France dans le cadre d'une décomposition du commerce marocain par principaux partenaires.

Le graphique 5 représente le coefficient de Grùbel et Lloyd obtenu après avoir décomposé les relations commerciales du Maroc vis-à-vis de la France et du monde. Le calcul du coefficient de Grùbel et Lloyd est réalisé au niveau 3 de la CTCI (259 produits) soit pour l'ensemble du commerce (sections 0 à 9), soit pour les seuls produits manufacturés (sections 5 à 8). Les résultats indiquent une augmentation proportionnelle des ratios d'intra-branche du Maroc vers le monde et la France. Le commerce intra-branche bilatéral avec la France reste très élevé et en augmentation depuis les années quatre-vingt-dix. De plus, l'examen approfondi du commerce marocain-français indique que lorsqu'il y a effectivement échange intra-branche, celui-ci se porte en général sur des produits manufacturés.

Graphique 5

Coefficients de Grùbel et Lloyd (GL) dans le commerce des produits manufacturés (section 5 à 8) et pour l'ensemble du commerce (section 0 à 9) du Maroc avec la France et le monde, CTCI niveau 3 (1967-2012)

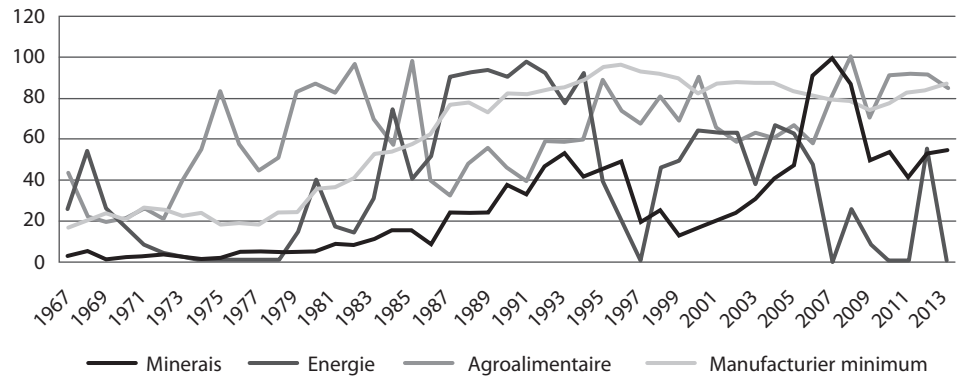


Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Comtrade.

On s'est intéressé à l'étude approfondie des échanges intra-branche par secteur des biens manufacturés (graphiques 6 et 7) et par intensité technologique (graphiques 8 à 13) de 1967 à 2013.

Graphique 6

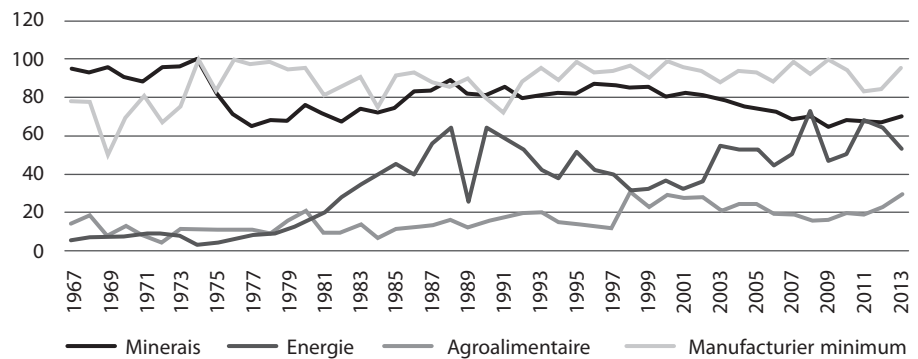
Coefficients de Grùbel et Lloyd (GL) par secteur des biens manufacturés du Maroc avec la France de 1967 à 2013



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Chelem.

Graphique 7

Coefficients de Grùbel et Lloyd (GL) par secteur des biens manufacturés avec le monde de 1967 à 2013



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Chelem.

Les échanges intra-industrie du Maroc avec la France dans les produits de manufacture minimum sont en augmentation constante, passant de 16,7 % à 86,9 %, soit une évolution de 70 % en quarante ans. A partir des années quatre-vingt dix, les échanges intra-branche avec la France s'alignent sur les échanges intra-branche du Maroc avec le monde. Les échanges dans le secteur agro-alimentaire sont faibles avec le monde, ils varient entre 15 % et 22 %. Cependant, les échanges dans ce secteur restent bien supérieurs avec la France et frôlent un commerce intra-industrie maximum avec un taux qui atteint 90 % en 2013. Les calculs de l'indice de Grùbel-Lloyd indiquent une variation opposée des échanges du Maroc avec la France et le monde dans le secteur des minerais.

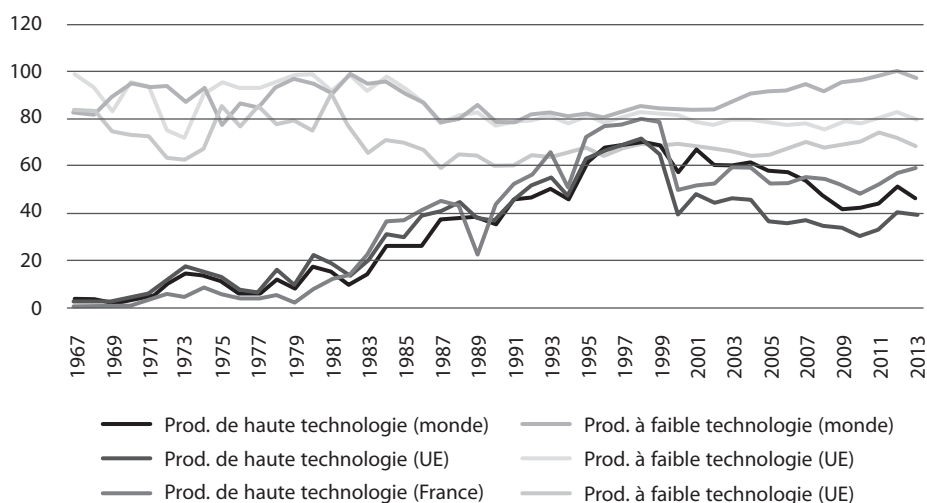
Au début des années soixante-dix, le Maroc échangeait 95 % avec le monde et 3 % avec la France dans ce secteur. En 2013, les échanges avec le monde ont baissé de 25 % et ceux avec la France ont augmenté de presque 50 %. Les échanges dans le secteur énergie connaissent une augmentation de presque 50 % avec le monde mais sont instables avec la France, il varient entre 0 et 50 %.

Les échanges intra-branche par intensité technologique calculés dans ce qui suit concernent la nomenclature internationale CITI de la base de données Chelem. Les résultats indiquent une croissance des échanges entre le Maroc et les trois entités étudiées dans les produits de haute technologie. Le Maroc échange en premier avec la France avec un taux qui avoisine les 60 %. Les échanges avec ce pays sont plus faibles dans les produits de faible technologie, 68 % contre 96 % avec le monde. Les échanges dans les produits moyen élevés ont crû fortement par rapport aux échanges dans les produits moyen faibles. Les échanges intra-branche du Maroc avec la France ont augmenté de 85 % durant la période étudiée pour les produits moyen élevés contre 10 % dans les produits moyen faibles, ce qui confirme l'évolution des échanges du Maroc vers des produits plus intensifs en technologie. Ce constat se confirme pour les produits manufacturés et non manufacturés. Les échanges des produits non manufacturés avec l'Union européenne et la France dépassent les échanges des produits manufacturés, mais le Maroc maintient des échanges de produits manufacturés plus élevés avec le monde.

Afin de connaître le contenu désagrégé des échanges de produits manufacturés, on a maintenu les produits « aéronautiques et espace » et les « véhicules automobiles ». Les échanges dans les produits aéronautiques on évolué de 40 % avec le monde, mais cette évolution est plus marquée avec la France avec un taux de 88 %, dépassant ainsi le taux d'échange avec l'Union européenne et le monde en 2013. Les résultats indiquent un accroissement des échanges intrabranche du Maroc dans le secteur des véhicules automobiles à partir des années 2000. En début de période, des pourcentages de 0,5 % à 2 % sont observés alors qu'en fin de période ceux-ci atteignent 65 % à 82 % pour les trois destinations étudiées. Les échanges avec le monde sont plus élevés à la fin de la décennie.

Graphique 8

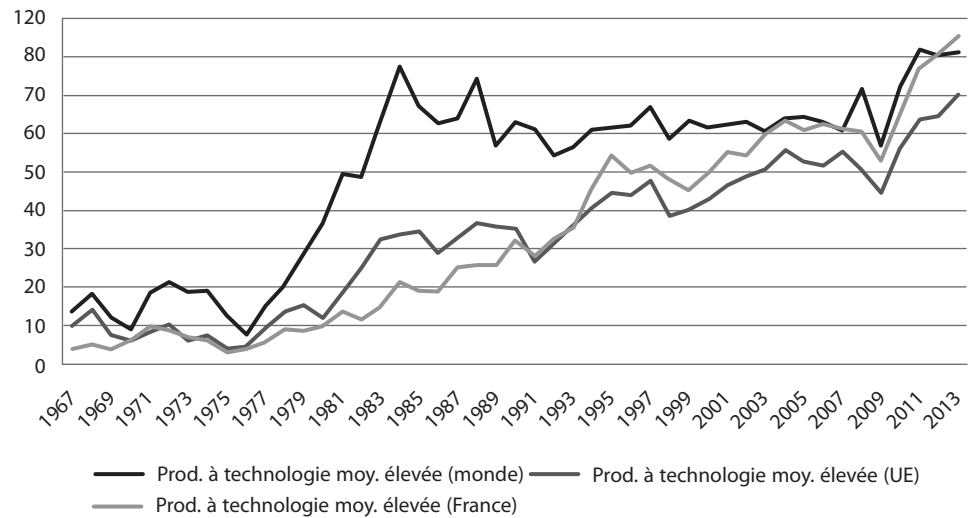
Coefficients de Grùbel et Lloyd (GL) par intensité technologique pour le monde, l'Union européenne et la France de 1967 à 2013



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Chelem, agrégats calculés de la CITI.

Graphique 9

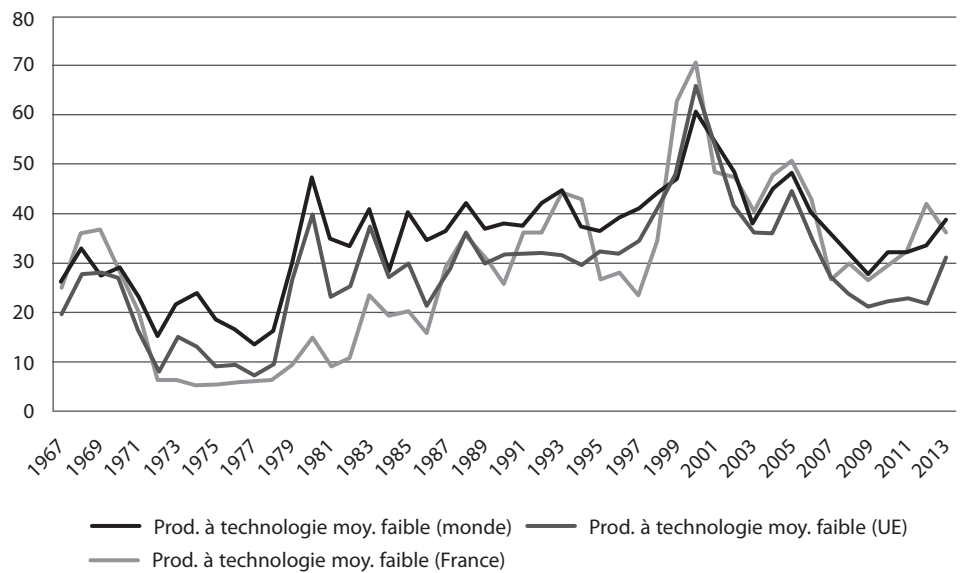
Coefficients de Grùbel et Lloyd (GL) par technologie moyenne élevée pour le monde, l'Union européenne et la France de 1967 à 2013



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Chelem, agrégats calculés de la CITI.

Graphique 10

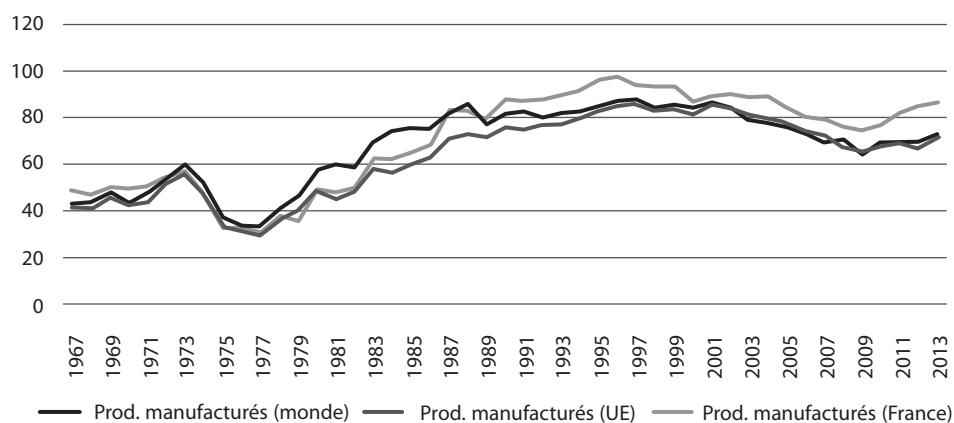
Coefficients de Grùbel et Lloyd (GL) par technologie moyenne faible pour le monde, l'Union européenne et la France de 1967 à 2013



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Chelem, agrégats calculés de la CITI.

Graphique 11

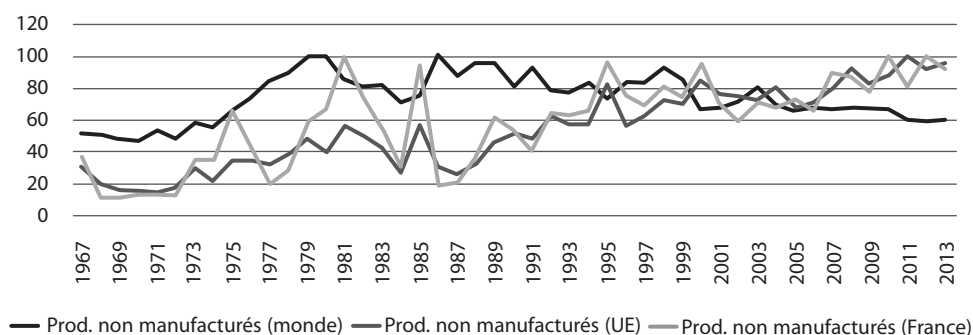
Coefficients de Grùbel et Lloyd (GL) par produits manufacturés avec le monde, l'Union européenne et la France de 1967 à 2013



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Chelem, agrégats calculés de la CITI.

Graphique 12

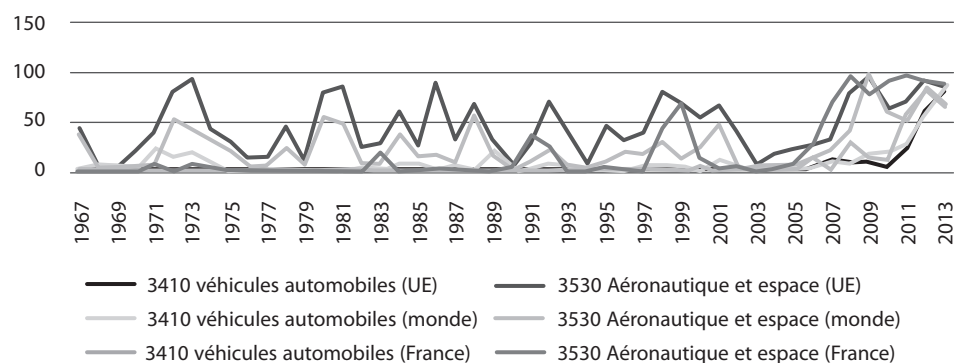
Coefficients de Grùbel et Lloyd (GL) par produits non manufacturés avec le monde, l'Union européenne et la France de 1967 à 2013



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Chelem, agrégats calculés de la CITI.

Graphique 13

Coefficients de Grùbel et Lloyd (GL) par produits à quatre chiffres avec le monde, l'Union européenne et la France de 1967 à 2013



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Chelem, agrégats calculés de la CITI.

3. La spécialisation commerciale du Maroc

La spécialisation internationale du Maroc (le profil de ses avantages et désavantages comparatifs) est ici mesurée par l'indicateur de contribution au solde (Lafay, 1992). Celui-ci compare, en millièmes du commerce total (exportations plus importations), le solde commercial effectif d'un pays pour un produit donné à un solde théorique correspondant à une absence de spécialisation. Afin d'éliminer les effets conjoncturels induits par un solde global en déséquilibre et faire ressortir seulement la situation propre des produits les uns par rapport aux autres, le solde théorique est calculé de manière à refléter une situation d'équilibre: il s'agit de répartir le solde global entre les différents produits au prorata de leur poids respectif dans le commerce total du pays. L'indicateur est additif, et, par construction, la somme sur l'ensemble des produits est égale à zéro.

L'évaluation empirique de la spécialisation est fondée sur l'indicateur de contribution (pour un groupe de produits particuliers) au solde commercial (2):

$$ICS_i = \left[\frac{(X_i - M_i)}{(X + M)/2} - \frac{(M - X)}{(X + M)/2} \times \frac{(X_i - M_i)}{(X + M)} \right] \times 100 \quad (2)$$

avec X_i et M_i représentant respectivement les exportations et les importations du bien i , et X et M respectivement les exportations et les importations totales du pays.

On compare alors le solde commercial observé au solde commercial théorique d'un secteur donné. On peut ainsi identifier un avantage comparatif révélé (ACR) lorsque le premier est supérieur au second, $ICS_i > 0$. A l'opposé, $ICS_i < 0$ indique un désavantage comparatif révélés (DCR).

On peut réécrire l'expression:

$$ICSC_{ij} = \frac{100}{(X + M)/2} \left[(X_i - M_i) - (M - X) \frac{(X_i + M_i)}{(X + M)} \right] \quad (3)$$

où le premier terme entre parenthèses ($X_i - M_i$) représente le solde commercial observé et le second terme $(M - X) \frac{(X_i + M_i)}{(X + M)}$ le solde commercial théorique. En d'autres termes,

si le solde commercial du bien i est supérieur au solde commercial du pays, pondéré par la part du bien i dans le commerce total, on dit que le bien i présente un ACR.

Si l'indice ACR a une valeur supérieure ou égale à un, le pays a un avantage comparatif par rapport aux autres pays dans l'industrie considérée. En d'autres termes, le pays est relativement plus performant que ses voisins dans la production de ce produit. Les coefficients peuvent être utilisés pour comparer les secteurs à l'intérieur d'un même pays, mais aussi pour comparer les pays à l'intérieur d'un même secteur. Cet indicateur a été étudié dans le cas d'autres pays. Miotti *et al.* (1998) a analysé le cas de l'Amérique latine en s'appuyant sur les même nomenclatures.

L'analyse de l'indice de contribution au solde montre que les produits industriels ont évolué d'une manière significative. Cette évolution est due principalement à un résultat positif (avantage) dans l'industrie manufacturière Pavitt (la décomposition de la nomenclature est disponible en annexes). L'analyse détaillée de l'industrie manufacturière montre que cette augmentation est principalement due aux industries intensives en économies d'échelle et un peu moins aux fournisseurs spécialisés et aux industries intensives en R&D (sciences basiques). La spécialisation traditionnelle du Maroc en terme d'industries intensives en travail et en ressources naturelles est en déclin depuis les années quatre-vingt-dix. Le secteur des produits primaires et semi-manufacturiers connaît aussi un désavantage comparatif sur l'ensemble de la périodes avec quelques pics temporaires (graphiques 14 et 15).

Dans la perspective de l'intensité technologique, l'analyse de la spécialisation montre que les désavantages comparatifs des secteurs de moyenne faible technologie sont relativement stables. Tandis que les produits de technologie moyenne haute progressent

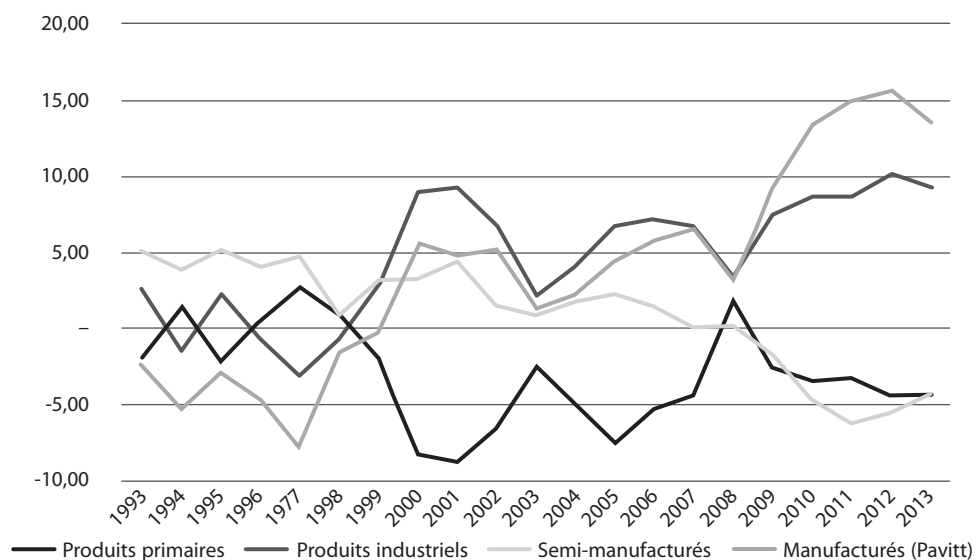
(2) Cet indicateur de spécialisation est inspiré de l'analyse de la contribution au solde proposée par Lafay (1988).

rapidement et commencent à avoir un avantage comparatif à partir de 2010, dépassant les produits de faible technologie qui sont en diminution. L'étude des ACR en termes d'intensité technologique montre que le Maroc marque un tournant dans les produits à intensité technologique, le désavantage des produits de haute technologie est en régression (graphique 16).

Le Maroc semble avoir connu un net changement dans la structure de sa spécialisation internationale depuis son ouverture commerciale. Il perd sa spécialisation initiale dans la filière textile-habillement-cuir. Son avantage comparatif diminue dans les produits primaires et dans les secteurs à technologie moyenne faible. Il s'agit dans tous ces cas de produits relevant de basses technologies. En revanche, il connaît un accroissement important de sa spécialisation dans les produits de haute technologie, et son désavantage comparatif dans les produits manufacturiers diminue régulièrement.

Graphique 14

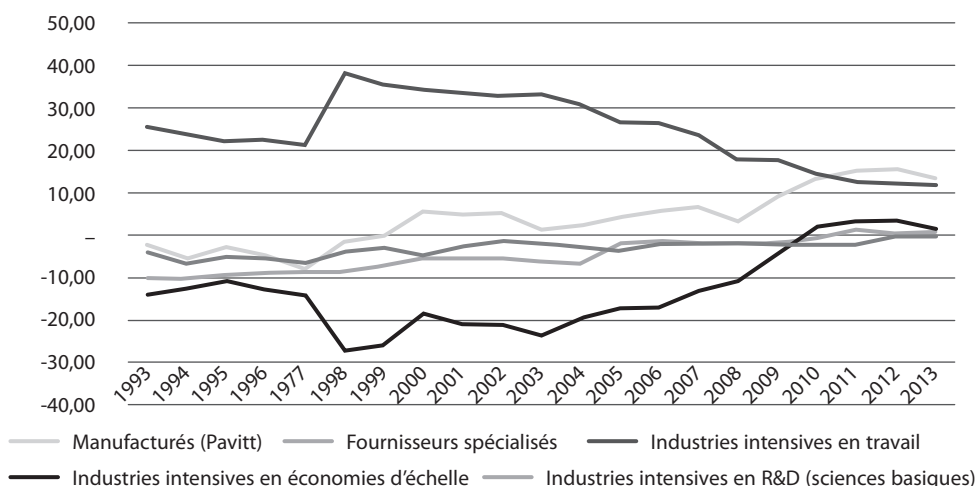
Avantage comparatif révélé selon la nomenclature des secteurs productifs



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Comtrade.

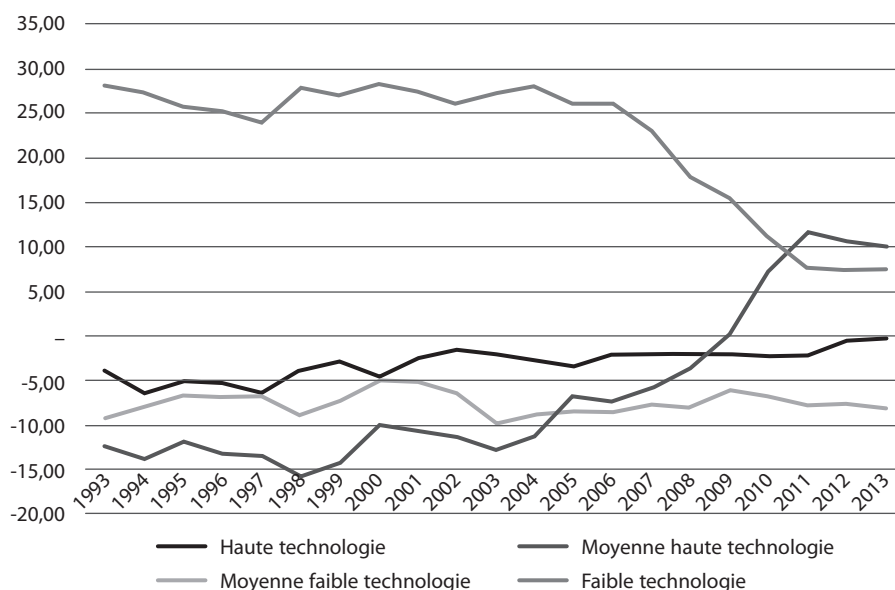
Graphique 15

Avantage comparatif révélé par produits manufacturés (Pavitt)



Source: Calcul de l'auteur à partir de la base de données Comtrade.

Graphique 16
Avantage comparatif révélé par produits manufacturés (OCDE)



Source : Calcul de l'auteur à partir de la base de données Comtrade.

Conclusion

Ce texte analyse la dynamique des modes de spécialisation du Maroc sur une période de quarante ans. Les résultats contribuent à l'analyse empirique existante, montrant que la spécialisation internationale s'est relativement réorientée. Bien que l'évolution du PIB et du taux de croissance soit caractérisée par une forte volatilité, très dépendante de la production agricole, des conditions climatiques (volume pluviométrique) et des changements économiques mondiaux, l'évolution de l'insertion internationale du Maroc est due à la réorientation des produits sur lesquels la diversification s'est portée, qui sont plus des produits manufacturés intensifs en R&D. L'accroissement des échanges intra-branches dans les secteurs des produits manufacturés témoigne du développement de l'industrie des économies en retard et de l'amorce d'un processus de rattrapage du Maroc.

Les échanges commerciaux avec la l'Union européenne ont un impact très significatif sur la spécialisation internationale du Maroc. L'accroissement considérable des échanges intrabranches marocaines avec la France va de pair avec un important changement de structure. Cette évolution est principalement le résultat du développement des secteurs industriels plus intensifs en technologie. L'insertion internationale, par le biais des effets de rationalisation, pourrait ainsi contribuer au processus d'apprentissage technologique et aux gains d'économie d'échelle. Les accords de libre-échange favoriseraient ainsi l'amélioration de la spécialisation. L'avantage comparatif révélé (ACR) des produits primaires – point fort de la spécialisation traditionnelle marocaine – diminue, et celui des produits industriels augmente. L'analyse des ACR du secteur manufacturier met également en évidence des mutations considérables : la baisse des désavantages comparatifs structurels de ce secteur depuis les années quatre-vingt et l'accroissement de l'avantage dans les industries intensives en économie d'échelle. L'étude des ACR en termes d'intensité technologique montre que le Maroc a augmenté son avantage dans les secteurs de moyenne haute intensité technologique et un désavantage comparatif qui se réduit dans les produits de plus forte intensité technologique. Son avantage traditionnel dans les faibles technologies est en évolution décroissante. Dans l'ensemble, cette étude contribue à une meilleure compréhension des modèles marocains de la spécialisation internationale à travers les résultats d'une analyse détaillée qui tiennent compte des différents indicateurs et nomenclatures.

Annexes

Les statistiques du commerce international utilisées dans cette étude proviennent essentiellement de deux sources : la base de données Chelem du CEPII et la base de données Comtrade des Nations Unies.

1. Nomenclature sectorielle de Chelem : les 4 niveaux technologiques (3)

La haute technologie (HT) comprend les produits :

- 353. Construction aéronautique et spatiale.
- 24. Fabrication de produits chimiques.
- 23. Fabrication de préparations pharmaceutiques, de produits chimiques à usage médicinal et de produits d'herboristerie.
- 30. Fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information.
- 32. Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication.
- 33. Fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique et d'horlogerie.

La moyenne haute technologie (MHT) comprend les produits :

- 31. Fabrication de machines et d'appareils électriques n.c.a.
- 34. Construction de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques.
- 24. Fabrication de produits chimiques en excluant les préparations pharmaceutiques.
- 352. Construction de matériel ferroviaire roulant.
- 359. Fabrication d'autres équipements de transport.
- 29. Fabrication de machines et de matériel n.c.a.

La moyenne faible technologie (MFT) comprend les produits :

- 23. Cokéfaction, fabrication de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires.
- 25. Fabrication d'articles en caoutchouc et en matière plastique.
- 26. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques.
- 27. Fabrication de produits métallurgiques de base.
- 28. Fabrication d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériel).
- 351. Construction et réparation de navires.

La faible technologie (FT) comprend les produits :

- 15. Fabrication de produits alimentaires et de boissons.
- 16. Fabrication de produits à base de tabac.
- 17. Fabrication de textiles.
- 18. Fabrication d'articles d'habillement ; préparation et teinture des fourrures.
- 19. Apprêt et tannage des cuirs ; fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, d'articles de sellerie et de bourrellerie ; fabrication de chaussures.
- 20. Production de bois et d'articles en bois et en liège (sauf fabrication de meubles) ; fabrication d'articles de vannerie et de sparterie.
- 21. Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier et en carton.
- 22. Édition, imprimerie et reproduction de supports enregistrés.
- 36. Fabrication de meubles ; activités de fabrication n.c.a.
- 37. Autres activités de fabrication n.c.a.

(3) Nomenclature sectorielle de Chelem : les 4 niveaux technologiques disponible sur http://www.cepii.fr/DATA_DOWNLOAD/chelem/4techno.pdf

2. Nomenclatures standards des Nations Unies et de l'OCDE

Les séries du commerce extérieur de l'OCDE, présentées au niveau de trois chiffres de la nomenclature CTCI (Classification Type du Commerce International), révision 3, qui correspond à une désagrégation de 3 122 positions de produits, constituent la source statistique de ce travail. On a combiné cette nomenclature avec la nomenclature BEC (4) (Broad Economic Categories) de 20 utilisations et la CITI (Classification Internationale par Industrie, de toutes les branches d'activité) à 147 secteurs d'activité. Les tableaux de synthèse débouchent sur la classification Pavitt et de l'OCDE (Intensité technologique) (5) :

– La nomenclature sectorielle

La nomenclature des secteurs productifs s'obtient à partir de la fonction de production :

- l'intensité dans l'utilisation de facteurs (ressources naturelles, travail, capital, connaissances, etc.);
- le degré de complexité des produits (produits primaires, produits semi-manufacturés ou intensifs en ressources naturelles, produits manufacturés).

Elle combine les nomenclatures connues et utilisées largement, Pavitt et OCDE. Cette dernière est fondée sur l'intensité technologique des secteurs productifs.

Cette classification prend en compte l'origine sectorielle des différents groupes de produits et, pour les produits de l'industrie manufacturière, les facteurs influant sur la compétitive. Ainsi, ce sous-ensemble est divisé en quatre catégories :

1. premièrement, les produits intensifs en travail dont les processus productifs se caractérisent par une forte utilisation de main-d'œuvre (chaussure, confection...);
2. deuxièmement, les produits intensifs en économies d'échelle, qui comprennent les industries très capitalistiques et à fortes économies d'échelle (sidérurgie, industrie automobile...);
3. troisièmement, les industries de « fournisseurs spécialisés », caractérisées par un haut degré de diversification de l'offre et une grande capacité de génération d'innovations (notamment des biens d'équipement);
4. quatrièmement, les produits intensifs en recherche et développement, caractérisés par une dépense élevée en R&D et la génération d'innovations technologiques dont bénéficie l'ensemble de l'appareil productif (chimie fine, télécommunications, composants électroniques...).

– La nomenclature par intensité technologique

En même temps, les produits industriels ont été classés selon le critère d'intensité technologique utilisé par l'OCDE, défini par la proportion des dépenses en R&D dans la valeur de la production totale du secteur considéré. Ainsi on distingue les groupes de produits à faible, moyenne-faible, moyenne-haute et haute intensité technologique.

(4) BEC en français: Classification par grandes catégories économiques (CGCE).

(5) Pour l'élaboration de ce classement, on a tenu le compte des diverses classifications internationales des flux de commerce (voir OCDE et les travaux de K. Pavitt, notamment Pavitt, 1984).

1.00	Produits primaires
1.10	Agricoles
1.20	Miniers
1.30	Energétiques
2.00	Produits industriels
2.10	Semi-manufactures (produits intensifs en ressources naturelles)
2.11	Agricoles
2.12	Miniers
2.13	Energétiques
2.20	Produits manufacturés (Pavitt)
2.21	Industries intensives en travail
2.22	Industries intensives en économies d'échelle
2.23	Fournisseurs spécialisés (machines, composants)
2.24	Industries intensives en R&D
3.00	Résidu non classé
5.00	Produits manufacturés (OCDE)
5.10	Faible intensité technologique
5.20	Moyenne-faible intensité technologique
5.30	Moyenne-haute intensité technologique
5.40	Haute intensité technologique

Références

- BALASSA B. (1965), « Trade Liberalisation and "Revealed" Comparative Advantage », *Manchester School* (14636786), 33, 2, p. 99.
- BALASSA B. (1966), « Tariff Reductions and Trade in Manufactures among the Industrial Countries », *American Economic Review*, 56, 3, p. 466.
- BEBEK U.G. (2011), « Consistency of the Proposed Additive Measures of Revealed Comparative Advantage », *Economics Bulletin*, 31, 3, p. 2491-2499.
- BRANDER J.A. (1981), « Intra-Industry Trade in Identical Commodities », *Journal of International Economics*, 11, 1, p. 114.
- BRANDER J., KRUGMAN P. (1983), « A "reciprocal dumping" model of international trade », *Journal of International Economics*, 15, 3/4, p. 313-321.
- CHATER M. (2004), « Instauration d'une zone de libre-échange et politique d'accompagnement: le cas du Maroc (Setting Up a Free-Trade Area and an Accompanying Policy: The Case of Morocco. With English summary) », *Région et développement*, 19, p. 83-103.
- FONTAGNE L., PERIDY N. (1995), « Uruguay Round et PVD: le cas de l'Afrique du Nord (Uruguay Round and LDCs: The Case of North Africa. With English summary) », *Revue économique*, 46, 3, p. 703-715.
- GROSSMAN G.M., HELPMAN E. (1994), « Endogenous Innovation in the Theory of Growth », *Journal of Economic Perspectives*, 8, 1, p. 23-44.
- GRUBEL HERBERT G., LLOYD P. (1975), « Intra-Industry Trade: The Theory and Measurement of International Trade in Differentiated Products », *Economic Journal*, 85, 339, p. 646-648.
- HATZICHRONOGLU T. (1997), « Revision of the High-Technology Sector and Product Classification », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, 1997/2, OECD Publishing.
- HELPMAN E. (1946-), KRUGMAN P.R. (1953-) (1985), *Market structure and foreign trade: increasing returns, imperfect competition, and the international economy*, MIT Press, Cambridge, Mass.
- KRUGMAN P. (1980), « Scale Economies, Product Differentiation, and the Pattern of Trade », *American Economic Review*, 70, 5, p. 950-959.
- KRUGMAN P.R. (1979), « Increasing returns, monopolistic competition, and international trade », *Journal of International Economics*, 9, 4, p. 469-479.
- LAFAY G. (1992), « The Measurement of Revealed Comparative Advantages », dans *International Trade Modelling*, CEPII, Paris, International Studies in Economic Modelling. An Applied Econometrics Association Volume, p. 209-234.
- LANCASTER K. (1980), « Intra-industry Trade under Perfect Monopolistic Competition », *Journal of International Economics*, 10, 2, p. 151-175.
- MIOTTI L., QUENAN C., WINOGRAD C. (1998), « Spécialisation internationale et intégration régionale: l'Argentine et le MERCOSUR », *Economie internationale*, 74, p. 89-120.
- OECD (2005), « Measuring Globalisation: OECD Handbook on Economic Globalisation Indicators, Paris », Paris.
- OLOFIN S. (2002), « Trade and Competitiveness of African Economies in the 21st Century », *African Development Review*, 14, 2, p. 298-321.
- PALMÉRO S., ROUX N. (2004), « Modèles d'ancrage à l'Union européenne et spécialisations des pays partenaires méditerranéens », *l'Année du Maghreb*, 1.
- PERIDY N. (2004), « L'impact de la politique euro-méditerranéenne sur les échanges UE-Maroc: application d'un indicateur de performance à l'exportation », *Région et développement*, 19, p. 55-82.

Quelle modalité de réforme de la Caisse marocaine des retraites ?

Nisrine Ghefou

Les enjeux du secteur de la retraite au Maroc

Face à la fragilité des équilibres financiers et à la faible efficacité qui caractérisent le système de retraite au Maroc, notamment sur le plan de la couverture de la population active, le gouvernement marocain a réalisé une mission d'évaluation de la situation des régimes de retraite en vue de s'arrêter sur les contraintes qu'ils connaissent et de proposer des réformes permettant d'en améliorer l'efficacité et d'en réduire les déséquilibres. Il constate à travers un diagnostic la situation difficile que vivent certains régimes de retraite et conclut à la nécessité de lancer, de manière urgente, un processus de réformes profondes, étalées sur le court, le moyen et le long terme.

Le secteur des retraites en vigueur au Maroc compte actuellement 4 régimes à caractère général (Caisse marocaine des retraites (CMR), Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et Caisse interprofessionnelle marocaine de retraites (CIMR)) et 2 régimes internes à des établissements publics (Office national d'électricité et Bank Al-Maghrib). Mis à part la CIMR qui est un régime à cotisations définies géré actuellement en répartition et le RCAR qui est un régime à prestations définies géré selon le système mixte (2/3 capitalisation et 1/3 en répartition), tous les autres régimes sont à prestations définies gérés en répartition. D'autre part, et à l'exception de la CNSS et du RCAR qui ont été institués respectivement en 1961 et 1977, les autres régimes ont été créés pendant le Protectorat initialement pour servir des pensions au profit des fonctionnaires et salariés de l'administration et des entreprises françaises (la CMR en 1930, la caisse interne de retraite de l'OCP en 1947, la CIMR en 1949 et la caisse commune de retraite de l'ONE en 1952).

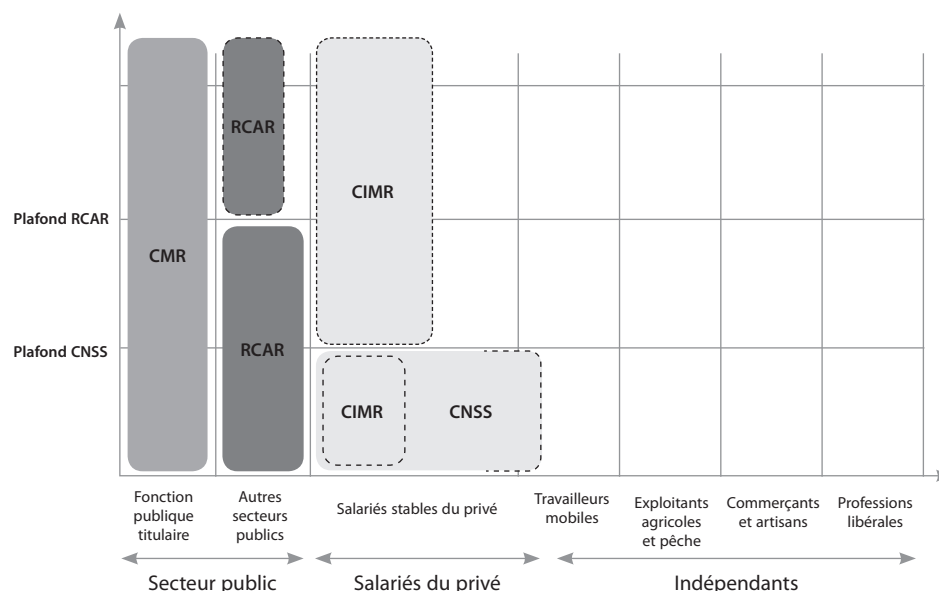
L'objectif de la création de ces régimes étant à l'époque de jouer un rôle purement social (certains régimes servent, en plus de la pension de vieillesse, des prestations qui n'ont aucun lien avec la vieillesse, à savoir les majorations familiales, les allocations familiales, la compensation de l'IGR, etc.), les notions d'équilibre et de pérennité de ces régimes n'étaient pas à l'ordre du jour, du moins lors de leur création. Aussi, et comme la situation démographique était très favorable pendant les premières années (nombre d'actifs largement supérieur à celui des retraités), l'équilibre actuariel n'était même pas vérifié ou recherché par les gestionnaires. De même, les modes de gestion, basés sur une logique d'équilibre annuel sans aucune préoccupation des engagements futurs de ces régimes vis-à-vis de leurs affiliés, ont favorisé l'absence d'une culture d'évaluation et de vérification de l'équilibre à long terme. Dans ce contexte, les excédents enregistrés au niveau des régimes de retraite ont été utilisés à des fins autres que celles se rapportant à leurs missions au lieu d'être logés dans des réserves spécifiques à la retraite. Ainsi, et à titre d'exemple, la contribution de l'Etat dans la CMR, en sa qualité d'employeur, s'est limitée pour une longue période (avant 1996) à une subvention d'équilibre, ce qui a contribué à l'absence de tout excédent. De même, au niveau des caisses internes de retraite, les établissements publics concernés ont utilisé les excédents réalisés par ces caisses pour financer leurs activités principales, parfois sans aucune rémunération de ces fonds. Ainsi, ce n'est qu'à partir du début des années 90 que le souci de l'équilibre des régimes de retraite a commencé à prendre de l'importance, surtout suite aux mutations démographiques de la population marocaine et aux perspectives d'évolution de cette population dans le futur. De ce fait, et avec la montée en charge de ces régimes (élargissement de la base des retraités et restriction de celle des cotisants), la problématique du déséquilibre des régimes de retraite devient de plus en plus préoccupante.

Or, depuis plusieurs années, le Maroc est entré dans ce que les démographes appellent « la transition démographique », avec une fécondité de l'ordre de 2,19 en 2010 (1), une espérance de vie à la naissance qui frôle les 73 ans pour les hommes et les 75 ans pour les femmes et un taux d'accroissement naturel de 1,32% ; il se trouve en rupture avec le régime démographique traditionnel caractérisé par des niveaux élevés de mortalité et de natalité. Les évolutions futures de la population marocaine sous l'incidence des évolutions des espérances de vie et de l'indice synthétique de fécondité auront des conséquences importantes sur la démographie du système de retraite marocain et sur son équilibre budgétaire. Cette transition démographique rapide, associée à d'autres évolutions socio-économiques entrave le développement de la protection sociale.

De plus, le système de retraite marocain se caractérise par la coexistence de plusieurs régimes de retraite, différents dans leur mode de gestion, leurs ressources et leurs modalités de prestations. Il se compose de trois régimes publics (CMR, CNSS, RCAR) et d'un régime facultatif (CIMR) pour le secteur privé. La population cotisante à ces régimes de retraite a enregistré, au cours de la période 2000-2009, un accroissement annuel de 3,9%. Elle s'élève à près de 3,2 millions de travailleurs, ce qui représente 30% de la population active occupée en 2009, niveau jugé relativement faible comparativement à d'autres pays (60% dans les économies de transition, 80% dans les pays de l'OCDE).

Figure 1

Le secteur des retraites au Maroc (2)



Ce schéma cartographie le secteur des retraites actuel du Royaume, au travers de la couverture de la population par secteur d'activité (en abscisse) et des tranches de revenus (en ordonnées). Cette cartographie met en évidence un premier constat : celui d'une efficacité sociale notablement insuffisante au regard des objectifs assignés à la retraite légalement obligatoire. En particulier en matière de taux de couverture de la population nationale et de la lutte contre la pauvreté. Il est à noter que cette faiblesse du taux de couverture est due à l'absence de régimes juridiquement compétents pour les différentes catégories de travailleurs indépendants (TNS (3)), mais aussi à la faiblesse du

(1) Rapport du Haut-Commissariat au Plan élaboré en décembre 2012 au Maroc, étude sur « le vieillissement de la population marocaine : effets sur la situation financière du système de retraite et sur l'évolution macroéconomique ».

(2) Rapport du cabinet Actuariat, élaboré en avril 2010 en France sur « la réforme des retraites ».

(3) TNS : travailleurs non salariés.

taux d'emprise du régime de retraite de base des travailleurs salariés du secteur privé sur sa population cible. Aussi par les facteurs structurels du marché de l'emploi, notamment un taux d'emploi de l'ordre de 45 % et un taux de sous-emploi d'environ 11 %.

En outre, le nombre de bénéficiaires augmente depuis quelques années plus rapidement que celui des cotisants. Il s'est accru en moyenne de 6,3 % au cours de la période 2000-2009, conduisant ainsi à une détérioration continue du rapport démographique des caisses de retraite. Ce rapport est passé de 15 actifs en moyenne pour un seul retraité en 1980 à 5,8 actifs en 1993 et à 4,6 actifs en 2009. L'analyse de l'évolution des caisses cache des tendances contrastées. La dégradation du rapport démographique a entraîné un déséquilibre entre les dépenses et les ressources des différents régimes. En effet, alors que le niveau des cotisations des différentes caisses est en baisse continue, passant de 3,43 % du PIB en 2005 à 3,2 % en 2009, celui des dépenses s'est accru progressivement de 2,51 % du PIB à 2,97 % respectivement. En conséquence, l'excédent financier de l'ensemble des caisses a tendance à diminuer, passant de 0,93 % du PIB en 2005 à 0,23 % en 2009. La tendance à la dégradation de la situation financière s'explique, en outre par le niveau élevé de prestations de certaines composantes du système de retraite. En effet, bien que le taux de remplacement (4) pour un individu qui travaille de 25 à 59 ans se situe à près de 45 % pour la CNSS, à 54,4 % pour le RCAR et à 60 % pour la CIMR, il reste plus élevé, de l'ordre de 85 % pour la CMR où la retraite dépend du dernier salaire perçu. Par ailleurs, la situation financière des systèmes de retraite sera encore plus affectée à l'avenir en raison de la transition démographique avancée au Maroc et du changement profond qu'il produit sur la pyramide des âges, et aussi en raison des modalités d'acquisition des droits, puisque la majorité des caisses de retraite sont des régimes en prestations définies.

Cette situation a été d'ailleurs confirmée par les résultats des différentes études actuarielles réalisées par l'ensemble des régimes de retraite. En effet, et selon ces résultats, il a été constaté à l'époque que certains régimes seraient en déséquilibre dans un avenir très proche et que l'épuisement des réserves constituées serait enregistré dans quelques années. Ces études actuarielles ont fait ressortir également que le montant de la dette implicite (engagements actuels et futurs) de l'ensemble de régimes de retraite est estimé à une année du produit intérieur brut. L'analyse des résultats des études précitées montre l'importance que doit revêtir la réforme des régimes de retraite. Cette réforme devrait, en principe, analyser et résoudre la problématique de l'équilibre et de la pérennité des régimes de retraite dans sa profondeur et ne pas se limiter à des solutions conjoncturelles qui ne permettent que de reporter l'horizon du déséquilibre de quelques années. Pour ce faire, une approche actuarielle de la réforme des régimes de retraite reste indispensable.

Par ailleurs, il importe de signaler que la problématique du déséquilibre des régimes de retraite ne concerne pas seulement le Maroc, mais elle préoccupe la quasi-totalité des pays du monde, de telle sorte qu'elle est devenue un phénomène universel. L'analyse des expériences étrangères en matière de réforme des retraites fait ressortir qu'il existe plusieurs scénarios de réforme qui vont de la transformation totale des régimes en prestations définies gérés en répartition en des régimes à cotisations définies gérés en capitalisation (cas de certains pays de l'Amérique latine: Chili, Pérou...) à la conservation des régimes à prestations définies gérés en répartition mais avec une adaptation de leurs paramètres de fonctionnement (Allemagne, Japon). Certains autres pays ont, par contre, choisi des scénarios intermédiaires par la transformation des régimes à prestations définies gérés en répartition en des régimes à cotisations définies gérés toujours en répartition (Suède, Italie).

Au niveau national, le développement de l'actuariat et la prise de conscience de la problématique des déséquilibres des régimes de retraite par toutes les parties concernées par ce dossier ont permis d'inscrire l'équilibre et la pérennité de ces régimes parmi les préoccupations du gouvernement. Dans ce sens, une commission nationale

(4) Le taux de remplacement représente le rapport entre la première pension et le dernier salaire.

mixte (gouvernement, syndicats et patronat) a été créée pour prendre en charge le dossier de la réforme des régimes de retraite. Dans ce cadre, le grand défi à relever consiste en la conciliation entre les attentes sociales (garantir un taux de remplacement décent) et l'aspect technique (respecter l'équilibre actuariel qui prenne en compte les contraintes socio-économiques du pays). Sur le plan théorique, l'approche actuarielle de l'équilibre d'un régime de retraite repose sur le respect du lien qui doit exister entre les paramètres de fonctionnement de ce régime. Or, si certains paramètres sont exogènes et s'imposent de fait au régime de retraite (évolution des nouveaux affiliés, espérance de vie, évolution des salaires...), certains autres paramètres sont, par contre, endogènes et peuvent, en conséquence, être fixés sur la base de l'approche actuarielle de l'équilibre et de la pérennité de ce régime (âge de départ à la retraite, taux d'annuité, taux de remplacement, taux de cotisation, taux de rendement, etc.). Dans le même sens, la notion d'équilibre d'un régime de retraite est tributaire des choix qui devraient être faits au préalable sur certaines options qui conditionnent le fonctionnement de ce régime (niveau du taux de remplacement, niveau du taux de rendement, niveau de la pension minimum...). Cependant, ces options ne peuvent être fixées indépendamment des capacités permises par la réalité de l'économie nationale (taux de rendement interne en relation avec le taux d'évolution de l'économie, etc.).

Dysfonctionnements continus (5)

Absence d'une loi-cadre portant organisation du secteur de la retraite

Avant d'aborder le cadre institutionnel au sein duquel s'exerce la retraite, il convient de signaler que le secteur de la retraite au Maroc n'est régi par aucune loi portant organisation de ce secteur. De ce fait, le secteur de la retraite se caractérise par la coexistence d'une multitude de régimes de retraite soumis à des dispositions différentes quant à leur cadre juridique, leur champ d'application, leurs ressources, la nature de leurs prestations, leur mode de gestion ainsi qu'aux règles de contrôle les régissant. A titre d'illustration, les caisses internes de retraite des établissements publics ne sont pas régies par des statuts juridiques *ad hoc* mais intégrées au sein de ces établissements. De même, la CIMR, bien qu'elle soit parmi les premières caisses créées au Maroc (1949), continue à être gérée par une association patronale, régie uniquement par le dahir du 15 novembre 1958, sans aucune assise juridique en matière de retraite.

Des cotisations de plus en plus insuffisantes pour financer les prestations

Mis à part le RCAR qui fonctionne selon un système mixte, répartition-capitalisation, les autres régimes fonctionnent en répartition où les réserves techniques sont toujours insuffisantes, voire inexistantes pour certains régimes. Ce mode de fonctionnement suppose une solidarité entre les générations des actifs et celles des retraités dans la mesure où les pensions de retraite servies sont financées avec les cotisations des actifs. Les régimes marocains, excédentaires pendant les premières années de leur existence, vu l'importance de la population des actifs cotisants par rapport à celle des retraités, sont actuellement dans leur phase de maturité qui se caractérise essentiellement par une situation financière déficitaire à moyen terme, voire à court terme pour certaines caisses. Cette situation est due essentiellement à un accroissement rapide de la population des retraités et une diminution de celle des actifs cotisants, entraînant ainsi une augmentation des dépenses au titre des pensions de retraite et une baisse des cotisations. De plus, l'augmentation des charges et l'affaiblissement des recettes que connaissent actuellement ou risquent de connaître les régimes susvisés à moyen et long terme en raison du vieillissement de la population, de la stagnation des recrutements et du prolongement de la durée de service des pensions ne feraient qu'augmenter le déficit de ces régimes.

Politiques de placement et de couverture des réserves

A ce niveau, il convient de préciser qu'en l'absence de dispositions communes fixant les modalités de couverture des réserves techniques constituées, à l'instar de ce qui

(5) Rapport de la Cour des comptes élaboré en juillet 2013 au Maroc sur « Le Système de retraite au Maroc : diagnostic et propositions de réformes ».

Des régimes en déséquilibre financier structurel

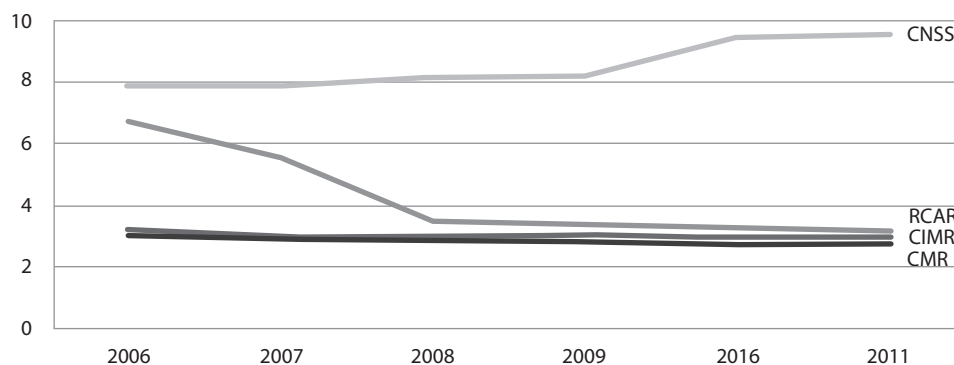
est pratiqué dans le secteur des assurances, les régimes effectuent des placements en représentation des réserves sur la base soit :

- d'une libre décision du conseil d'administration (CIMR);
- d'une simple obligation de dépôt auprès d'un organisme financier spécialisé (CNSS);
- d'une énumération d'une liste de placements autorisés (RCAR);
- et d'une fixation de quotas par type de placement (CMR) qui prennent en considération les règles de sécurité admises en la matière.

La caractéristique préoccupante qui entache les différents régimes de retraite de base est le déséquilibre démographique et financier qui s'est aggravé ces dernières années. En effet, sur le plan démographique, excepté le régime CNSS, la population des actifs cotisants reste faible et surtout croît moins vite. En revanche, les effectifs de retraités pour toutes les caisses ont tendance à augmenter à un rythme plus rapide que celui des actifs cotisants. Dans le secteur public, cette situation s'explique par la stabilité des effectifs de fonctionnaires et agents au regard des politiques publiques en la matière (limitation du poids de la masse salariale du secteur public dans le PIB et ralentissement des recrutements dans la fonction publique). Par conséquent, le rapport démographique (nombre de cotisants par retraité) se détériore de façon continue, à des degrés divers, pour tous les régimes à l'exception de la CNSS. Ainsi, entre 2000 et 2011, cet indicateur a évolué de 7 à 3 pour le RCAR. Par contre, il s'améliore pour la CNSS, où il est passé de 7 à 9,5.

Graphique 1

Evolution du rapport démographique des caisses de retraite (2006-2011) (6)



Cet état est accentué – et le sera davantage – par l'amélioration de l'espérance de vie de la population à l'âge de la retraite (60 ans) qui atteint en 2011, 19,6 ans pour les hommes et 21,63 ans pour les femmes contre respectivement 17,17 ans et 18,49 ans en 1980. Cela a comme conséquence l'augmentation des charges futures des différents régimes.

Dans le même sillage, les indicateurs financiers des régimes de retraite dénotent, de manière générale, un déséquilibre qui va en s'amplifiant. De ce fait, pour chaque cotisation reçue, les régimes créent des droits supérieurs accumulant ainsi en permanence des déficits et de la dette pour les générations futures. Selon les bilans actuariels à fin 2011, le montant des droits acquis nets des réserves s'élève à 813 milliards de dirhams, alors que les réserves s'élèvent à 82,9 milliards de dirhams pour le RCAR, 77 milliards de dirhams pour la CMR et 27 milliards de dirhams pour la CNSS. Cela s'explique essentiellement par une sous-tarifcation de l'acquisition des droits auprès des régimes, longtemps masquée par une démographie favorable et la non-prise en considération de l'allongement de l'espérance de vie.

(6) Rapport de la direction des Assurances et de la prévoyance sociale, ministère de l'Economie et des Finances.

Equilibre actuariel et viabilité financière (7)

Ajouter à cela le pilotage à court terme qui a marqué jusqu'à présent la gestion des différents régimes de retraite. La dégradation structurelle des équilibres des régimes conjuguée à la détérioration des indicateurs démographiques aura un impact négatif sur la situation macro-économique du pays. En effet, et comme l'ont montré plusieurs études dont notamment celle du HCP, cette dégradation impliquera une réduction de l'épargne et, par conséquent, une rétraction de l'investissement. Le HCP a estimé que ce dernier agrégat passera de 35 % du PIB actuellement à 25 % en 2050.

L'équilibre actuariel d'un régime de retraite par répartition peut s'écrire sous forme d'une équation, c'est-à-dire d'une égalité qui fait intervenir plusieurs facteurs. Cette égalité est respectée si la masse des cotisations est égale à la masse des prestations. Cette question ne se pose pas pour les régimes en capitalisation qui intègrent leur propre mécanisme d'équilibre via les provisions techniques constituées et couvertes intégralement par des actifs réels. A cet effet, l'équilibre financier d'un régime de retraite par répartition suppose que l'égalité suivante doit être respectée :

$$\Sigma. \text{Cotisations} = \Sigma. \text{Prestations}$$

De manière simplifiée, la masse des cotisations est le produit des taux de cotisation appliqués aux salaires d'activité professionnelle.

$$\text{Cotisations} = \text{taux de cotisation} \times \text{salaire moyen d'activité} \times \text{nombre de cotisants}$$

De la même manière, la masse des prestations est le produit de la pension moyenne par le nombre de retraités.

$$\text{Prestations} = \text{pensions moyenne} \times \text{nombre de retraités.}$$

On en déduit le taux de cotisation nécessaire à l'équilibre financier du régime :

$$\text{Taux de cotisation moyen} = (\text{Pension moyenne} / \text{Salaire moyen d'activité}) \times (\text{Nombre de retraités} / \text{Nombre de cotisants})$$

D'où :

$$\text{Taux de cotisation} = \text{Taux de remplacement} \times \text{Taux de dépendance}$$

- on appelle taux de remplacement, ou taux de pension moyenne, le ratio « pension moyenne sur salaire moyen d'activité » ;
- on appelle taux de dépendance, ou rapport démographique, le rapport « nombre de retraités sur nombre de cotisants ».

Sur la base de ce qui précède, il y a lieu de constater que l'équilibre d'un système de retraite par répartition résulte de deux types de facteur :

- les facteurs démographiques qui déterminent le taux de dépendance ou rapport démographique, lequel dépend aussi des facteurs relatifs à l'activité et à l'emploi ;
- les facteurs relatifs à la réglementation qui déterminent le montant des pensions.

Cette décomposition signifie que les réformes destinées à restaurer la solvabilité à long terme des régimes devraient comprendre au moins deux volets avec l'ordre de priorité suivant :

- corriger d'abord l'inadéquation des paramètres afin de restaurer l'équilibre actuariel des régimes hors choc démographique ;
- dans un deuxième temps, et dans l'hypothèse où le premier volet a un apport financier insuffisant parce que l'effet démographique laisse des besoins de financement encore plus élevés, retenir des ajustements supplémentaires dans le cadre d'un pilotage actuariel.

(7) Rapport du Conseil d'orientation des retraites élaboré en 2001 sur les projections financières et l'équilibre des régimes de retraite en France : fiche n° 5, « les facteurs qui déterminent l'équilibre des régimes de retraite ».

Il importe de préciser que la viabilité financière de ce régime est vérifiée par des évaluations actuarielles réalisées régulièrement pour calculer les engagements de ce régime et les comparer avec les ressources actuelles et futures. Ainsi, si le bilan actuariel se solde par un déficit, cela signifie que les engagements du régime de retraite progressent plus rapidement que les recettes. Par contre, ralentir la progression des engagements et augmenter celle des recettes reposent sur le choix d'un nouveau jeu des paramètres clés du régime. On en attend un effet direct sur l'équilibre financier du régime mais également des incitations à modifier les comportements. Toutefois, comme une réforme des retraites s'inscrit dans une phase de transition, ce choix devrait porter sur les valeurs cibles qu'il serait souhaitable d'atteindre à l'horizon fixe. Il importe de rappeler que l'appréciation de l'équilibre financier d'un régime de retraite ne se limite pas à la confrontation des flux des cotisations et des prestations, mais elle dépasse cette notion classique pour s'intéresser au degré de couverture des engagements de ce régime par les réserves constituées et les cotisations futures et ce, à travers l'établissement du bilan actuariel du régime de manière régulière. Par ailleurs, la viabilité financière d'un régime de retraite reste tributaire du choix des paramètres de fonctionnement de ce régime.

Toutefois, les premiers diagnostics, réalisés à partir de 1997 avec l'assistance de la Banque mondiale et du Comité de suivi des études actuarielles qui a été chargé de l'évaluation de la viabilité financière des caisses de retraite et de l'étude d'options en vue de la réforme, laissaient déjà apparaître des doutes quant à la viabilité à long terme des caisses de retraite. Ceci a incité à la création d'une Commission nationale présidée par le Premier ministre, composée des ministres chargés des finances, de l'emploi et de la fonction publique, des dirigeants des cinq syndicats les plus représentatifs, du président de la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM) et des directeurs des caisses de retraite. Il a également été recommandé la création d'une commission technique composée de représentants des membres de la commission nationale dont les travaux sont coordonnés par la DAPS et ce, en vue de piloter le programme des réformes. Le diagnostic réalisé par cette commission technique à partir de 2007, avec l'assistance de deux bureaux d'études, a confirmé les analyses précédentes. Le constat est aujourd'hui largement partagé par les parties prenantes à ce dossier et les organisations internationales (Banque mondiale et Bureau international du travail).

Aborder les questions d'équilibre en modifiant les programmes

La réforme des systèmes de retraite revêt le caractère d'une problématique mondiale à cause de trois facteurs majeurs: le changement de la structure démographique, l'allongement de l'espérance de vie et l'insuffisance des instruments de pilotage orientés souvent vers le court terme. Vers la fin des années 80, les régimes de retraite par répartition avaient déjà commencé à montrer des signes de faiblesse touchant leur équilibre financier et, partant, leur viabilité et leur pérennité. C'est ce qui explique que lors des trois dernières décennies, plusieurs pays ont entrepris et mis en œuvre des réformes de leurs systèmes de retraite. Les facteurs démographiques continuent à impulser la mise en œuvre des réformes des systèmes de retraite principalement en ce qui concerne l'âge. A titre d'exemple, la moitié des pays de l'OCDE a déjà commencé à augmenter l'âge légal de la retraite. La tendance générale est à l'orientation vers un âge légal de 65 ans, tout en accordant la possibilité de continuer l'activité à un âge largement supérieur. Dans de nombreux pays, l'âge légal de départ à la retraite a déjà été relevé à 67 ans voire même davantage. Par ailleurs, il convient de préciser que dans le domaine de la retraite, il n'existe pas de modèle universel applicable à tous les contextes, indépendamment des spécificités de chaque pays. Chaque Etat a construit son système de retraite en fonction de sa propre histoire économique et sociale, de sa culture et de son niveau de développement. En revanche, il y a une nette tendance à converger de plus en plus vers des référentiels communs. La problématique de la retraite a également fait l'objet d'un grand intérêt pour plusieurs organisations internationales.

Ainsi, depuis le début des années 90, la Banque mondiale intègre dans ses analyses l'impact des régimes de retraite et examine dans quelle mesure ils influencent les

finances publiques des Etats et risquent de compromettre leur équilibre. En effet, les engagements des régimes de retraite sont transférés aux générations futures et se transforment en dette que les Etats doivent intégrer dans leurs comptes publics. L'observation de différentes expériences amène à conclure qu'aucun système de retraite ne peut être pérenne, viable et sécurisé s'il n'est pas assis sur une base solide, cohérente et stable dans toutes ses dimensions : technique, juridique, sociale, politique et économique. C'est dans ce sens que la Banque mondiale a mis en place une matrice de réforme des systèmes de retraite s'articulant autour de quatre composantes :

- le lien avec l'équilibre des comptes publics ;
- l'impact sur la croissance économique ;
- la contribution à la lutte contre la pauvreté ;
- la dimension politique de toute réforme.

Par ailleurs, mener une réflexion sur la réforme des régimes de retraite au Maroc rend nécessaire d'observer et de prendre connaissance des expériences internationales dans ce domaine. L'objectif est d'essayer d'appréhender cette problématique dans un cadre plus large et de s'inspirer des meilleures pratiques en la matière tout en consolidant l'expérience nationale et en préservant nos propres spécificités institutionnelles, économiques et sociales. Le diagnostic du système de retraite marocaine a mis en évidence des dysfonctionnements majeurs :

- le premier concerne la gravité de la dette implicite et de son impact sur l'horizon de viabilité et l'équilibre financier de certains régimes et sur leur capacité à faire face à leurs engagements au profit des actuels et futurs pensionnés. Cette situation difficile varie d'un régime à l'autre. Elle se pose avec plus d'acuité et de manière plus urgente pour le régime des pensions civiles de la CMR, mais également à long terme pour la CNSS ;
- le faible taux de couverture constitue la seconde caractéristique majeure du système de retraite. En effet, une grande partie de la population active qui exerce dans le secteur privé reste non ou insuffisamment couverte par la retraite.

De plus, le système de retraite connaît des insuffisances en matière de gouvernance et de gestion qui ont, certes, un impact limité par rapport aux difficultés précédemment citées. Mais leur amélioration serait de nature à garantir la prise des décisions appropriées et la célérité de leur mise en œuvre. Surtout celles qui visent à assurer que les promesses faites par les régimes sont en adéquation avec leur capacité réelle à y faire face. Il en est de même pour certains mécanismes de pilotage qui demeurent insuffisants ou inappropriés pour préserver les régimes de l'effet des modifications des règles qui les régissent ou des changements de l'environnement social, économique ou financier.

Cadre général de la réforme : objectifs et principes

La mise en œuvre d'une réforme des régimes de retraite est nécessaire, elle ne devrait pas être conçue dans une vision de court terme mais s'inscrire dans une logique de réforme globale de l'ensemble du système de retraite et de réponse aux principales insuffisances que celui-ci connaît. Elle devrait également s'inscrire dans le cadre global du développement économique et social du pays. De manière générale, la réforme globale du système de retraite au Maroc devrait répondre aux principes fondamentaux de l'équité, de la pérennité et de l'efficacité. Il s'agit notamment de :

- éviter la rupture dans le service des prestations ;
- assurer un taux de remplacement approprié ;
- assurer une efficacité optimale des mécanismes de solidarité intra et inter-générationnelle ;
- appliquer une tarification des cotisations adéquate et juste de manière à assurer une couverture adéquate des engagements futurs ;
- absorber la dette accumulée par les régimes ;
- généraliser la couverture retraite notamment aux actifs non-salariés.

Pour atteindre ces objectifs, toute action engagée devrait s'inscrire dans une vision intégrée avec des objectifs clairs et dans un horizon temporel suffisamment précis pour être respecté. La révision des paramètres des différents régimes constitue la première phase de la réforme. Il est, à ce titre, important que dans cette phase les pouvoirs publics puissent prendre et mettre en œuvre des décisions simples, rapides et efficaces ciblant en priorité les régimes en difficulté comme le régime des pensions civiles de la CMR ou de la CNSS et dans une moindre mesure le régime général du RCAR.

En même temps, il conviendrait, d'une part, de procéder à une révision de certaines règles de gouvernance et des mécanismes de pilotage actuels des régimes et, d'autre part, d'entamer la mise en œuvre de l'extension progressive de la couverture de retraite en procédant d'abord à l'intégration des populations facilement appréhendables et sur une base facultative au départ. L'adoption et la mise en œuvre finale de ces réformes devraient être rapidement entamées (en 2014) et déployées sur un horizon de 5 à 7 années. Dans une deuxième phase, qui serait déclenchée en parallèle, il conviendrait d'entreprendre le processus d'études, de réflexion, de conception et de négociation de l'architecture du système de retraite cible et des mécanismes de sa mise en œuvre.

En effet, la réforme globale du système de retraite ne peut être que systémique, notamment dans l'optique de procéder à une correction des impacts des effets démographiques et de tarification des prestations de retraite qui sont à l'origine des déséquilibres financiers que connaissent les principaux régimes et de s'orienter vers une généralisation de la couverture au profit d'une plus grande partie de la population active. La réforme paramétrique devrait avoir au préalable suffisamment contribué au rapprochement des paramètres des régimes existants et de leur harmonisation. La réforme paramétrique des régimes existants devrait s'inscrire dans le cadre d'objectifs clairement définis. Il est fondamental d'introduire des mesures visant l'amélioration des règles de gestion et le démarrage du processus d'extension de la couverture de retraite. Il est en effet important de procéder à une rapide mise en place de schémas de retraite devant intégrer la population des actifs non salariés selon une démarche progressive et en se focalisant d'abord sur les catégories professionnelles faciles à intégrer comme les professions libérales, les employeurs non salariés ou, de manière plus générale, les actifs patentés. La proposition de réforme consiste en une action sur les principaux paramètres sur lesquels repose le fonctionnement des régimes. Elle devrait toucher l'ensemble des régimes mais, de manière particulière et plus profonde, ceux connaissant des niveaux de déséquilibre importants.

Les principaux objectifs pouvant être assignés à la réforme pourraient s'énoncer comme suit :

- s'aligner sur les bonnes pratiques internationales en prenant notamment en considération l'évolution de l'espérance de vie, le pouvoir d'achat des cotisants et pensionnés ainsi que la compétitivité économique du pays ;
- augmenter l'horizon de viabilité des régimes fragiles, particulièrement le régime des pensions civiles de la CMR, ce qui leur permettrait d'améliorer leur situation financière et continuer à assurer leurs prestations. Les mesures à prendre permettront également de se donner le temps nécessaire pour la mise en place d'une réforme plus approfondie ;
- assurer autant que possible une harmonisation des principaux paramètres des régimes (âge, taux de cotisation, annuité, base de liquidation, taux de remplacement...) de manière à en rapprocher les règles de fonctionnement et, à terme, faciliter la convergence vers une réforme plus large du système de retraite dans son ensemble.

Pour réaliser ces objectifs, il conviendra d'agir simultanément sur plusieurs paramètres, car pour les régimes dont le niveau de déséquilibre est élevé, l'action sur un seul paramètre reste insuffisante pour en améliorer significativement l'équilibre. Il conviendra également de tenir compte des spécificités de chaque régime. De manière globale, l'application de ces modifications des paramètres de fonctionnement des régimes de retraite devrait donner lieu à un allongement de l'horizon de viabilité dont l'importance

Contenu de la réforme paramétrique proposée : régime des pensions civiles de la Caisse marocaine des retraites

est variable d'un régime à l'autre. Par contre, vu la situation difficile que vit la Caisse marocaine des retraites, l'action et l'impact de la modification de ces principaux paramètres seront développés dans ce qui suit.

Les effets conjugués du ralentissement économique et du vieillissement démographique placent aujourd'hui la pérennité du régime des pensions civiles géré par la Caisse marocaine des retraites et sa viabilité financière à long terme parmi les grands enjeux économiques, sociaux et politiques. Malgré les efforts exceptionnels, notamment financiers, entrepris par les pouvoirs publics au profit de la Caisse marocaine des retraites, la conception et la mise en œuvre d'une réforme adaptée au contexte national s'imposent. Le régime des pensions civiles de la CMR est celui qui connaît actuellement la situation la plus préoccupante non seulement à cause de sa dette non couverte, qui atteint le niveau le plus élevé (583 milliards de dirhams), mais également en raison de la proximité de l'échéance de défaillance du régime prévue à un horizon de moins de huit années. D'autant plus que le maintien de la situation actuelle a pour effet d'augmenter les engagements non couverts et, par conséquent, d'aggraver dans une large proportion la dette du régime.

À titre d'illustration, sur la période 2011-2013, les engagements non couverts ont connu une augmentation de 54 milliards de dirhams ; soit une moyenne de 18 milliards de dirhams par an. Par conséquent, l'allongement de l'horizon de viabilité du régime constitue une préoccupation majeure et revêt un caractère urgent. En effet, la situation du régime demande d'entamer des réformes audacieuses dont la responsabilité est partagée entre l'Etat et les collectivités locales en tant qu'organisme employeur et les fonctionnaires actifs qui contribuent au financement de ce régime. L'équilibre du régime des pensions civiles de la Caisse marocaine des retraites sera apprécié en deux étapes : dans un premier temps, dans le cadre du *statu quo* c'est-à-dire sans introduction d'aucune modification sur les paramètres de fonctionnement de ce régime et, dans un second temps, par l'approche adoptée pour aboutir à un équilibre actuariel dans le cadre d'une réforme paramétrique. Au préalable, il importe de signaler que les travaux de simulation de l'équilibre global du régime des pensions civiles sont réalisés par le logiciel de pilotage actuariel des régimes de retraite « ATLAS » développé au sein de la direction des Assurances et de la prévoyance sociale, en collaboration avec un cabinet étranger.

L'évolution du régime des pensions civiles est simulée sur la base des principales hypothèses suivantes :

- l'année de base : 2011, l'horizon de projection : 2060 ;
- le taux d'évolution des effectifs des actifs cotisants : remplacement des départs à la retraite ;
- le taux d'évolution des salaires est égal à 4,5 % ;
- le taux d'inflation est supposé égal à 2 % sur toute la période de projection ;
- le taux de rendement des placements est de 4,5 % ;
- les pensions sont revalorisées annuellement aux taux de 1 % ;
- la table de mortalité est la TD 88-90 ajustée ;
- le taux d'actualisation est de 4,55 %.

Ces évaluations ont été réalisées en groupe ouvert : dans ce schéma, le régime reçoit de nouvelles affiliations avec l'hypothèse du remplacement des départs à la retraite. L'analyse de l'évolution du régime selon ce schéma consiste en l'établissement du bilan actuariel du régime qui retrace, au passif, les engagements de ce régime vis-à-vis de ses affiliés (actifs et retraités) et, à l'actif, les fonds de réserves disponibles et les cotisations futures. Les montants des engagements et des cotisations futures sont actualisés à la date d'établissement du bilan actuariel. Les résultats de cette simulation dans le cadre du *statu quo* montrent une dégradation du rapport démographique qui passera de 3,57 actifs pour un retraité en 2011 à environ 1 dès 2060, ce qui signifie que la pension d'un retraité sera à ce moment financée, théoriquement, par les cotisations d'un seul

actif. Sur le plan financier, l'étude actuarielle du régime permet de constater l'apparition du premier déficit dès 2014, le solde financier atteindra 78 milliards de dirhams en 2060. Les fonds de réserve constitués permettent, cependant, de supporter le financement des déficits enregistrés jusqu'à 2021, année où ces fonds seront épuisés et le régime en cessation de paiement. En attendant, une réforme paramétrique du régime des pensions civiles s'impose pour permettre notamment la finalisation de la réforme globale. Cette réforme paramétrique pourrait porter sur :

- le relèvement de l'âge de la retraite ;
- l'augmentation de la part patronale de l'État ;
- l'élargissement de l'assiette de calcul de la pension ;
- la révision du taux d'annuité de la pension.

Cette réforme paramétrique consiste à maintenir l'organisation institutionnelle et les mécanismes de financement du régime. En effet, le législateur dispose de nombreuses possibilités de réformes « paramétriques » qui, sans remettre en cause la structure du système, permettent de rapprocher les prestations des cotisations et donc de limiter les déficits. Cette voie de réforme vise à harmoniser les paramètres avec la situation économique et démographique du pays et à restaurer l'équilibre financier des différents régimes de retraite. Plusieurs choix se présentent en termes de paramètres, mais les mesures les plus classiques concernent principalement : le taux de cotisation, le taux d'annuité, l'âge de départ à la retraite et le salaire de référence. Les ajustements doivent se faire d'une manière progressive et non de manière brutale, puisque le recours à une seule réforme paramétrique pour la garantie de l'équilibre financier sera perçu par la majorité comme une mesure violente. En effet, les réformes paramétriques devraient assurer l'équilibre des régimes tout en limitant les hausses futures des taux de cotisation. Cependant, le succès de la réforme paramétrique est tributaire des agrégats économiques, emploi et croissance de la productivité. Sans une croissance soutenue de l'économie, les réformes paramétriques ne pourront pas garantir une situation financière favorable au régime. Enfin, le processus des réformes des régimes de retraite au Maroc doit mettre l'accent sur le mode de pilotage de la réforme et sur ses mécanismes de suivi. En effet, cette réforme doit être crédible aux yeux d'une large frange de population, et pour cela, et préalablement à tout engagement du processus législatif, un consensus sur la réforme à adopter doit être dégagé. L'équilibre du régime des pensions civiles sera apprécié en procédant à la détermination d'une combinaison (package) de paramètres.

La réforme paramétrique sera alors examinée selon les trois étapes suivantes :

- détermination d'un package de paramètres à modifier tout en respectant les conditions et les liens actuariels ;
- simulation de l'équilibre global du régime compte tenu de ces paramètres ;
- analyse des différents résultats et projections.

La réforme paramétrique doit se traduire fondamentalement par un délicat arbitrage entre le taux de cotisation et le taux de remplacement : les taux de cotisation doivent être contenus dans des limites compatibles avec les possibilités contributives des salariés et des employeurs, et les taux de remplacement doivent être suffisants pour assurer une retraite en rapport acceptable avec les salaires d'activité. Dans le cadre d'une réforme paramétrique, l'accent peut être mis sur un seul paramètre, comme elle peut comporter un bouquet de mesures à mettre en œuvre. Dans un premier temps, la réforme portera sur la modification de chaque paramètre puis séparément pour se concentrer après sur des scénarios de réforme englobant les différents paramètres déjà pris en compte au début.

Âge de départ à la retraite

Le report de l'âge de la retraite aura un impact significatif sur l'allongement de l'horizon de viabilité du régime. L'effet est également important sur sa dette. L'action sur ce paramètre est importante sur le court terme puisqu'elle permet d'alléger

significativement la trésorerie du régime dès les premières années de la mise en œuvre de la mesure. Cela s'explique notamment par le report progressif du versement des pensions à la population proche de 60 ans. Le relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans aura pour effet de diminuer les engagements non couverts évalués actuellement à environ 620 milliards de dirhams, de 25 %, soit un gain de 154 milliards de dirhams sur l'horizon de projection. La prolongation au-delà de 65 ans sur une base volontaire (et encadrée), surtout pour les actifs qui ont tardivement intégré l'activité professionnelle, pourrait améliorer davantage l'équilibre du régime tout en offrant la possibilité aux actifs de continuer à cumuler des droits jusqu'à hauteur du plafond réglementaire du régime.

Taux de cotisation

Le taux de cotisation (salariale et patronale) est un paramètre important dans l'amélioration de l'équilibre financier d'un régime de retraite dans la mesure où il a pour effet de mettre à sa disposition de façon immédiate et continue des ressources financières supplémentaires. Il est ainsi constaté que l'augmentation du taux de cotisation à 26 % a pour effet de réduire la dette non couverte du régime de près de 102 milliards de dirhams, soit un gain de 16 %. Au taux de 30 %, l'amélioration serait de 170 milliards de dirhams soit 27 % de gains. En outre, l'action sur ce paramètre allonge l'horizon de viabilité du régime de deux années pour un taux de 26 % et de trois années pour un taux de 30 %.

La principale contrainte liée à la modification des niveaux de cotisation est évidemment le coût.

En effet, il est souvent difficile d'introduire des réformes qui auront pour effet immédiat la diminution du pouvoir d'achat pour les actifs ou l'augmentation des charges sociales pour les employeurs. Si le principe de l'augmentation des cotisations peut être accepté, d'autres questions majeures restent posées avec acuité. Parmi lesquelles les suivantes :

- le niveau possible et soutenable de l'augmentation des cotisations ;
- les modalités de partage du coût entre employeur et employé ;
- les possibilités pour la génération actuelle, qui verra ses cotisations croître, de bénéficier de manière directe de l'effort demandé via un mécanisme adapté.

Il convient de rappeler que le taux de cotisation d'équilibre nécessaire pour maintenir l'équilibre financier du régime des pensions civiles de la CMR jusqu'à l'horizon 2060 se situe autour de 52 % ; un niveau largement insoutenable quel que soit le mode de partage du coût entre employeur et employé. En conséquence, il est important de déterminer un niveau de cotisations (salariales et patronales) soutenable qu'il serait inopportun de franchir notamment eu égard aux surcoûts importants engendrés. Un tel seuil ne devrait pas se situer au-delà d'un taux de 30 %.

Assiette de liquidation

Les régimes de retraite gérés par la CMR sont les seuls dont l'assiette de liquidation correspond au dernier salaire d'activité. Cette situation est assez singulière par rapport à la pratique sur le plan international, puisque la base de liquidation des pensions devrait en principe être corrélée aux cotisations payées par les adhérents tout au long de leur carrière. Par conséquent, l'assiette de liquidation devrait correspondre à une moyenne des salaires perçus durant l'ensemble de la carrière, ou du moins sur une période d'activité suffisamment longue. À ce titre, il pourrait être envisagé de définir l'assiette de liquidation comme la moyenne des salaires perçus au cours d'un certain nombre d'années (les huit à dix dernières années d'activité). Cette mesure éviterait au régime d'accorder des pensions importantes assises sur le dernier salaire.

Les projections actuarielles montrent que l'adoption d'un salaire moyen comme base de calcul, sur une période donnée, permet d'améliorer considérablement l'équilibre du régime en réduisant la dette y afférente. Plus la période de référence est longue, plus l'impact sera bénéfique sur l'équilibre. Ainsi, l'adoption de la moyenne des salaires comme base de calcul diminue considérablement la dette non couverte de 19 % si la

période retenue est supérieure à huit ans. Il convient cependant de noter que l'action sur ce paramètre se ressent davantage sur le long terme et n'a pratiquement que peu d'impact sur l'allongement de l'horizon de viabilité. Cette mesure permettra également à la CMR de se rapprocher des règles adoptées par les autres régimes (salaire moyen des 96 derniers mois de cotisation actuellement appliqué par la CNSS et la règle de la moyenne du salaire de carrière appliqué par le RCAR) et préparer ainsi l'harmonisation et la convergence devant être amenées par la réforme.

Taux d'annuité

La sous-tarifcation des droits, qui signifie que le coût des pensions octroyées est largement supérieur à l'effort de cotisation consenti, résulte en grande partie de l'application d'un taux d'annuité de 2,5% pour le calcul des pensions. De plus, les charges sur le régime dues à l'application de ce taux sont devenues beaucoup plus importantes suite à l'intégration, dans la base de liquidation des pensions, des indemnités permanentes qui dépassent largement le salaire de base, alors que dans le passé, l'assiette de calcul de la pension incluait uniquement le salaire de base et l'indemnité de résidence (10% du salaire de base). En conséquence, sa révision autour d'une valeur de 2% (comme c'est le cas pour le RCAR) pourrait être envisagée. Bien que difficile à mettre en œuvre puisqu'elle aura comme conséquence directe une baisse des pensions.

Les projections actuarielles montrent, en effet, que l'application d'un taux d'annuité de 2% aurait pour incidence de diminuer considérablement la dette du régime de près de 12% (en la portant à 547 milliards de dirhams au lieu de 620 milliards de dirhams dans la situation de *statu quo*). A court terme, l'effet de cette mesure est limité puisqu'elle n'arrivera à allonger l'horizon de viabilité du régime que d'une seule année environ. Cependant, son effet est important sur le moyen et long terme c'est-à-dire au fur et à mesure que l'assiette de calcul à laquelle sera appliqué le taux d'annuité de 2% sera plus large et inclura plus d'années d'activité des futurs retraités.

Cependant, malgré les résultats positifs, la pérennité du régime des pensions civiles n'est pas garantie sur le long terme dans la mesure où la modification d'un seul paramètre ne constitue pas la solution optimale, ce qui exige le recours à des packages de paramètres englobant les différents paramètres déjà cités. La réalisation des simulations portera sur l'étude de deux scénarios : scénario modéré et scénario agressif. Les simulations sont réalisées selon la même démarche adoptée pour les quatre paramètres déjà présentés.

Scénarios de réforme

La réforme paramétrique proposée pour le régime des pensions civiles de la CMR pourrait s'articuler comme suit :

- âge légal de départ à la retraite: l'âge de la retraite devra être progressivement augmenté à 62 ans (scénario modéré) ou à 65 ans (scénario agressif) sur un horizon de dix ans, soit au rythme d'un semestre par année;
- assiette de calcul des droits: l'assiette de liquidation des droits devra être au minimum la moyenne des salaires des huit à dix dernières années. Cette mesure sera progressivement mise en place, comme c'est le cas dans de nombreux pays, mais également pour les autres régimes de retraite en vigueur au Maroc: CNSS (huit dernières années) et RCAR (salaire de la carrière);
- taux d'annuité: l'annuité de calcul de la pension sera ramenée à 2% (scénario modéré), ou à 1,8% (scénario agressif) par année d'activité pour les droits futurs au lieu des 2,5% actuellement. Cette mesure devra entrer en vigueur dans l'immédiat;
- taux de cotisation: une augmentation du taux de cotisation à 26% (scénario modéré), ou à 30% (scénario agressif) pourrait être envisagée.

L'effet combiné des mesures proposées devrait se traduire par un prolongement de l'horizon d'apparition du solde déficitaire de près de cinq ans (scénario modéré) et onze ans supplémentaires (scénario agressif) soit 2019 (scénario modéré) et 2025 (scénario agressif), contre 2014 dans la situation du *statu quo*. De plus, il permettrait

de réduire la dette non couverte du régime de près de 51 % (scénario modéré) et 81 % (scénario agressif) à l'horizon 2060.

Pour la mise en œuvre de cette réforme paramétrique, certaines mesures seront nécessaires, en l'occurrence :

- adopter une démarche progressive notamment en ce qui concerne le relèvement de l'âge et la modification de l'assiette de liquidation ;
- offrir la possibilité aux affiliés, surtout ceux qui ont adhéré au régime à un âge tardif, de prolonger leur activité au-delà de l'âge légal, ce qui leur permettra d'augmenter leur taux de remplacement et améliorer leurs pensions. Au-delà d'un certain âge, à fixer, le prolongement devrait être adéquatement encadré ;
- tenir compte de la pénibilité de certains métiers qui nécessite un départ précoce à la retraite.

Conclusion

Il est mondialement reconnu que la prévoyance sociale se trouve à une croisée critique de son évolution et qu'un vaste débat objectif impliquant tous les partenaires (Etat, patronat et syndicats) est nécessaire pour la redéfinir, afin de lui conférer plus d'importance et de clarté aux yeux des générations du 21^e siècle. En effet, le contenu du débat est en train d'évoluer progressivement vers une discussion plus équilibrée sur les possibilités de réformes. Le grand défi pour le 21^e siècle est de trouver un nouvel équilibre entre les objectifs économiques et la protection sociale des citoyens. A cet égard, il est à signaler que le processus de réflexion et la conduite d'un débat sur les redéfinitions du rôle de la prévoyance sociale sont dans la plupart des pays encore à leur début, mais le défi essentiel est déjà très clair : il s'agit de trouver un nouvel équilibre entre la prospérité économique, la cohésion sociale et la justice qu'offre la prévoyance sociale. Au cours des dernières années, l'impact de l'accroissement des populations retraitées sur les systèmes de pensions a été au premier plan des préoccupations des décideurs et des chercheurs de nombreux pays. Les défis liés à l'augmentation des populations retraitées que les systèmes de pensions doivent prendre en charge relèvent de deux sources : la première est le vieillissement des populations en général, la seconde réside dans les modifications des schémas d'emploi et de départ à la retraite des salariés. Le vieillissement des populations résulte de l'augmentation de l'espérance de vie, de l'avancement en âge des générations jeunes, de la réduction de la taille de la famille et de la diminution du taux de fécondité. Pour ce qui est de l'emploi, il y a lieu de signaler que la vie professionnelle a tendance à se rétrécir étant donné le prolongement des études, le départ précoce à la retraite et l'existence du chômage. Face à ces phénomènes, de nombreux pays ont relevé le défi en introduisant des changements dans leurs systèmes de pensions. Ces changements ont porté pour l'essentiel sur :

- le relèvement de l'âge de départ à la retraite (y compris des mesures de découragement au départ à la retraite anticipée) ;
- la réduction des prestations ;
- l'augmentation des taux de cotisation et l'élargissement de leur assiette.

Au Maroc, durant ces dernières années, plusieurs consultants et organismes nationaux et internationaux ont examiné la situation des régimes de retraite. Les diagnostics réalisés à ce sujet sont alarmants. En effet, les différentes contraintes qui pèsent sur le secteur de la retraite et qui se manifestent à travers la multiplicité des régimes, leur hétérogénéité, leurs insuffisances et leur manque d'efficacité imposent une réforme en profondeur. Cette situation, en l'absence de mesures appropriées, ne fera que s'aggraver avec le temps et remettrait en cause les droits acquis par les bénéficiaires. Ainsi et en vue de renforcer les équilibres démographiques et financiers des régimes de retraite, certaines mesures d'urgence ont été adoptées, en attendant la mise en place d'un programme global de réforme. Il s'agit notamment de l'augmentation des taux de cotisation dans les régimes de pensions civiles et militaires, du relèvement de l'âge de départ à la retraite pour le régime des pensions militaires, de l'augmentation du nombre d'années pour le

calcul de l'assiette de liquidation au niveau de la CNSS, de la réforme du fonctionnement de la CIMR et du transfert de certaines caisses internes de retraite vers le RCAR. Par ailleurs, il importe de signaler que dans tout débat se rapportant à la réforme des régimes de retraite, les attentes et les objectifs exprimés par les parties concernées par ce débat sont dans la majorité des cas contradictoires.

A cet égard, on relève généralement trois approches pour réformer les systèmes de retraite :

- l'approche sociale qui consiste en la garantie d'un niveau décent de prestations avec un minimum de cotisation ;
- l'approche économique qui vise la mise en place d'une réforme qui devrait avoir des effets positifs sur l'économie (marché de l'emploi, marché financier, concurrence des entreprises...);
- l'approche actuarielle qui consiste en le respect des principes et des liens actuariels dans la détermination des nouveaux paramètres du régime en vue de garantir sa pérennité.

Ainsi, le grand défi à relever à l'occasion de toute réforme d'un régime de retraite consiste en la conciliation entre ces différentes approches, et le meilleur schéma de réforme est donc celui qui ne génère pas d'effets négatifs sur les domaines liés au secteur de la retraite (social, financier, travail, commercial...). Concernant les travaux réalisés dans le cadre de cet article, force est de constater qu'ils se basent, dans une grande mesure, sur l'approche actuarielle de la réforme des régimes de retraite. A cet égard, la démarche adoptée pour la réforme d'un régime de retraite à prestations définies en répartition consiste, en premier lieu, en l'étude de l'équilibre financier correspondant à l'établissement de nouveaux paramètres déterminés conformément aux conditions et liens actuariels en la matière. Par la suite, l'équilibre global du régime est apprécié sur la base d'un package de réforme paramétrique. Les simulations réalisées dans ce sens pour le régime des pensions civiles géré par la CMR et selon son fonctionnement actuel (*statu quo*) font ressortir les résultats suivants :

- l'équilibre du régime est remis en question (premier déficit en 2014 et épuisement des réserves prévu pour 2021);
- le taux de cotisation nécessaire pour garantir l'équilibre sur toute la période de projection doit se situer dès l'année 2011 à hauteur de 52 %.

Toutefois, les résultats de la simulation de l'équilibre du régime des pensions civiles de la CMR sur la base des deux scénarios de réformes paramétriques montrent une nette amélioration des indicateurs du régime :

- l'année d'apparition du premier déficit est repoussée à 2019 (scénario modéré) et à 2025 (scénario modéré);
- celle d'épuisement des réserves à 2026 (scénario modéré) et à 2036 (scénario modéré);
- le gain en termes d'engagement est de 51 % (scénario modéré) et 81 % (scénario modéré).

Aussi, sur la base des résultats exposés ci-dessus, il ressort que le scénario de réforme paramétrique proposé pour le régime des pensions civiles a permis de contribuer au recul des dates d'apparition du déficit et d'épuisement des réserves et à la baisse du taux de cotisation d'équilibre sur toute la période de projection. Toutefois et malgré l'importance des mesures de la réforme introduites sur le régime en question, il y a lieu de constater que cette réforme n'as pas pu résoudre la problématique de la pérennité de ce régime dans la mesure où son équilibre reste menacé dès l'horizon 2028.

A cet égard, la recherche de l'équilibre du RPC sur une période très longue en se basant uniquement sur le changement de ses paramètres de fonctionnement s'avère une mission difficile et ce, pour les raisons suivantes :

- certains paramètres de fonctionnement du régime ne doivent pas être fixés à des niveaux dépassant les possibilités permises par la réalité socio-économique du pays

(à titre d'exemple : âge de retraite supérieur à 70 ans, taux de cotisation supérieur à 40 %, taux d'annuité inférieur à 1 %);

– une réforme paramétrique qui ne respecte par les conditions et les liens actuariels applicables en la matière peut conduire à des injustices sociales envers les générations futures;

– une augmentation de l'effort contributif des actifs actuels et futurs pour des droits inférieurs en fin de carrière.

D'autre part, eu égard à l'importance des engagements relatifs aux droits acquis par les actifs au RPC, des possibilités de financement intégral ou partiel de ces droits, autres que celle consistant en leur prise en charge par les générations actuelles et futures, peuvent être envisagées. Il s'agit notamment :

– du financement par les ressources externes au régime (budget de l'Etat, Fond spécial de retraite...);

– de l'abattement de ces droits pour l'ensemble ou pour des catégories spécifiques des affiliés.

Reste à signaler que l'adoption de l'une de ces possibilités n'est pas toujours facile et nécessite en conséquence un large débat entre toutes les parties concernées (Etat et partenaires économiques et sociaux). Cependant, il est certain que l'application d'une réforme paramétrique accompagnée de l'adoption de l'une des possibilités de financement des droits permettra à cette réforme de produire pleinement ses effets et donc de garantir la pérennité du régime. Néanmoins, sachant que la réforme d'un régime de retraite est une tâche toujours difficile à mettre en œuvre, il peut être envisagé d'adopter le principe de progressivité dans la mise en place de cette réforme.

Annexe

Impact de la modification des principaux paramètres de fonctionnement du régime des pensions civiles : mesure par mesure et ensemble des mesures

Indicateurs			1 ^{er} déficit	Épuisement des réserves	Déficit cumulé	%	Gain en termes d'engagement	
Avant la réforme	<i>Statu quo</i>		2014	2021	620 700 424 887	100 %	–	
Après la réforme	Taux de cotisation	26 %	2016	2023	518 715 109 190	83 %	16 %	
		30 %	2017	2024	449 627 184 195	72 %	27 %	
	Age de départ à la retraite	62 ans	2016	2023	556 539 454 973	90 %	10 %	
		65 ans	2017	2025	466 396 385 251	75 %	25 %	
	Taux d'annuité	2 %	2015	2022	547 213 822 126	88 %	12 %	
		1,8 %	2015	2022	524 888 048 982	85 %	15 %	
	Assiette de liquidation	8 ans	2014	2021	522 081 350 840	84 %	16 %	
		10 ans	2014	2021	501 600 358 628	81 %	19 %	
	Scénario modéré (Tx.C = 26 %, âge = 62 ans, TA = 2 %, r = 8 ans)			2019	2026	305 752 311 404	49 %	51 %
	Scénario agressif (Tx.C = 30 %, âge = 65 ans, TA = 1,8 %, r = 10 ans)			2025	2036	112 696 401 692	18 %	81 %

Références

- ANAJAR F. (2005), *la Réforme de la retraite au Maroc*, mémoire de DESA, Université Hassan II, Casablanca, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales.
- ARAKI D. (2004), *les Systèmes de retraite face au développement économique : quelles perspectives pour le Maroc ?* thèse pour le doctorat d'Etat en sciences économiques, Université Mohammed V, Rabat.
- BICHOT J. (2003), « Retraites : ajustement ou réforme ? » *Futuribles*, n° 286.
- BLANCHET D. (2002), « Les modes d'équilibrage des systèmes de retraite : éléments analytiques du débat », *Revue d'économie financière*, n° 68-2002, p. 55.
- BOUJENDAR L. (2005), *Calcul des retraites anticipées au Maroc : réalité et théorie actuarielle*, mémoire pour l'accès au grade d'ingénieur en chef, direction des Assurances et de la prévoyance sociale.
- BRITEL F. (1995), *l'Avenir des retraites autonomes*, Edit consulting.
- CAZES S., CHAUVEAU T., LE CACHEUX J., LOUFIR R. (1992), « L'avenir des retraites dans un modèle d'équilibre général calculable », *Revue d'économie financière*, n° 23 (Le financement des retraites : la gestion du partage et des risques), p. 109-124.
- CHERKAoui M. (2009), *Viellissement, transition démographique et crise des systèmes de retraite : cas du Maroc*, thèse pour l'obtention du Doctorat en sciences économiques, Université Pierre-Mendès-France.
- DAVANNE O. et PUJOL T. (1997), « Analyse économique de la retraite par répartition », *Revue française d'économie (RFE)*, Paris, p. 33-56.
- DEPUIS J.M. et EL MOUDDEN C. (2002), *Économie des retraites*, Economica.
- DEVOLDER P. (2005), *le Financement des régimes de retraite*, Economica, Paris.
- FRIOT B. (1999), « Quels sont les grands principes des systèmes de retraite », *Problèmes économiques*, n° 2608, mars, p. 13.
- GOLLIER J.J. (1987), *l'Avenir des retraites, théorie actuarielle, réalisme démographique et économique*, édition Sécuritas.
- HOLZMANN R., HINZ R. (2005), *les Régimes de retraite au vingt-et-unième siècle : perspective internationale sur les systèmes de retraites et leurs réformes*, Banque mondiale.
- LEGROS F., COCHEME B. (1995), *les Retraites : genèse, acteurs et enjeux*, Armand Colin.
- MEGHRAoui T. et ELATRAoui A. (2006), *Réalisation et conception d'un progiciel de projection et des traitements actuariels*, INSEA.
- SAINT-ETIENNE C. (1988), « Pour une réforme des régimes de retraite » *Revue française d'économie*, vol. 3, n° 3, p. 67-86.
- VERNIERE L. (2004), « La tarification et l'équilibre actuariel des régimes de retraite », *Question retraite*, n° 64.
- ZBAYAR M. (2006), *Approche actuarielle de l'équilibre d'un régime de retraite : cas d'un régime à prestations définies géré en répartition*, mémoire pour l'accès au grade d'ingénieur en chef, direction des Assurances et de la Prévoyance sociale.

Vers la définition d'une trajectoire de développement de la ville de Rabat ?

Redouan Daafi

1. L'approche territoriale : outil de diagnostic régional

La réalisation des objectifs de développement économique et social a fait émerger depuis la fin des années 80 un large mouvement de modernisation administrative, avec notamment le renforcement des processus de décentralisation et de déconcentration.

Dans cette logique de modernisation des pratiques de management public, le cadre régional joue de plus en plus un rôle moteur de croissance territoriale et d'attraction des richesses.

Pour ce faire, le développement d'une trajectoire stratégique d'une région suppose, dans un premier temps, une analyse de son capital selon une approche territoriale, et, dans un second temps, l'appropriation d'une stratégie générique de croissance pour le développement territorial, avant de procéder à l'application de ces concepts sur une région donnée.

L'approche territoriale est une manière de penser le développement d'une ville tout en intégrant et en complétant les objectifs fixés par l'aménagement du territoire à l'échelle nationale.

Cette approche a pour objectif de contribuer à un développement qui prenne en considération les capacités de la ville, appréciées sous différents aspects : géographique, économique, historique et sociologique. Dans cette approche, il est fructueux de croiser, d'une part, les ressources et compétences des personnes, d'autre part, les besoins de développement de la ville.

Cette démarche se différencie d'un diagnostic neutre. Il s'agit d'une implication mutuelle et conjointe des autorités, des élus locaux, de la société civile et des opérateurs économiques.

Le développement d'une ville et son positionnement sont fondés sur la définition d'une véritable stratégie de développement régional. Cette dernière passe par le diagnostic territorial qui suppose une profonde connaissance du capital territorial, l'analyse de ses éléments et la mise en valeur de ses spécificités dans une approche intégrée de développement.

La démarche de diagnostic territorial est inspirée de l'expérience française de l'observatoire européen LEADER. Elle est basée sur l'analyse du capital territorial et du profil territorial (Gilda Farrell, Samuel Thirion et Paul Soto, 1999).

Le capital territorial

Le capital territorial est l'ensemble des éléments dont dispose le territoire sur les plans matériel et immatériel. Ces éléments peuvent constituer, sur certains aspects, des atouts et, sur d'autres, des contraintes (Gilda Farrell et Samuel Thirion, 2001). Il est formé de 8 composantes qui font la richesse du territoire. La définition de ce capital s'inscrit dans la perspective d'une meilleure connaissance du territoire et la recherche de ses spécificités susceptibles d'être mises en valeur :

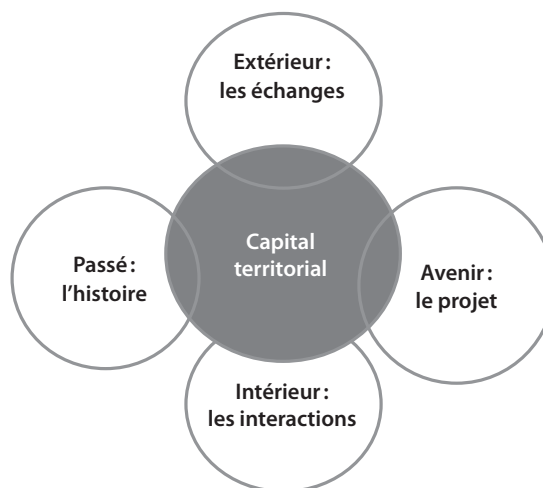
- le niveau de "gouvernance" : les institutions et administrations locales, les règles du jeu politique, les acteurs collectifs, les relations entre tous ces acteurs, le degré d'autonomie de gestion du développement, y compris des ressources financières, les formes de consultation et de participation, l'approche partenariale, les principes de la bonne gouvernance ;
- la culture et l'identité du territoire : c'est l'ensemble des perceptions collectives qu'ont les acteurs et les habitants du territoire ; cette composante prend en considération l'histoire du territoire, ses traditions, son patrimoine culturel ; l'identité n'est pas immuable, elle peut au contraire évoluer, se renforcer et se moderniser ;

- les activités et les entreprises : il s'agit des entreprises (leurs secteurs, leurs places dans le secteur, leurs tailles, les filières, etc.) et les emplois (structure, stabilité, statut, nombre, etc.) ;
- l'image et la perception de la ville par les habitants et par l'extérieur, facteurs faisant référence à la communication et à l'utilisation des techniques de marketing territorial ;
- les relations extérieures, notamment le degré et la capacité d'intégration de la ville dans les différents marchés, les contacts avec d'autres villes, les réseaux d'échanges, etc. ;
- les ressources humaines qui sont les hommes et les femmes qui peuplent la ville, qui s'y installent ou bien qui la quittent ; cette composante concerne aussi les caractéristiques démographiques et la structuration sociale de la population ;
- les ressources physiques, en particulier les ressources naturelles, les équipements et infrastructures, le patrimoine historique et la capacité de gestion de ces ressources ;
- les savoir-faire et compétences : il s'agit du degré de maîtrise des technologies, les capacités de recherche et développement.

L'objectif de la définition du capital territorial n'est pas de disposer seulement d'informations statistiques et sectorielles sur ces composantes, mais aussi d'élaborer un projet de territoire qui mette en valeur les interdépendances entre les multiples composantes du capital territorial et qui fasse de ces interdépendances le socle d'une stratégie.

Figure 1

Dimensions du capital territorial



Ainsi, la ville-projet ne peut être conçue comme une entité administrative, issue d'un découpage administratif, ni comme un ensemble d'activités économiques regroupées géographiquement, mais comme une entité vivante, à multiples facettes (économiques, sociales, institutionnelles, environnementales, culturelles, etc.) et évoluant dans le temps. En effet, chaque ville-projet résulte d'un lien entre le passé, le présent et l'avenir.

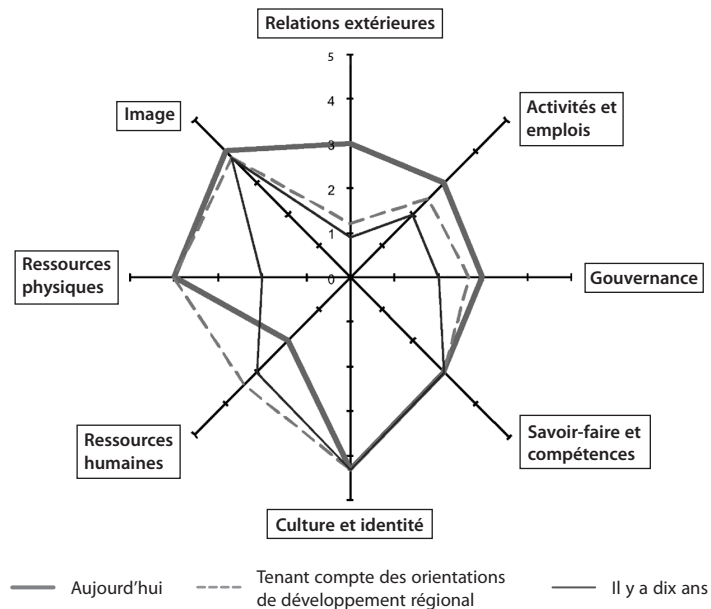
Le capital territorial peut donc être représenté par une sphère située au croisement de deux axes (un axe horizontal passé – avenir et un axe vertical intérieur – extérieur) et qui évolue, s'enrichit, se précise avec des éléments puisés dans le passé (histoire), avec l'avenir (le projet), avec ce qui est interne au territoire et dans ses relations avec le monde extérieur (Gilda Farrell et Samuel Thirion, 2001).

Le profil territorial

Le profil territorial est la mesure du capital territorial. Il consiste à examiner chacune des composantes à un moment donné. Son objectif est de formaliser une vision d'ensemble d'un territoire, de son évolution et d'en permettre l'analyse.

La procédure de construction de ce profil consiste à examiner chacune des composantes caractéristiques du territoire considéré, à un moment donné (fig.2). La situation de chacune des composantes est évaluée par les acteurs intervenant en matière d'investissement. Nous utilisons une échelle de notation de 0 à 5: "nulle" (0), "très mauvaise" (1), "mauvaise" (2), "moyenne" (3), "bonne" (4), "très bonne" (5).

Figure 2
Profils du territoire de Bairradae Mondego (centre Portugal)



Ensuite, nous comparons les situations établies au cours de différentes périodes avec la situation présente pour faire apparaître les évolutions passées et mettre en évidence les "pertes" ou les "acquis" du territoire.

On peut aussi prévoir l'évolution future de ce profil en fonction des actions prises dans le cadre d'un programme de développement.

La notion de profil territorial n'est donc pas statique. Elle correspond à la description analytique de l'idée qu'ont les acteurs sur le territoire pour rechercher une marge de manœuvre afin de pouvoir agir. Elle est donc liée à celle du projet de territoire et à la recherche de la compétitivité territoriale. Chaque territoire cherche à trouver sa place en jouant sur l'accès aux marchés, sur son image, sur son potentiel d'attraction vis-à-vis des populations et des entreprises, sur sa capacité à renouveler sa gouvernance.

2. Vers une trajectoire de développement régional

L'analyse stratégique est une approche méthodologique au service des décideurs. Elle donne une assurance raisonnable quant à la construction d'une trajectoire de développement stratégique d'une organisation (Gérard Garibaldi, 2005). Pour conduire une telle analyse à l'échelle d'une région, les décideurs sont tenus de prendre conscience de la nécessité de suivre une démarche basée sur le diagnostic régional. Ceci suppose l'analyse de la position concurrentielle de chaque domaine d'activité stratégique (DAS) assimilé au secteur d'activités de la région.

Des modèles de croissance appliqués au développement stratégique régional

Les managers disposent aujourd'hui de plusieurs outils instrumentaux ou modèles de développement stratégique d'une organisation. Chacun de ces modèles présente des avantages et des limites (Lavalette & M. Niculescu, 1999). Ces outils appelés « portefeuille d'activités » proposent des canevas ou matrices de positionnement concurrentiel

portant des orientations stratégiques prédéfinies par la matrice (Gérard Garibaldi, 2005). Les plus importantes sont celles conçues respectivement par le Boston Consulting Group (BCG), A.D. Little (ADL) et McKinsey.

Ces modèles sont inspirés des travaux de Michael Porter concernant l'avantage concurrentiel (Gérard Garibaldi, 2005). En effet, l'avantage concurrentiel que l'organisation peut concevoir est :

- soit basé sur un métabolisme des coûts qui permet à l'organisation d'offrir plus que les concurrents avec le même prix ou proposer une offre identique à celle des concurrents avec un coût inférieur ;
- soit unique par rapport à l'offre des concurrents. Cet avantage doit être perçu par le marché.

L'objectif de ces modèles est donc de répondre à la question suivante : Quelles sont les stratégies qu'il est possible de mettre en œuvre pour se positionner face à la concurrence ?

Dans notre travail, et afin d'appliquer les travaux de Michael Porter à la région, nous assimilons la région – comme tout territoire – à une organisation abritant des ressources humaines et des ressources physiques agissant dans le cadre d'un système intégré et cherchant à développer une stratégie de croissance socio-économique fondée sur le concept d'un projet régional.

Afin de mieux qualifier l'utilisation spécifique des outils présentés, on procède à leur comparaison. En effet, chacun desdits modèles présente des avantages ainsi que des limites que nous avons synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1

	BCG	McKinsey	ADL
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Instrumentalité • Lecture aisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Met en avant la différenciation 	Analyse des détails omis
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Réductionnisme : le coût est le seul facteur-clé de succès 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de subjectivité : se base sur des perceptions • Trop de niveaux d'analyse 	Utilisation compliquée
Champ d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de volume (production) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection pour organisations à activités liées. 	Plus facile pour une organisation ayant des activités claires et séparées

La présente étude consiste à proposer une stratégie de développement pour une région, cette dernière étant caractérisée par un ensemble d'activités liées (exemple : le tourisme et l'artisanat, l'agriculture et l'industrie, les TIC et tous les autres secteurs...). En outre, la différenciation d'un produit ou d'un créneau à l'intérieur d'un secteur est un point fort du portefeuille de McKinsey, dans la mesure où elle permet un meilleur positionnement du territoire et l'amélioration de sa compétitivité. D'où le choix du modèle de McKinsey.

Cet outil est basé sur deux facteurs d'analyse qui sont :

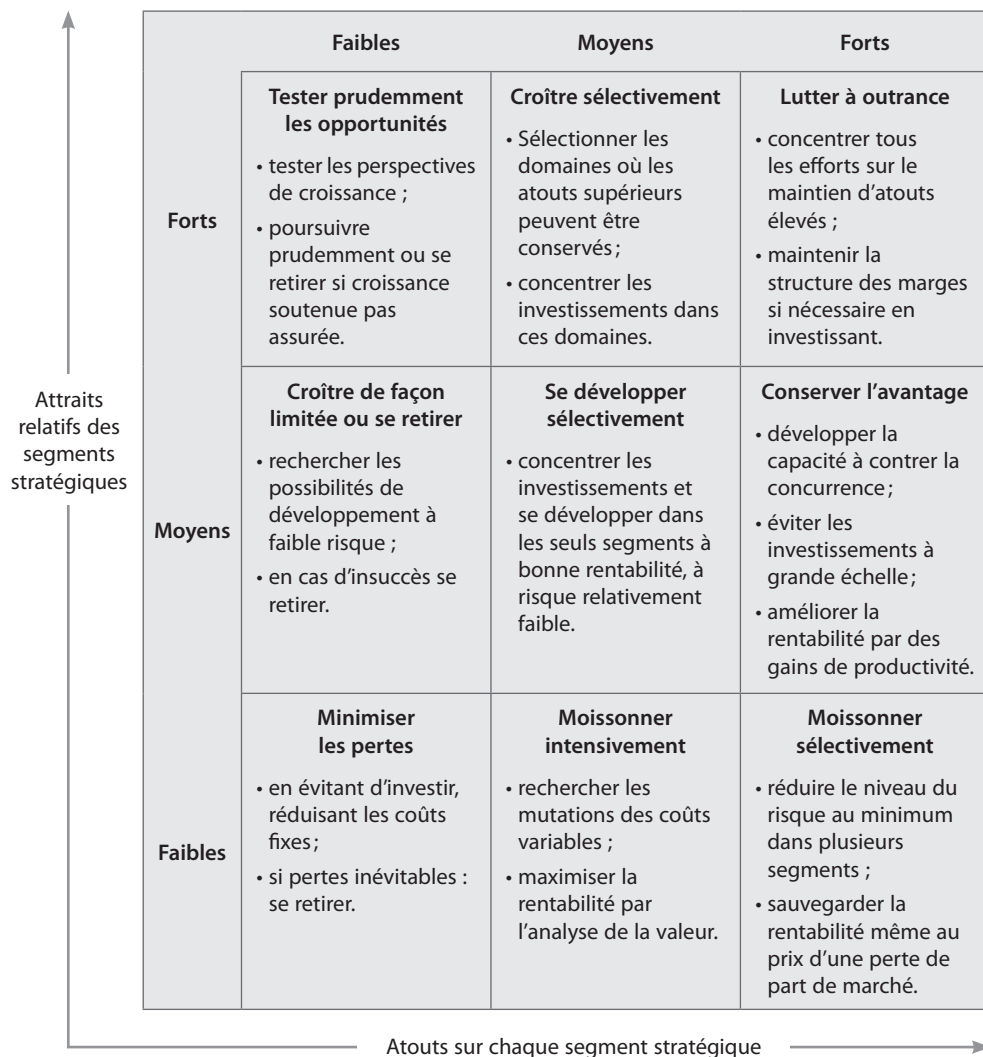
- pour l'environnement : les attraits de chaque secteur d'activité dans la région à moyen terme ;
- pour l'organisation : la position qu'elle occupe, grâce à ses atouts, face à ses concurrents.

La matrice obtenue sera transposée sur le modèle de canevas de McKinsey qui prévoit neuf orientations stratégiques pour le développement, par simple lecture de la cellule concernée par le croisement des valeurs attraits/atouts, comme le montre la matrice ci-dessous (Lavalette & M. Niculescu, 1999) :

La matrice de McKinsey : outil mieux adapté au développement régional

Figure 3

Les orientations stratégiques selon le modèle de la matrice de McKinsey



Pour la construction de la matrice de portefeuille d'activités de McKinsey, il faut définir les attraits de chaque domaine d'activité stratégique (DAS) à l'échelle mondiale et les atouts du territoire dans chaque secteur.

La méthodologie de définition du couple attraits-atouts de chaque DAS passe, respectivement, par quatre étapes (Gérard Garibaldi, 2005) :

1. identification des critères ou FCS (facteurs-clés de succès) ;
2. détermination du poids relatif de ces critères ou FCS ;
3. évaluation des critères ou FCS pour chaque secteur ;
4. calcul du couple attrait-atout.

1. Pour l'identification des critères et des FCS, nous nous sommes basés sur les douze facteurs de compétitivité présentés dans le cadre du programme émergence (1), outre les critères identifiés par les différents acteurs destinataires d'un questionnaire pour la réalisation de l'étude de cas sous-citée.

(1) « Emergence : une politique ciblée et volontariste pour le secteur industriel », note présentée par M. J. Jamali, directeur au MCIMNE.

2. Concernant le poids des critères et des FCS : en l'absence de données statistiques relatives à la pondération de chaque critère et de chaque FCS, on va attribuer le même poids pour chacun de ces critères et de ces FCS. Ce choix a été validé par les acteurs consultés lors des entretiens effectués avec les acteurs de développement régional.

3. Pour l'évaluation des critères et des FCS, il s'agit de multiplier le poids de chaque critère ou de chaque FCS par la cotation de ce dernier.

4. Pour le calcul de l'attrait et de l'atout du territoire relatifs à chaque DAS, on va procéder à une sommation de l'évaluation de chaque critère ou de chaque FCS.

Chaque DAS sera représenté dans la matrice prédéfinie de McKinsey (voir figure 3) par un cercle ayant pour coordonnées le couple attrait-atout. Le rayon de ce cercle est proportionnel au poids de chaque DAS dans l'économie de la région (Gérard Garibaldi, 2005). Dans notre cas, il s'agit de la part du secteur dans le PIB régional.

La position de ces cercles dans la matrice de McKinsey permettra de définir une stratégie parmi les neuf prédéfinies de la matrice.

3. Étude de cas : application à la ville de Rabat

Au-delà des concepts théoriques, nous procédons à l'application des modèles prédéfinis. Le champ d'expérimentation est la ville de Rabat, chef-lieu de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (RSZZ). A cet effet, la région a fait l'objet d'un zonage en quatre sous-territoires à vocations différentes :

- un territoire à vocation urbaine, au sein duquel s'individualisent des projets touristiques et de services intelligents (Rabat-Salé) ;
- un territoire à vocation urbaine, au sein duquel s'individualisent des projets touristiques et industriels (Skhirat-Témara) ;
- un territoire entouré par le rural, mais à vocation urbaine où s'individualisent des projets industriels (Khemisset) ;
- un territoire à vocation agricole au sens strict (le rural).

Le bilan du travail d'investigation montre que les acteurs sont disposés à collaborer dans la promotion socio-économique de la ville. En atteste le taux de réponse au questionnaire (+70 %).

Les résultats du travail d'investigation concernent dans un premier temps le diagnostic territorial élaboré sur la base de l'évaluation du capital régional de RSZZ. Nous procédons, dans un second temps, à la définition d'une trajectoire de développement stratégique de la région basée sur le portefeuille d'activités de McKinsey.

Résultats du diagnostic territorial

Profil de Rabat-Salé

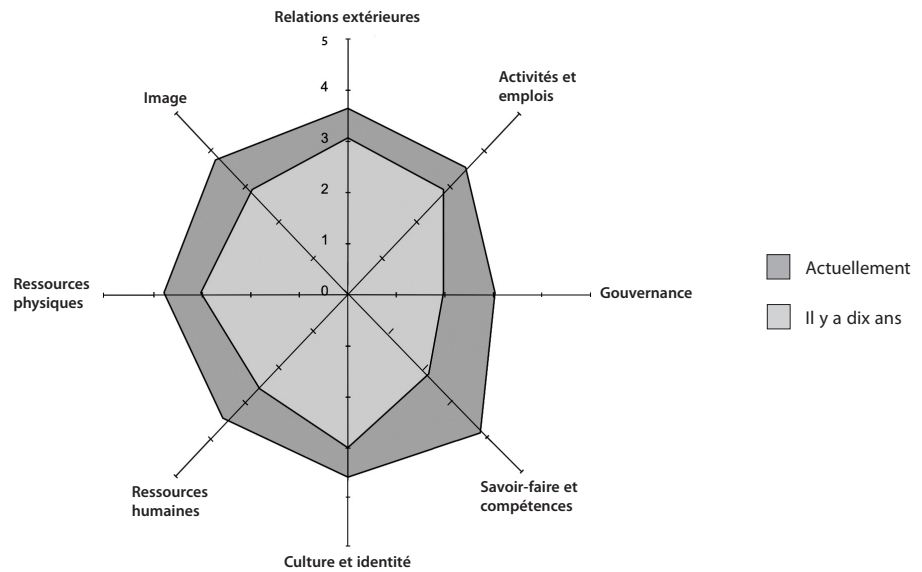
Pour avoir une vision d'ensemble du capital territorial de la région RSZZ et de ses sous-territoires, nous allons procéder à l'analyse de l'évolution de chacune des composantes caractéristiques du territoire au cours d'une décennie. Ceci en se basant sur la perception des principaux acteurs intervenant dans la promotion de l'investissement dans la région.

Ce pôle territorial est caractérisé par une complémentarité fonctionnelle entre les deux villes : une grande partie des centres d'activités se trouve à Rabat avec une main-d'œuvre issue de Salé. L'analyse du profil de ce pôle révèle :

- une amélioration de l'ensemble des composantes depuis la dernière décennie ;
- une nette amélioration de savoir-faire et des compétences : amélioration du degré de maîtrise des technologies, des capacités de recherche et développement ; ceci peut être lié au fort potentiel de la région en matière d'infrastructures éducatives (SOFA, 2005) qui la prédispose à ce développement et à l'installation des projets de TIC au sein du territoire ;
- une amélioration de l'image du territoire liée aux nouvelles techniques de marketing engagées pour promouvoir le territoire et ses produits.

Figure 4

Profil de Rabat-Salé



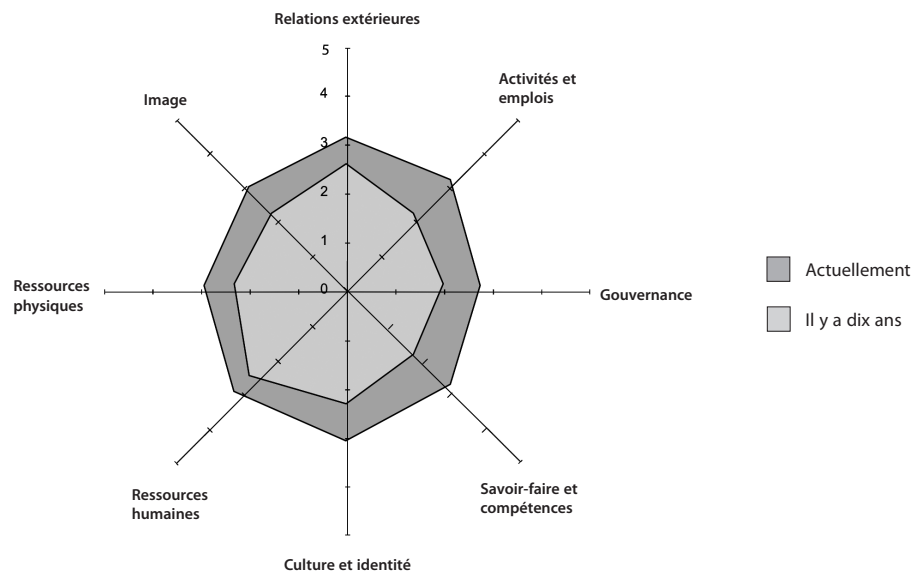
Profil de Skhirat-Témara

Ce territoire connaît un accroissement démographique très fort et une relance de l'activité industrielle. Nous constatons une évolution des huit composantes du capital de ce territoire, notamment :

- le savoir-faire et les compétences liés à une tendance de maîtrise des nouvelles technologies dans la région;
- les activités et l'emploi: la région a accueilli de grands projets dans l'industrie du textile à Aïn Atiq à Skhirat et dans l'immobilier à Témara, ce qui a généré des emplois permanents.

Figure 5

Profil de Skhirat-Témara



Profil de Khemisset

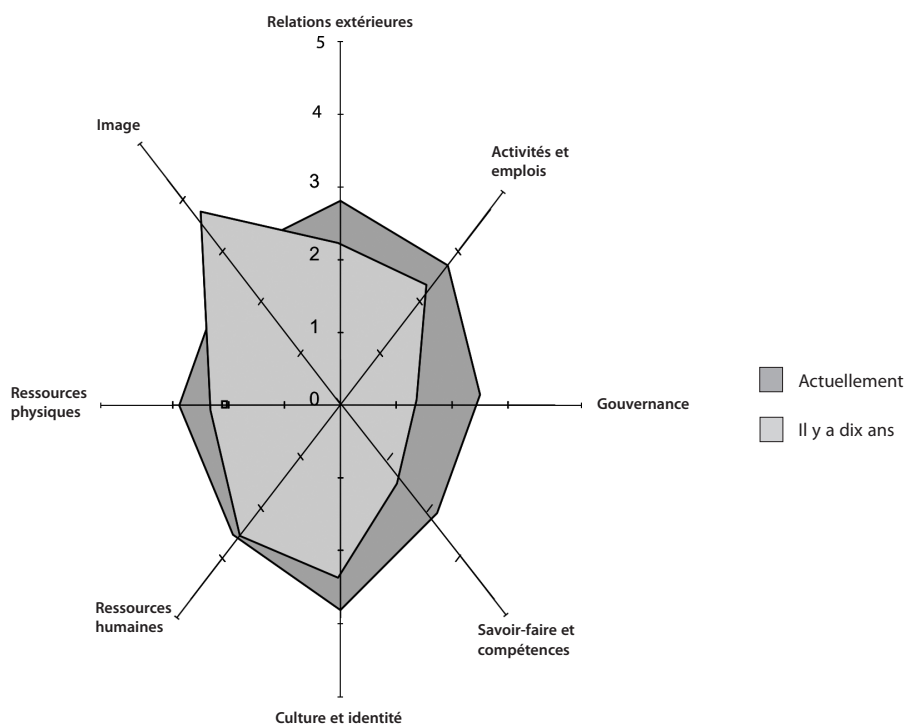
Cette ville a perdu entre 1994 et 2012 plus du quart de ses emplois industriels. Mais avec la création de zones industrielles (Ain Johra), l'activité dans ce territoire s'est améliorée.

Le capital de ce territoire est moins important que le capital des deux territoires décrits précédemment. On note :

- un net recul de la composante image, révélant un déclin des actions de promotion du territoire et de ses produits ;
- une amélioration des activités et des emplois, liée à l'installation d'industries agro-alimentaires ces dernières années dans la région ;
- une amélioration du reste des composantes sur la décennie.

Figure 6

Profil de Khemisset



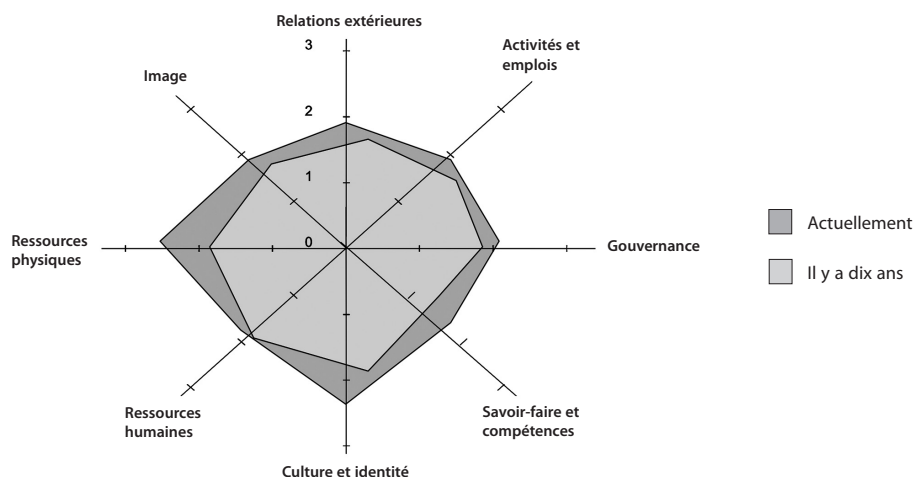
Profil du rural

Le rural à vocation essentiellement agricole caractérise l'arrière-pays de la région. Une amélioration des thématiques examinées est constatée. Par ailleurs, on constate :

- une insuffisance du savoir-faire et des compétences dans le milieu rural ;
- une évolution des emplois liée aux services administratifs concentrés à Tiflet et à Rommani ; ces chefs-lieux concentrent la totalité des services administratifs de la province qui constituent avec l'industrie leur base économique essentielle (SOFA, 2005) ;
- une stagnation de la composante ressources humaines : malgré l'exode rural, la part de la population rurale dans la population totale n'a pas changé entre les recensements de 2004 et 2013 (8%) (2) ;
- une amélioration de la composante Ressources physiques liée à une mise à niveau des infrastructures de base (pistes, routes, établissements éducatifs...).

(2) Chiffres exploités par « les dossiers de l'Economiste » en mai 2014.

Figure 7
Profil du rural



Profil régional de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër

L'analyse des composantes sous-territoriales de la région de RSZZ a montré, en majorité, une évolution positive des capitaux de ces territoires. Le profil de la région confirme ce constat. En effet son analyse a révélé :

- un développement de l'ensemble du capital territorial de la région au cours de la dernière décennie. Cette amélioration est plus accentuée au niveau du savoir-faire et des compétences et au niveau de l'image qu'offre la région ;
- en dépit de cette évolution, la composante gouvernance, bien qu'ayant évolué durant la dernière décennie, reste insuffisante. L'accroissement des collaborations ainsi que la synergie d'action s'imposent entre les acteurs publics, les collectivités locales, les associations professionnelles et la société civile pour promouvoir la région.

Le capital territorial de la région n'est pas statique mais dynamique. Ce dernier est, en effet, lié à la recherche de la compétitivité territoriale. La région cherche à trouver sa place en jouant sur l'accès aux marchés, son image, son potentiel d'attractivité vis-à-vis des populations et des entreprises, sa capacité de renouveler sa gouvernance, etc.

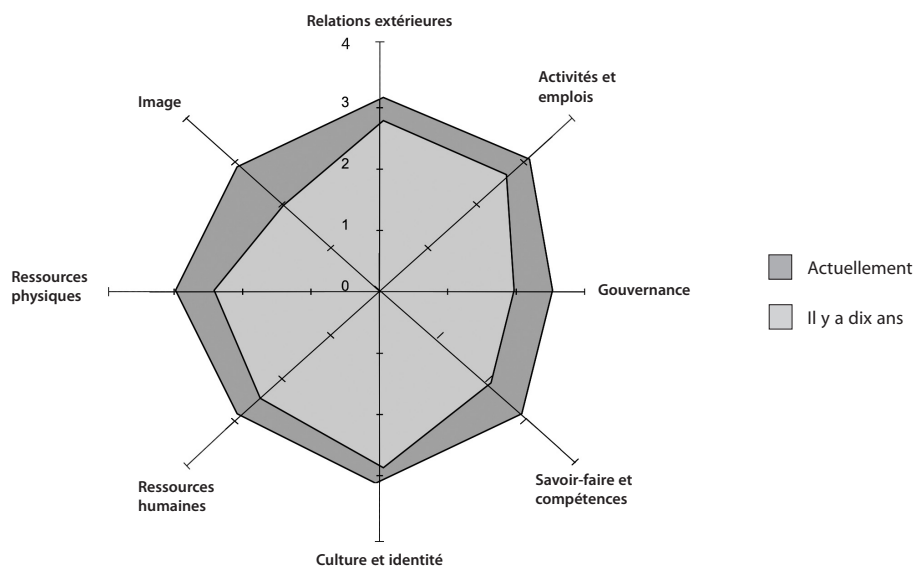
Une vision systémique d'ensemble est un élément-clé de la stratégie territoriale. En effet, la stratégie de développement de la région doit s'inscrire dans une approche intégrée qui donne une cohérence de tous les éléments et permet de hiérarchiser les objectifs et les actions, tout en prenant en compte les interactions entre les diverses composantes.

En résumé, l'analyse du capital du territoire de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër a révélé que le développement de cette région passe par quatre dimensions :

- une dimension économique d'adaptation, de maintien et de création d'emplois et d'activités par la maîtrise des nouvelles technologies, la maîtrise de la compétitivité et l'accès aux marchés ;
- une dimension sociale de renforcement de la cohésion et de l'intégration par un accroissement des pratiques de participation des populations et par le renforcement de l'approche participative et partenariale ;
- une dimension culturelle de mise en valeur du patrimoine et des spécificités du territoire, de renouvellement de son image, de rénovation et de renforcement de l'identité locale ;
- une dimension de préservation, de revalorisation et de renouvellement des ressources disponibles.

Figure 8

Profil régional de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër



Trajectoire de développement de la ville de Rabat

Avant de procéder à la construction de la matrice de McKensey pour définir une stratégie de croissance de Rabat, il faut déterminer les poids de chaque secteur d'activités dans l'économie régionale.

Au Maroc, le PIB au prix courant est de 880 milliards de dirhams. Ce PIB n'est pas désagrégé au niveau régional. L'estimation des PIB régionaux est basée sur les niveaux des productions régionales pour chaque secteur lorsque ceux-ci sont disponibles. C'est le cas du secteur industriel. Pour les autres secteurs (tourisme, services...), on ne dispose pas d'une répartition géographique de la production.

Pour cela, nous allons estimer la part de chaque secteur dans l'économie de la région à travers certaines données disponibles et en se référant à l'étude de 2002 sur la compétitivité territoriale réalisée par la Direction de l'aménagement du territoire du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement.

Estimation des poids des DAS à la région de RSZZ

D'après l'étude sur la compétitivité territoriale, chaque territoire est caractérisé par un indice qui dépend de son niveau de productivité. Si nous considérons que le PIB national par habitant correspond à l'indice 100, et sachant les indices de la région de RSZZ (140), nous pouvons estimer le PIB régional de RSZZ par habitant. Le PIB sectoriel régional est ensuite déterminé à partir du poids du secteur dans le PIB national et la part de la région RSZZ dans ce secteur. Ces deux informations sont disponibles au niveau du Haut Commissariat au Plan (HCP).

Tableau 2

Estimation des poids des DAS dans la région de RSZZ

DAS	Poids dans l'économie de la région RSZZ en %
Tourisme	4,2
TIC	0,23
Industrie	5,2
Artisanat	0,8
Agriculture	8,2

Construction de la matrice de McKinsey de la région de RSZZ

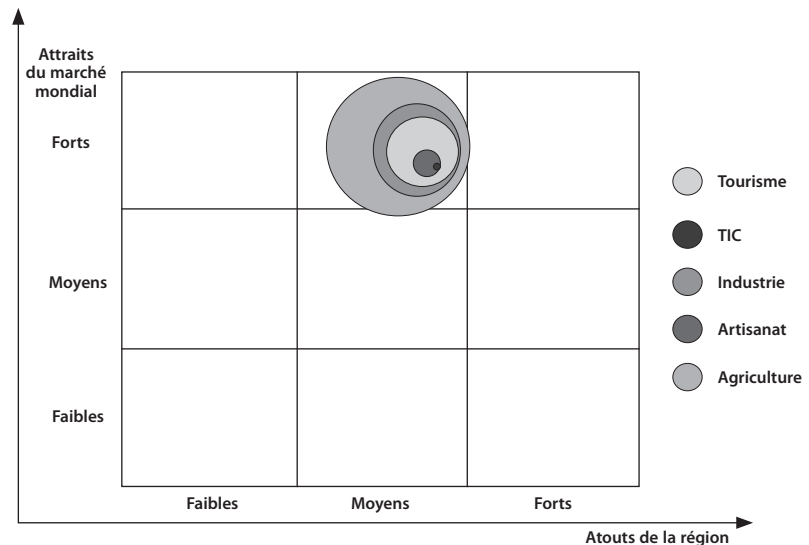
En résumé, les poids des différents secteurs dans l'économie des régions de RSZZ et du grand Casablanca sont représentés dans le tableau 2.

Pour l'élaboration d'une stratégie de développement de la région de RSZZ, on va utiliser le modèle de croissance du portefeuille d'activités de McKinsey. Les résultats du travail d'investigation sur terrain ont permis d'évaluer le couple attrait-atout pour chaque secteur d'activité à RSZZ.

La matrice McKinsey relative à la région de RSZZ est construite à partir de ces résultats. Cette matrice montre que la région de RSZZ est caractérisée par des DAS à attraits forts et à atouts moyens. La contribution de ces secteurs dans l'économie de la région reste donc moyenne.

Figure 9

Matrice McKinsey relative à la région de RSZZ



Les stratégies de développement de Rabat sur la base de l'analyse de portefeuille de McKinsey

Les orientations stratégiques de la matrice de McKinsey (fig. 3) révèlent que pour un développement de la ville, il faut sélectionner dans chaque DAS les domaines où les atouts supérieurs peuvent être conservés et concentrer les investissements dans ces domaines.

La stratégie de développement de la ville et de sa région consiste donc à investir au niveau de chaque DAS dans les domaines où ces atouts peuvent être capitalisés.

Le secteur du tourisme

La région est dotée de nombreuses potentialités sur le plan touristique. Elle offre à la fois un tourisme balnéaire, un tourisme culturel, un tourisme d'affaires et un éco-tourisme. En effet, les spécificités de chaque sous-territoire en matière touristique contribuent à construire une offre diversifiée et complémentaire. Le tourisme balnéaire est présent sur les côtes de Skhirat et Harhoura. L'arrière-pays formé de Khemisset et Tifelt dispose de nombreux atouts sur le créneau du tourisme écologique. D'un autre côté, la région offre une panoplie de sites culturels et historiques en faveur du développement d'un tourisme culturel.

Aussi la région connaît-elle des projets de grande ampleur: le projet du Bouregreg, le projet de la corniche « Saphira » et le projet de la cité technopole de Salé. Sachant que le tourisme d'affaires se conjugue avec les activités de services, avec les métiers basés sur la délocalisation (*offshoring*), la recherche et développement et les nouvelles technologies

de l'information et de la communication (TIC) inhérents à ces projets, la région présente alors toutes les opportunités pour se positionner dans ce tourisme.

Il apparaît que la stratégie de développement du secteur touristique doit intégrer toutes les activités précitées et être axée principalement sur le développement du tourisme culturel et le tourisme d'affaires.

Le secteur des TIC

Actuellement, la région héberge une dizaine de Centres de relations clientèles (Call Centers CRL) créant près de 790 emplois. Le développement de la région doit reposer sur le renforcement de ces métiers basés sur la délocalisation. En effet, la région dispose de nombreux atouts, notamment la proximité géographique et culturelle, un potentiel humain compétitif et les infrastructures de télécommunication.

Avec son infrastructure éducative très importante, la région présente des atouts fondamentaux en matière de recherche scientifique et qui sont nécessaires pour le développement de ce secteur. Cependant, la formation doit être ciblée sur les TIC pour pouvoir impulser ce secteur et s'astreindre aux exigences des mutations futures du marché.

Le projet « Technopolis » de Sala El Jadida ne pourra que conforter cette orientation. En effet, l'organisation modulaire de l'espace comprendra un pôle de « Recherche et Développement » qui favorisera la création et le développement de projets innovants dans des secteurs à forte valeur ajoutée et à contenu technologique élevé.

On note aussi que le développement des technologies de pointe s'amorce dans la région. Le cas de la société ST Microélectronics, qui emploie déjà 4300 personnes dans la fabrication des semi-conducteurs, donne un exemple de ce développement des technologies.

Le secteur industriel

L'industrie dans la région dispose d'un portefeuille d'activités diversifié, en l'occurrence, le textile, l'industrie chimique et para-chimique, l'agro-alimentaire et l'artisanat, notamment l'artisanat à fort contenu culturel. Le textile dans la région connaît une impulsion marquée par l'installation des donneurs d'ordre (FRUIT OF THE LOOM ou l'Italien LEGLER, par ex.).

La stratégie de développement du secteur industriel doit reposer sur sa modernisation et sa relance. Il sera important de créer et de développer des zones de sous-traitance industrielle orientées vers l'export. Les zones industrielles en cours de réalisation dans la région peuvent abriter ces activités.

Le secteur de l'agriculture

La région présente des diversités géomorphologiques et climatiques appréciables qui ont permis une activité agricole très diversifiée. De même, l'utilisation de techniques nouvelles à Rabat et Salé (les serres) a amélioré le rendement.

La stratégie de développement doit être axée sur la revalorisation du potentiel agricole pour pouvoir pérenniser et développer les emplois existants dans le secteur, d'une part, et assurer un positionnement de la région dans le créneau de l'agro-industrie, d'autre part. Aussi faut-il améliorer les techniques de production, soutenir les activités de recherche sur le potentiel agricole, mobiliser les moyens industriels au service de l'agriculture et se concentrer sur les créneaux les plus rentables qui permettent une pénétration effective du marché.

Le secteur de l'artisanat

L'artisanat est une composante importante dans la culture, l'histoire et le tissu économique de la région. C'est un secteur générateur d'emplois et pourvoyeur de devises. En effet, d'après l'Annuaire des statistiques de 2012 du Haut Commissariat au Plan, la wilaya de Rabat-Salé est placée au premier rang, au niveau national, en matière de produits d'artisanat exportés.

La stratégie de développement de ce secteur doit être axée sur une amélioration de l'offre des produits artisanaux de la région, notamment l'artisanat à fort contenu culturel, sur la création des villages d'artisans et surtout sur la formation des artisans.

A l'instar des recommandations émises en 2003 par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) dans le cadre des Systèmes de production locaux (SPL) relatifs au secteur de l'artisanat à Essaouira et Safi, la région de RSZZ doit soutenir :

- la production d'un label qualité pour les produits locaux : ce logo permettrait de rendre ces produits reconnaissables, il serait aussi un moyen pour les entreprises exposant ce label d'instituer des écoles-ateliers pour former les jeunes aux métiers artisanaux tout en bénéficiant d'une aide économique; le label représenterait aussi une garantie pour les consommateurs et inciterait les entreprises à être certifiées ;
- l'amélioration de la qualité des produits à travers la normalisation ;
- le dépôt des créations et modèles auprès de l'OMPIC pour protéger le produit artisanal local.

Conclusion

L'analyse du profil de la région de Rabat et sa région révèle une nette amélioration du capital territorial sur ses plans matériel et immatériel au cours de la dernière décennie. Cependant, un différentiel social entre la capitale et les villes de Salé, Témara et Khemisset, d'une part, et entre les villes et l'arrière-pays rural, d'autre part, est constaté.

Pour une promotion de l'ensemble de la région et pour stimuler efficacement son activité économique, la stratégie de développement adoptée doit s'inscrire dans une approche intégrée qui donne une cohérence à tous les éléments.

Aussi, pour assurer un développement socio-économique de la région, il faudrait concentrer les investissements sur les cinq niches porteuses identifiées: le tourisme et l'artisanat, qui sont en fait des activités complémentaires, l'industrie, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'agriculture.

En s'inspirant des recommandations de l'ICA (3), nous proposons de chercher au sein de la région des industries plus intelligentes, de développer de nouveaux services et de diffuser les attitudes modernes dans les entreprises exportatrices et celles qui produisent localement.

Il faut signaler aussi que la cité Technopolis installée à Sala El Jadida et le projet structurant de la vallée du Bouregreg pourront positionner la région dans le tourisme d'affaires en soulignant de profondes mutations dans les domaines des TIC, de la Recherche et Développement (R&D) et de l'Offshoring.

(3) Abréviation en anglais de « Investment Climate Assessment », *Evaluation du climat de l'investissement au Maroc*, ministère de l'Industrie, du Commerce et la Mise à niveau de l'économie, juin 2005, p. 80.

Références

- Économie et entreprises* n° 92, mars 2012, p. 115.
- FARRELL G., THIRION S. et SOTO P. (1999), « La compétitivité territoriale : construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER », *Cahier de l'innovation* n°6, fascicule 1, décembre.
- FARRELL G. et THIRION S. (2001), « La compétitivité des territoires ruraux à l'échelle globale : construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER », *Cahier de l'innovation* n° 6, fascicule 5, février.
- GARIBALDI G. (2005), *l'Analyse stratégique*, Ed. d'Organisation, 3^e édition.
- ICA (2005), « Évaluation du climat de l'investissement au Maroc », MCIMNE, p. 80.
- LAVALETTE G. et NICULESCU . (1999), *les Stratégies de croissance*, Ed. d'Organisation.
- MATEE (2005), « Etude du Schéma d'organisation fonctionnel et d'aménagement de l'aire métropolitaine centrale de Casa-Rabat (SOFA) », DAT, 339 p.
- MATEE (2002), « Etude sur la compétitivité territoriale ; rapport de synthèse » Direction de l'Aménagement du Territoire, 91 p.
- MICMNC (2005), « Emergence : une politique industrielle ciblée et volontariste pour le Maroc », *Revue du commerce et de l'industrie*, 45 p.
- Observatoire des technologies et de l'information (2005), « Enquête de collecte des indicateurs TIC », ANRT.
- ONUUDI (2003), « L'artisanat au Maroc : un gisement inexploité », Projet de développement des SPL de la marqueterie à Essaouira et de la poterie à Safi.

Quelle place pour l'Agence du Sud dans le nouveau modèle de développement des provinces du Sud ?

Haddou Hrouch

Introduction

De par le cadre institutionnel régissant ses interventions en tant qu'institution de développement supra-régionale, l'Agence du Sud ne peut qu'accompagner et s'inscrire dans l'orientation des stratégies préconisées, sans pour autant « s'imposer » comme l'institution-pilote de l'ensemble des programmes de développement initiés en partenariat avec les différents départements sectoriels.

Bien que disposant d'atouts en tant qu'institution placée sous la tutelle du chef du gouvernement, l'expérience vécue peut servir de référence à une appréciation des performances et des difficultés rencontrées, tant au plan de l'approche et de l'écoute qu'au niveau de la mise en œuvre des projets et de leur opérationnalisation au terme de leur réalisation.

Car, pour conduire le développement local dans un espace territorial caractérisé de surcroît par des enjeux d'ordre politique et par des sensibilités socioculturelles, l'intervention de l'Agence comme acteur ayant un rôle de coordination et d'interface entre une multitude d'intervenants ne peut être menée avec efficacité sans l'engagement total de l'ensemble des acteurs et des intervenants impliqués dans le processus de développement.

Le partenariat fondé sur la « maîtrise d'ouvrage » assurée par l'Agence, la « centralisation partielle des fonds » ou encore la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux entités bénéficiaires des projets a montré ses limites voire certaines carences, à l'origine de difficultés auxquelles l'Agence doit faire face, telles que les questions foncières, les défaillances dans le suivi sur le terrain, la validation des projets ou encore la dilution des responsabilités pour l'opérationnalisation effective des ouvrages achevés, etc.).

En effet, le faible engagement des partenaires et intervenants, malgré les dispositifs conventionnels, s'est traduit par « l'impuissance » de l'Agence à apporter toutes les réponses appropriées aux difficultés rencontrées et à éviter certains écueils pour mener à bien ses missions, et ce, en raison de l'absence de mesures susceptibles d'amener ses partenaires publics à davantage de rigueur dans le respect de leurs engagements.

Ainsi, il semble opportun de proposer un nouveau « modèle de développement » dans lequel l'Agence puisse se placer, en tirant profit des expériences vécues sur le terrain notamment. Il s'agit d'examiner l'approche actuelle, d'en identifier les anomalies et de suggérer des ajustements à apporter dans le cadre du nouveau modèle au sein duquel elle servira de support technico-financier aux nouvelles actions à engager.

Dans un premier temps, il conviendra de rappeler l'importance du tissu économique dans les provinces du Sud, avant de mettre en exergue les insuffisances du dispositif actuel et de formuler certaines suggestions à même de contribuer à parfaire le cadre d'intervention des pouvoirs publics dans ces régions.

Figure 1
Les régions du Sud du Royaume



Nombre de cercles et de communes par région et province (ou préfecture)

Région/Préfecture (ou province)	Cercles	Communes rurales	Communes urbaines
Oued Ed-Dahab-Lagouira	4	11	2
Aousserd	2	5	1
Oued Ed-Dahab	2	6	1
Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	4	10	4
Boujdour	1	3	1
Laâyoune	1	3	2
Tarfaya	2	4	1
Guelmim-Es-Semara	11	49	11
Assa-Zag	2	5	2
Es-Semara	1	5	1
Guelmim	3	18	2
Tan-Tan	2	5	2
Tata	3	16	4
Total	19	70	17

Population selon le milieu de résidence par province (ou préfecture) (en milliers)

Région/Préfecture (ou province)	Rural	Urbain	Urbain+Rural
Oued Ed-Dahab-Lagouira	76	111	187
Aousserd	49	10	59
Oued Ed-Dahab	27	101	128
Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	24	301	325
Boujdour	10	55	65

Région/Préfecture (ou province)	Rural	Urbain	Urbain+Rural
Laâyoune	8	239	247
Tarfaya	6	7	13
Guelmim-Es-Semara	172	345	517
Assa-Zag	23	47	70
Es-Semara	21	50	71
Guelmim	48	130	178
Tan-Tan	1	77	78
Tata	79	41	120
Total	272	757	1 029

Taux d'activité par sexe selon la région, urbain + rural (en %)

Région	Femmes	Hommes	Total
Oued Ed-Dahab-Lagouira	14,5	72,3	42,9
Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra			
Guelmim-Es-Semara			

Taux de chômage par sexe selon la région, urbain + rural (en %)

Région	Femmes	Hommes	Total
Oued Ed-Dahab-Lagouira	35,9	11	15,3
Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra			
Guelmim-Es-Semara			

Source : Haut-Commissariat au Plan, *le Maroc en chiffres*, 2012.

1. Le poids des provinces du Sud dans l'économie nationale

A la lumière des indicateurs économiques produits par le Haut Commissariat au Plan (HCP), la population recensée dans les provinces du Sud s'est accrue de 3 % entre 2004 et 2012. Le PIB par habitant au niveau de ces régions, qui est de 34,263 dirhams, est supérieur de 41 % (1) au PIB national, actuellement de 24,244 dirhams.

Toutefois, il est à signaler par ailleurs que l'essentiel des ressources investies est injecté par l'Etat – qui participe au PIB de cette région à hauteur de 54 % (2) – réparti comme suit : 43 % directement et 11 % indirectement à travers l'investissement public qui atteint 5 milliards de dirhams.

Pour ce qui est de l'investissement privé, dont la valeur est comprise entre 3 et 4 milliards de dirhams, il est essentiellement assuré par les acteurs locaux qui représentent entre 60 et 65 % (3) de la valeur totale, sachant que les investissements étrangers ne représentent que 10 à 15 % de ce volume.

Les provinces du Sud comptent 42 000 entreprises (4) dont 29 % de PME, qui contribuent à 70 % du PIB et créent 55 % (5) des emplois. En revanche, 70 % sont des TPE opérant principalement dans le secteur informel et contribuant à hauteur de 38 % (6) des emplois.

(1) Haut-Commissariat au Plan.

(2) Haut-Commissariat au Plan.

(3) Direction des investissements.

(4) ANPME.

(5) Ministère de l'Emploi.

(6) Ministère de l'Emploi.

En se basant sur une vision sectorielle, le secteur de la pêche occupe la première place quant au PIB, qui est compris entre 6,6 et 6,8 milliards (7); ce qui représente 17% du PIB régional et 31% des emplois créés (8). Quant au secteur agricole, il représente 7% du PIB et 10% des emplois, sachant que le secteur des phosphates demeure le premier générateur d'emplois dans ces régions.

En revanche, le taux de chômage (15,2%) (9) dépasse celui enregistré au niveau national (9%). Il reste particulièrement élevé chez les détenteurs de diplômes supérieurs (41%), suivis par les détenteurs de diplômes intermédiaires (34%). Ce constat, qui traduit l'inadéquation entre la formation et le marché de l'emploi, n'est pas spécifique aux provinces du Sud.

2. Les insuffisances du cadre de développement actuel

Le cadre de développement actuel, principalement fondé sur une politique d'aides directes ou indirectes (exonérations, détaxes), a hypothéqué voire anesthésié toute incitation à l'initiative privée, favorisant ainsi une dépendance des bénéficiaires d'un système d'assistanat, dont les effets n'ont pas manqué de générer une certaine frustration auprès des autres couches jugées vulnérables, en particulier parmi les jeunes, et dont l'onde de choc est ressentie désormais au plan national.

Ainsi les principales anomalies du modèle actuel peuvent être résumées comme suit :

La perception de l'action des pouvoirs publics dans les provinces du Sud pour lutter contre la pauvreté a tendance à conforter le système des aides directes ou indirectes (appui à la société civile, programme d'économie sociale et solidaire en appui direct aux coopératives et aux jeunes promoteurs, habitat social, etc.).

Les aides directes sont distribuées par le biais de la Promotion nationale (PN) à quelque 34000 personnes pour un budget de 589 millions de dirhams (10), représentant la moitié du budget alloué à ce programme au niveau national. En effet, ce programme a été conçu sur la base d'aides en nature distribuées exclusivement aux populations des camps d'Al Wahda, au nombre de 118000 personnes. Ce programme a bénéficié particulièrement aux populations des régions de Laâyoune-Boujdour Sakia-el-Hamra et à celles d'Oued Ed-dahab Lagouira.

La gouvernance au plan local a souvent suscité des critiques à l'adresse des gestionnaires des affaires publiques. Ces critiques, le plus souvent infondées, sont à l'origine d'une certaine méfiance entretenue à l'égard de tout programme à caractère public, attisant même des tensions sociales nées de manipulations à dessein mal intentionné.

Car la dialectique axée sur des rapports purement matériels (promotion nationale, lots de terrains viabilisés, appuis en numéraires, privilèges divers...), en considérant les « élites locales » comme paravent et interface avec les citoyens, notamment en période de tension, a montré ses limites, tant l'encadrement préconisé par ce biais semble inadapté. Cette approche est repoussée par la nouvelle génération, plutôt encline à privilégier un nouveau mode de gouvernance territoriale répondant aux attentes de l'ensemble des strates sociales.

La tendance paradoxale faisant état d'un indicateur de développement humain supérieur à la moyenne nationale (0,729 pour les provinces du Sud contre 0,672 au niveau national), parallèlement à la présence de tensions sociales au niveau local, traduit manifestement une distorsion flagrante entre les efforts déployés par les pouvoirs publics en matière de développement et d'appui à l'amélioration du cadre de vie des populations, d'une part, et les effets pervers constamment relevés sur le terrain, d'autre part.

(7) Haut-Commissariat au Plan.

(8) Ministère de l'Emploi.

(9) Ministère de l'Emploi.

(10) Agence du Sud (*in* rapport du CESE, p. 31).

En effet, le coût annuel des dépenses publiques par habitant dans les provinces du Sud, fixé à environ 12 820,00 dirhams (11) contre à peine 5 820,00 dirhams au niveau national, s'est traduit en contrepartie par le constat d'insatisfactions et de frustrations manifestées le plus souvent de manière inexplicable.

Si le Rapport sur le développement humain attribue aux provinces du Sud le taux de pauvreté le plus bas du pays avec moins de 10%, l'importance quantitative et qualitative des infrastructures en rapport avec la santé, l'éducation et la formation professionnelle notamment n'a pu atténuer les revendications des jeunes, obnubilés par l'emploi au sein des institutions publiques et peu séduits par l'initiative privée.

Or, force est de constater que les retombées sociopolitiques enregistrées ne semblent nullement à la hauteur des efforts et des sacrifices consentis par l'Etat au plan national depuis 1975, et ce, au détriment d'autres espaces régionaux dont les déficits en infrastructures requièrent également une attention et un intérêt similaires.

Il s'agit là d'un constat qui illustre un décalage entre les efforts déployés par les pouvoirs publics en matière d'appui à l'amélioration du cadre de vie des populations des provinces du Sud, d'une part, et les effets pervers constamment relevés sur le terrain, d'autre part.

La mise à niveau urbaine perçue comme étant une fin en soi, en marge des besoins exprimés au plan local, s'apparente à une absence de vision et à une approche déployée sans concertation avec les populations locales, en dépit de l'adhésion de leur représentation.

Ainsi, la région de Guelmim-Es-Semara, qui englobe une soixantaine de communes principalement rurales, accuse un important déficit en infrastructures d'accueil et en équipements socio-collectifs, au profit d'une population, certes limitée à 500 000 habitants, mais répartie sur un espace de près de 143 000 km².

Et si l'on considère les délimitations du périmètre d'intervention actuel de l'Agence, la sédentarisation des populations du Sud ne peut obéir à des schémas d'aménagement urbain conçus selon les normes appliquées aux autres régions du Royaume.

En résumé, une approche fondée à la fois sur des visions sectorielles et sur une politique d'apaisement des revendications locales a été privilégiée, au détriment d'une analyse objective du diagnostic de l'état des lieux, abstraction faite des enjeux politiques et des considérations ethniques.

Les investissements publics réalisés depuis près d'une quarantaine d'années, en particulier ceux relatifs aux infrastructures de base nécessaires au développement de l'activité économique, ajoutés aux avantages fonciers et fiscaux consentis depuis lors, devaient favoriser l'éclosion d'opportunités d'investissement ainsi que la promotion d'activités génératrices d'emplois et de revenus. Or, les initiatives privées demeurent frileuses et se sont avérées en deçà des attentes des pouvoirs publics par rapport aux efforts consentis.

Le degré d'implication des jeunes dans le processus de développement amorcé reste très timide à l'égard de toute initiative privée ou face aux opportunités d'investissement soutenues au profit des porteurs de projets notamment. Ce constat devrait faire l'objet d'une étude approfondie à même de permettre de disséquer les réticences relevées et de formuler des recommandations dans ce cadre.

Afin de remédier aux anomalies précitées et assurer de manière graduelle un véritable ancrage économique des provinces du Sud au nord du Royaume, il est suggéré d'approfondir la réflexion à travers les axes préconisés ci-après :

L'accélération du rythme de développement attendu ne dépendra certainement pas de l'importance des fonds mobilisables par les pouvoirs publics, mais plutôt du dynamisme et d'une plus forte implication du secteur privé, de l'engagement des élites locales

(11) Haut-Commissariat au Plan.

3. Le cadre de développement proposé

Revoir le système d'allocation d'aides en ciblant davantage les populations les plus vulnérables

et de la perception faite du nouveau cadrage institutionnel, prévoyant notamment la déconcentration des moyens de financement et de gestion, aux fins de garantir l'efficacité et l'efficacités des actions de développement préconisées.

Les facteurs de réussite dépendront de l'approche adoptée et qui consiste à répondre à des besoins pressants préalablement ciblés et identifiés, de concert et en étroite collaboration avec les représentants locaux, en particulier la résorption des déficits dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures routières et en matière d'eau potable, d'électricité et d'habitat social.

Le ciblage des programmes de mise à niveau sociale, conforté par des mesures appropriées en appui aux initiatives privées, ne peut que favoriser une amélioration des conditions de vie des populations locales, qui seront naturellement amenées à s'impliquer progressivement dans ce processus et à s'approprier graduellement les initiatives préconisées. Une telle vision devrait prendre en compte l'ensemble des atouts que présente l'espace régional, en tenant compte de ses spécificités et des sensibilités locales.

Atténuer la mise en avant systématique des aspects politique et tribal au niveau local, comme « prélude » à toute action de développement

Les programmes de développement urbain (PDU) ou encore les Plans communaux de développement (PCD) doivent être conçus en tenant compte des besoins effectifs des populations locales, plutôt que de privilégier des cités ne répondant pas à des besoins préalablement identifiés et n'ayant pas de véritables ancrages socio-économiques en rapport avec les potentialités locales.

A cet égard, la réhabilitation des espaces oasiens et ruraux devrait constituer l'ossature du plan d'action de l'Agence, en particulier dans la région de Guelmim où l'espace rural est prééminent. Or, la réalisation d'un tel programme nécessite la mise en œuvre de mesures d'accompagnement (moyens financiers, procédures souples), nécessaires afin de pouvoir disposer d'une visibilité en matière de réalisation effective des projets et de respect de leur calendrier d'exécution.

Dans ce contexte, l'intervention de l'Agence en milieu oasien doit être impérativement coordonnée avec les départements sectoriels concernés, notamment avec l'Agence nationale des oasis.

En prenant appui sur les potentialités locales, les efforts des pouvoirs publics devraient à l'avenir prendre en compte les valeurs culturelles et historiques de cet espace territorial en profonde mutation. Cette approche devrait contribuer à mener graduellement le changement des comportements, tout en privilégiant l'ouverture d'esprit, la concertation et l'anticipation : il s'agit là d'un principe incontournable de gouvernance, axé sur l'écoute, l'adhésion des populations aux actions de développement.

Par ailleurs en termes d'aménagement de l'espace, il semble opportun de prendre en considération les caractéristiques de chaque région et, comme il est préconisé par le CESE (12), de créer des pôles économiques spécialisés :

- La région Laâyoune–Boujdour pourrait abriter principalement les activités liées aux phosphates, aux matériaux de construction et aux énergies renouvelables (notamment les parcs éoliens) ainsi qu'à la réparation et la construction navales, en favorisant les conditions nécessaires à la naissance d'une industrie moderne dédiée à cette filière.
- La région d'Oued Ed-Dahab–Lagouira, qui dispose d'atouts à même de lui permettre de devenir le premier pôle halieutique national, devrait bénéficier d'une mise à niveau de ses infrastructures pour devenir un port d'échanges et de jonction par excellence avec l'Afrique de l'Ouest.
- Enfin, la région de Guelmim–Es-Smara, pourrait être orientée vers le développement d'activités agricoles à forte valeur ajoutée (produits de terroir), touristiques et culturelles, afin de dynamiser l'économie sociale et solidaire et se positionner comme passerelle d'échanges avec les autres régions du Royaume.

(12) Conseil économique, social et environnemental.

Recadrage du cadre partenarial

Dans ce contexte, une refonte et un recadrage des missions assignées à l'Agence du Sud s'imposent parallèlement à un recadrage des principes de base du cadre partenarial classique régissant ses rapports avec les collectivités locales et la société civile, en mettant un terme à l'approche privilégiée jusqu'ici et qui semble s'inscrire dans le prolongement d'un appui aux solutions palliatives d'assistanat adoptées par les pouvoirs publics.

Asseoir un cadre attractif pour les investissements privés

Comme il est mentionné par le Conseil économique, social et environnemental dans son rapport sur le modèle économique des provinces du Sud (2013), il conviendrait de mettre en place un système fiscal adossé à un fonds d'incitation économique dans le but de « booster » l'investissement privé, de contribuer à la création de richesses et à la génération d'emplois.

Eu égard à la composition du tissu économique des provinces du Sud, constitué essentiellement de TPE, des modes de préfinancement adaptés au dimensionnement de ces entités embryonnaires devraient être conçus (mesures financières incitatives, avances remboursables...), parallèlement à la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et d'encadrement de ces TPE, afin de leur permettre de devenir réellement compétitives.

Conclusion

Le véritable décollage économique des régions du Sud, devrait prendre appui sur ses propres potentialités. La mise en œuvre de la régionalisation avancée peut constituer le support approprié à cet effet. Certes, à ce jour, les contraintes en rapport avec les enjeux politiques ont conduit naturellement au maintien de l'omniprésence de l'appareil étatique régulateur, occasionnant inéluctablement des coûts supportés par les pouvoirs publics.

A travers cet humble essai, il s'agit de proposer des pistes de réflexion en se basant sur les cinq principaux axes ci-après :

1. refondre le système d'octroi des aides en se focalisant davantage sur les populations les plus vulnérables ;
2. atténuer la mise en avant systématique des aspects politique et tribal au niveau local, comme « prélude » à toute action de développement préconisée ;
3. tenir compte des spécificités locales dans le choix des projets de développement ;
4. repenser les principes de base du cadre partenarial régissant les rapports publics avec les élus locaux et la société civile en mettant un terme à l'approche de l'assistanat et à l'économie de rente, adoptées comme solutions palliatives permanentes ;
5. asseoir un véritable cadre attractif en faveur des investissements privés, assorti de contrats-programmes.

La déclinaison de ces axes, conditionnée toutefois par une meilleure coordination de l'ensemble des intervenants, devrait permettre d'amorcer un tournant décisif en matière de développement des provinces du Sud, avec pour perspective à court terme l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Les recommandations contenues dans le rapport élaboré en octobre 2013 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont été formulées dans la perspective du déploiement du nouveau modèle de développement des provinces du Sud du Royaume.

Ce modèle prévoit la création d'une « Haute Autorité chargée de la contractualisation des objectifs de développement entre l'Etat et les élus des régions du Sud, de l'impulsion des programmes, de la veille et de la reddition sur les réalisations et les axes de progrès ».

Dans son rapport, le CESE préconise également que cette « instance » s'appuie sur l'Agence du Sud, dont les missions et la gouvernance devraient être restructurées (p. 90 du rapport), confirmant ainsi les limites du cadre d'intervention actuel de cet établissement en tant qu'institution de développement opérationnelle depuis dix années dans un espace territorial particulièrement sensible.

Références

- Antheaume B. et Giraut F. (2005), *le Territoire est mort. Vive les territoires! Une (re)fabrication au nom du développement*, IRD Éditions.
- Asioon E. (2000), *les Théories économiques du développement*, La Découverte, Paris.
- Association des Petites Villes de France (2005), *Petites villes et développement économique*.
- Camagni R. (2002), « Compétitivité territoriale, milieux locaux et apprentissage collectif: une contre-réflexion critique », *Revue d'économie régionale et urbaine*.
- Courlet C. (2008), *l'Economie territoriale*, PUG, coll. « L'économie en plus ».
- Courlet C. et Pecqueur B. (2013), *l'Economie territoriale*, PUG, coll. « L'économie en plus ».
- Crevoisier O. (2006), « Économie régionale, économie territoriale: la dynamique des milieux innovateurs », in *Territoires et enjeux du développement régional*.
- Cusin F. (2009/1), « Économie résidentielle et dynamiques sociologiques de l'attractivité des territoires » Dans *Pour*, n° 199.
- Duez P. (2011), « La place de l'économie des territoires dans la construction d'une théorie générale intégrant l'espace », *Revue d'économie régionale et urbaine*.
- Guerraoui D. et Clerc P. (2013), *Intelligence territoriale et développement régional par l'entreprise, expériences internationales comparées*, Editions AERED-Rabat et l'Harmattan-Paris.
- Haëntjens J. (2013/4), « Les territoires au secours de l'économie », *Population et avenir*, n° 714.
- Hugues F. et al. (2006/5), « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'économie régionale et urbaine*.
- Lamarche T. (2013/1), « Une théorie générale ou une approche institutionnaliste pour l'économie sociale et solidaire ? » Jean-François Draperi, « L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? Capitalisme, territoires et démocratie », Paris, Dunod, 201, *Revue française de socio-économie*, n° 11.
- Ollivro J. (2011), *la Nouvelle économie des territoires*, Rennes, Editions Apogée.
- Pélissier M. (2009/2), « Étude sur l'origine et les fondements de l'intelligence territoriale: l'intelligence territoriale comme une simple déclinaison de l'intelligence économique à l'échelle du territoire ? » *Revue internationale d'intelligence économique*, vol. 1.
- Rapport du Conseil économique, social et environnemental, octobre 2013. *Revue d'économie industrielle*, n° 147.

La filière oléicole dans la région Meknès-Tafilelet : un levier de développement territorial ?

Nabil Aït Sghir

Introduction

La filière oléicole occupe depuis longtemps une place très importante dans l'agriculture marocaine. La culture de l'olivier permet de satisfaire les besoins de consommation des ménages en huile et olive de table, approvisionne les unités agro-industrielles de transformation et de conserves, contribue au développement des exportations du pays et concourt également à l'amélioration des revenus des ménages ruraux dans les zones marginales.

Sur le marché international, la demande pour les produits de la filière olive ne cesse d'augmenter ces dernières années (1) conséquence de l'engouement des consommateurs pour la diète méditerranéenne réputée pour ses vertus alimentaires et médicinales. D'ailleurs, les pays du pourtour méditerranéen sont traditionnellement les premiers producteurs et consommateurs d'huile d'olive au monde. Cela dit, on assiste aujourd'hui à une concurrence effrénée entre pays producteurs pour s'accaparer des parts de marché à l'international où la demande évolue à un rythme croissant, tirée par les besoins de consommation de nouveaux pays d'Amérique, d'Asie et d'Afrique (2).

Eu regard aux opportunités offertes sur le marché national et international, le secteur oléicole marocain dispose de tous les atouts pour se développer et participer amplement à la dynamique de croissance des régions à vocation oléicole.

Si d'énormes efforts ont été consentis pour développer le secteur, beaucoup de faiblesses demeurent, qui concernent la qualité des produits obtenus, l'irrégularité de l'offre et le faible rendement des vergers oléicoles. Ces faiblesses rendent le recours à une démarche d'intelligence économique (3) indispensable dans le but de consolider les efforts de tous les professionnels autour d'une vision commune qui ferait de la valorisation des atouts territoriaux de la filière et de son développement global (production, transformation, valorisation) un moyen pour relever sa compétitivité.

Une telle vision est rendue nécessaire pour augmenter, d'une part, la demande du marché national de consommation des produits de la filière jugée très étroite et, d'autre part, pour appuyer la position avancée du pays en matière d'exportation d'olive de table (4) et relancer aussi l'exportation des huiles d'olive destinées au marché international dont le potentiel est insuffisamment exploité.

Valoriser les ressources spécifiques liées à la filière oléicole dans les bassins réputés par la qualité de leurs productions est sans doute un moyen fort précieux pour attirer davantage les investissements privés dans le secteur, pour améliorer les revenus des agriculteurs dans les zones pauvres (montagnes) et pour générer *in fine* une dynamique vertueuse dans les régions et territoires concernés.

(1) L'accroissement de la demande internationale des produits de l'olivier est évalué à 5% ces dix dernières années, *source* : Conseil oléicole international (COI).

(2) La consommation mondiale s'élève à 3 millions de tonnes, *source* : Conseil oléicole international (COI).

(3) Ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution, en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques. Ces actions sont menées légalement avec toutes les garanties de protection nécessaires à la préservation du patrimoine de l'entreprise, dans les meilleures conditions de qualité, de délais et de coûts. Rapport Martre, 1994, Commissariat général au plan. Intelligence territoriale, Ludovic François, édition TEC et DOC, 2008, p. 2.

(4) Le Maroc se positionnait comme le deuxième exportateur mondial d'olive de table en 2006-2007, avant de céder sa place à l'Argentine puis à la Turquie en 2007-2008, *source* : *la Vie économique* du 24 octobre 2008.

1. Filière oléicole et développement territorial : les principaux atouts du secteur qui en font un levier de développement socio-économique

C'est véritablement le cas de la région de Meknès-Tafilalet où l'oléiculture dispose d'atouts avérés et contribue d'ores et déjà à développer l'économie de son territoire grâce au dynamisme de son pôle de formation et de recherche piloté par l'agro-pôle olivier. Cette structure dédiée au développement de l'innovation et à la valorisation des produits de l'olivier est parvenue, dans l'espace de quelques années, à accélérer le rythme de croissance de ce secteur névralgique pour l'économie de la région en accompagnant les opérateurs privés à faire évoluer leurs techniques de production et de commercialisation.

Au Maroc, l'oléiculture couvre une bonne partie du territoire national, à l'exception de la bande côtière atlantique, en raison de ses capacités d'adaptation à tous les étages bioclimatiques, allant des zones de montagne (1 200 mm) aux zones arides et sahariennes (moins de 200 mm); elle joue en conséquence un rôle de premier ordre sur le plan social, économique et environnemental.

En effet, la filière olive permet de couvrir 16 à 17% des besoins du pays en huiles végétales alimentaires avec une production moyenne de 90 000 tonnes par an (5) et constitue une source de revenus non négligeable pour beaucoup de ménages ruraux (plus de 400 000 exploitations).

Le secteur dynamise entre autre un tissu dense et diversifié d'entreprises composées de pépiniéristes, de fournisseurs d'équipement agricole, d'unités de transformation, d'entreprises de conserve et d'autres spécialisées dans le recyclage des produits dérivés.

En outre, un nombre croissant d'organisations de l'économie sociale et solidaire (coopérative, GIE (6), commerce équitable) travaillent dans l'oléiculture et s'activent sur le plan commercial en développant des marques propres en huile et conserves d'olive sous le label de « produit de terroir » ou « signes distinctifs d'origine et de qualité, SDOQ », destinés au marché local ou étranger créant ainsi plus de valeur ajoutée pour le territoire.

Les principaux acteurs de la filière oléicole

Acteurs	Fonctions de base
Pépiniéristes	Production des plants
Producteurs	Production des olives
Collecteurs grossistes d'olive (indépendants ou commissionnaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des olives auprès des producteurs - Vente des olives aux autres commerçants et aux transformateurs
Sous-filière huile d'olive	
Unités de trituration (modernes, semi-modernes, traditionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> - Production des huiles d'olive - Commercialisation auprès de la clientèle y compris les consommateurs
Grossistes	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de l'huile d'olive auprès des transformateurs - Distribution auprès de la clientèle y compris les consommateurs
Détaillants	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement en huile d'olive auprès des unités de trituration et des grossistes - Vente de l'huile d'olive aux consommateurs
Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Achat des huiles d'olive auprès des unités de transformation et des commerçants de gros et de détail - Consommation

(5) Source : portail du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (MAPM), www.agriculture.gov.ma.

(6) Groupement d'intérêt économique.

Acteurs	Fonctions de base
Sous-filière olive de table	
Unités de conserve (modernes, semi-modernes, traditionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> – Production des olives de table – Commercialisation auprès de la clientèle y compris les consommateurs
Grossistes	<ul style="list-style-type: none"> – Achat des olives de table auprès des transformateurs – Distribution auprès de la clientèle y compris les consommateurs
Détaillants	<ul style="list-style-type: none"> – Approvisionnement en olives de table auprès des unités de trituration et des grossistes – Vente des olives de table aux consommateurs
Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Achat des olives de table auprès des unités de transformation et des commerçants de gros et de détail – Consommation

Source : Rapport sur l'analyse de la chaîne des valeurs des filières de l'olivier et du palmier-dattier dans les zones d'intervention du projet arboriculture fruitière pour le compte du Millénum Challenge Account (MCA)/Agence de Partenariat pour le Progrès (APP) et le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (MAPM), janvier 2012, p. 6.

Conscient des enjeux et du potentiel de cette filière en termes de développement de l'économie du territoire (agriculture, agro-industrie, commerce et tourisme), le ministère de l'Agriculture a lancé en 1999 le Plan national oléicole (PNO) avec l'objectif d'atteindre une superficie plantée d'un million d'hectares à l'horizon 2010. Les principales actions envisagées dans le cadre de ce plan étaient les suivantes :

- l'intensification de la conduite du patrimoine oléicole existant ;
- l'extension des superficies plantées en olivier ;
- la modernisation de l'outil de transformation et la promotion de la qualité ;
- l'organisation de la profession et le renforcement du système d'incitation.

A l'échéance, l'objectif fixé dans le PNO n'a pas été atteint, et la nouvelle stratégie du développement du secteur agricole, le Plan Maroc Vert, a réitéré la place stratégique de la filière oléicole dans l'essor de l'agriculture marocaine et a mis en place des projets dans les piliers I et II de son programme pour la redynamiser de nouveau. Depuis, le rythme d'extension de la superficie oléicole s'est accéléré et a permis d'augmenter en conséquence la production d'olives grâce à la mise en exploitation des jeunes oliveraies.

Parallèlement, le secteur de la transformation a connu lui aussi une amélioration de ses équipements: des unités modernes de trituration d'olive en deux phases (7) ont été introduites augmentant ainsi la capacité de transformation du secteur. Il faut dire que les subventions accordées par le ministère de l'Agriculture grâce au Fonds de développement agricole (FDA) et au financement du Millénum Challenge Account (8) (MCA) sont en grande partie à l'origine des résultats obtenus dans plusieurs régions oléicoles.

(7) Au Maroc, le secteur de transformation des olives en huiles d'olive est caractérisé par la prédominance (en nombre) des unités traditionnelles de trituration appelées *maâsras* dont la capacité de production, le rendement et la qualité de la production sont faibles. Ces unités sont aujourd'hui progressivement remplacées par d'autres plus modernes de trois phases ou deux phases. Ces dernières ont l'avantage d'améliorer le rendement des olives triturées dont le taux d'extraction de l'huile peut facilement frôler les 22% au lieu de 14% pour les unités traditionnelles. La qualité des huiles obtenues est très bonne grâce au système de production et au respect des conditions d'hygiène. Les huiles obtenues sont stockées dans des citernes appropriées dans des locaux dédiés. Les margines dégagées après transformation sont stockées dans des bassins en vue de leur évaporation. Cette pratique diminue en effet la dégradation de la nappe phréatique contrairement aux *maâsras* qui rejettent leurs effluents dans la nature causant ainsi de graves dommages à l'environnement.

(8) MCA, Millenium Challenge Account, est destiné à financer des initiatives visant à aider les pays en développement à améliorer leur économie ainsi qu'à relever le niveau de vie de la population. C'est un accord qui a été signé entre Millenium Challenge Corporation (USA) et le gouvernement du Maroc en 2007 pour un montant de 697,5 millions de dollars US dont 326 millions consacrés à l'arboriculture fruitière. Source : MAPM.

En effet, le système d'incitation mis en place depuis quelques années a permis d'améliorer sensiblement les performances du secteur sur le plan quantitatif et qualitatif.

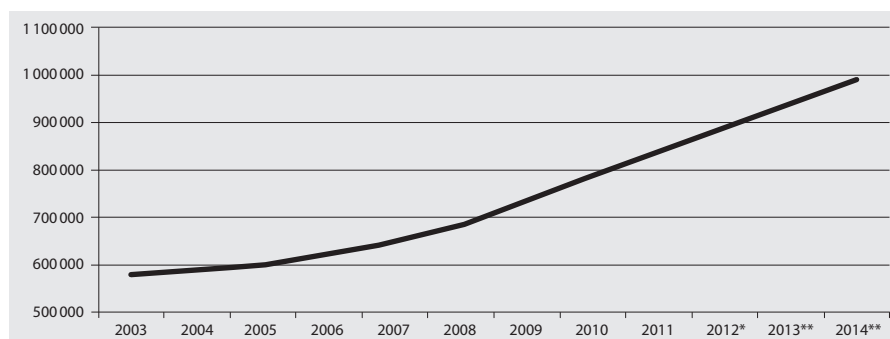
Les principales incitations à l'investissement pour la promotion de la filière oléicole à l'échelle nationale (9)

L'approvisionnement des agriculteurs en plants d'olivier certifiés	Subvention à hauteur de 80 % par l'Etat
Investissements pour la création de pôles intensifs	Prime à l'investissement de 3 500-5 000 Dh/ha en irrigué et de 3 500 Dh/ha (densité entre 285 et 100 plants/ha) en « bour » pour une densité de 100 plants/ha
Prise en charge des frais de création de périmètres oléicoles homogènes dans les zones désertées à vocation oléicole	100 %
Irrigation localisée	Une prime d'investissement de 2 000 Dh/ha et une subvention de 30 % du coût du projet
Acquisition d'unités de transformation – capacité inférieure à 50 T/J – capacité supérieure à 50 T/J	– 2 500 Dh/t – 3 500 Dh/t
Matériel de récolte – vibreur mécanique manuel – enjambeur	– 50 % avec un plafond de 10 000 Dh – 30 % avec un plafond de 480 000 Dh et un matériel pour une superficie de 40 à 100 ha
Subvention au projet d'agrégation	Une prime de 450 Dh/ha pour le bour et de 1 100 Dh/ha pour l'irrigué

Source : Fonds de développement agricole (FDA), ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (MAPM).

Grâce aux différentes subventions accordées aux professionnels du secteur, la superficie du verger oléicole est passée de 350 000 hectares en 1989 à plus de 900 000 hectares en 2014 (10). Ainsi, les extensions et reconversions (remplacement des cultures céréalières par des plantations d'olivier) réalisées en bour ou en irrigué, en montagne et dans les plaines sont à l'origine de cette augmentation qui ambitionne les 1 220 000 hectares à l'horizon 2020.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des superficies oléicoles qui ont connu un rythme de croissance soutenu à partir de 2008 suites aux projets filières menés dans le cadre du PMV.



*estimation/** prévision.

Source : COL.

(9) Données recueillies à partir des mesures initiées dans le cadre du PNO de 1998. Source : MAPM.

(10) *La Vie économique*, spécial Agriculture, vendredi 25 avril 2014.

Il est important de noter que le contrat-programme Filière signé en 2008 avec l'interprofession "Interprolive" prévoit la réalisation d'objectifs en termes de production et de consommation des produits d'olive pour un budget total de 29,5 milliards de dirhams (11) réparti entre les professionnels et l'Etat.

Les objectifs PMV pour le secteur oléicole sont :

Superficie	1 220 000 ha
Production totale en olive (T)	2 500 000
– Huile d'olive	330 000
– Olives de table	320 000
Consommation interne (kg/habitant/an)	
– Huile d'olive	4
– Olives de table	5
Exportation (T)	
– Huile d'olive	120 000
– Olives de table	150 000

Source : MAPM.

Sur le plan du développement socio-économique des régions oléicoles, le poids de la filière pèse davantage. En effet, l'oléiculture participe à hauteur de 5 % (12) au produit intérieur brut agricole (PIBA), génère plus de 100 000 emplois permanents, 12 millions de journées de travail et procure ainsi du revenu à un nombre non négligeable de petits agriculteurs.

En plus de sa contribution dans la diminution des importations en huiles de graine, la filière participe actuellement à hauteur de 15 % dans les exportations agroalimentaires (13) du pays, dégage des recettes annuelles qui avoisinent les 500 millions de dirhams et contribue à hauteur de 20 % dans le revenu brut de la production végétale.

Le secteur dynamise en aval un tissu dense d'entreprises (plus de 1 830 unités) travaillant dans le secteur de la transformation d'huile d'olive, de la conserve d'olive de table et dans le recyclage des produits dérivés (14).

Les principaux bassins oléicoles au Maroc sont (15) :

- la zone oléicole du bour favorable comprenant les régions de Meknès, Fès, El Hajeb, Khémisset, Sidi Kacem, Loukkous, Ghareb et Sefrou et pesant 180 000 hectares, soit 26 % du patrimoine oléicole national ;
- la zone oléicole de montagne comprenant les régions de Taza, Chefchaouen, Taounate, Ouazzane, Azilal, Khénifra et pesant 250 000 hectares, soit 37 % du patrimoine national ;
- la zone oléicole irriguée comprenant les plaines du Haouz, du Tadla et les Oasis et pesant 250 000 hectares, soit 37 % du patrimoine oléicole national.

Aujourd'hui, la majorité des professionnels reconnaissent le fait que les actions initiées dans le cadre du PMV ont donné un coup d'accélérateur au secteur, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la production d'olives, et il est dorénavant impératif de s'attaquer au volet de la commercialisation, qui connaît d'innombrables difficultés.

(11) Portail agricole du Crédit agricole du Maroc, www.Fellah-trade.ma, le 5 mars 2012.

(12) Site officiel du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime.

(13) Rapport stratégie oléicole 2011, MAPM.

(14) Transformation du grignon humide en produits dérivés utiles aux industries de conserves et aux entreprises de cosmétiques et en combustibles pour briqueterie et autres.

(15) « Guide de l'investisseur, filière oléicole », *Revue du Crédit agricole*, 2007.

2. Si les améliorations réalisées en amont de la filière ont permis d'augmenter la production des huiles et des olives de conserve, la commercialisation, elle, souffre de sérieux problèmes aggravés par une concurrence féroce sur le marché international

Pour ce faire, certaines mesures liées à l'augmentation de la demande du marché local et au ciblage des marchés à l'international ont été adoptées par le ministère de l'Agriculture pour aider les opérateurs privés à écouler aisément leur production.

Si les efforts réalisés dans le secteur oléicole au Maroc sont palpables, la place des exportations marocaines en huile d'olive reste peu satisfaisante comparée à celle de la Tunisie qui écoule en moyenne plus que 100 000 tonnes (16) sur le marché de l'Union européenne (UE). En ce qui concerne les exportations des olives de table, la position du pays sur les marchés étrangers se dégrade continuellement.

Ces contre-performances à l'export poussent les professionnels du secteur, les organismes étatiques et les collectivités territoriales à mutualiser leurs efforts et à réfléchir sérieusement sur les moyens à déployer pour appuyer les acteurs dans leurs démarches pour valoriser au mieux leurs produits.

S'enquérir des meilleures pratiques adoptées par les pays pionniers comme l'Espagne et la Tunisie et les adapter aux réalités du secteur au Maroc est une voie qui s'avère fort utile aux acteurs de la filière. De ce fait, le recours à une démarche d'intelligence économique est plus que jamais vital pour que producteurs, industriels et sociétés de commercialisation puissent s'adapter aux évolutions rapides du marché national et international. S'imposer sur les marchés étrangers exige en effet d'adopter une stratégie de différenciation qui se doit de reposer sur la valorisation des singularités de la production marocaine et sur l'amélioration des techniques de commercialisation et de marketing, des moyens à même de positionner durablement l'offre marocaine sur de nouveaux marchés prometteurs (USA, Chine, Pays arabes, Russie...).

Le tableau en annexe 1 retrace l'évolution des exportations d'huile d'olive de quelques pays du bassin méditerranéen.

Sur le plan des exportations d'huile d'olive, le pays occupe la sixième place derrière l'Espagne, l'Italie, la Tunisie, la Turquie et la Grèce.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer ce retard :

- La fluctuation de la production d'une année à l'autre est due en partie à l'importance des zones bours dépendant des aléas climatiques, aux faibles précipitations, au peu d'entretien des vergers oléicoles dont la culture est souvent reléguée au second plan (culture intercalaire). La prééminence de la variété population "picholine marocaine", ou comme on l'appelle *zitoune beldi* dans les oliveraies marocaines, limite le rendement des vergers et accentue le phénomène d'alternance (une bonne récolte est généralement suivie d'une autre moins bonne).
- Les importations européennes sont dominées par trois fournisseurs, l'Italie, l'Espagne et la Grèce, considérés comme les gros producteurs, exportateurs et consommateurs. En dehors de ces pays, la Tunisie est le premier fournisseur de l'Union européenne (UE) avec un volume d'exportations qui dépasse souvent les 100 000 tonnes. Cependant, les huiles tunisiennes sont vendues en vrac et approvisionnent en général les entreprises Italiennes de mise en bouteille qui les revendent ensuite sous leurs propres marques sur le marché international. La France, quand à elle, importe une quantité non négligeable (une bonne partie émanant du Maroc) en raison de sa faible production.
- La part des huiles de qualité (extra vierge) (17) exigées sur le marché de l'UE est faible à cause de la difficulté à contrôler la chaîne de production (production d'olive, transformation, mise en conditionnement). Le MAPM en a fait un objectif prioritaire du

(16) Source : Conseil oléicole international.

(17) La qualité des huiles dépend pour l'essentiel du taux d'acidité. On distingue les huiles extra-vierges (taux d'acidité libre inférieur ou égal à 0,8 %), vierge (acidité libre inférieure ou égale à 2 %), vierge lampante (inférieure ou égale à 3,3 %), courante (acidité libre supérieure à 3,3 %). D'autres critères sont de plus en plus associés pour classer la qualité des huiles d'olive, notamment l'indice de peroxyde et les caractéristiques organoleptiques.
Source : COL.

PMV et un des axes qui figurent dans le contrat-programme signé avec les professionnels du secteur.

Si les exportations marocaines des huiles d'olive vers l'UE sont conditionnées par le contingent fixé dans le cadre de l'accord d'association (quotas de 3 000 tonnes), celles des olives de tables sont exemptes de toutes restrictions quantitatives que ce soit sur le marché des USA ou sur celui de l'UE (18). Néanmoins, la conformité aux spécifications de ces marchés est requise pour y accéder.

Par ailleurs, l'accroissement de la consommation des huiles d'olive sur le marché des Etats-Unis d'Amérique, devenu deuxième gros importateur après l'UE (240 000 tonnes) (19), a dopé la demande mondiale ces dernières années et ouvre plus de perspectives aux exportations marocaines. Cette situation contraint les acteurs du secteur au Maroc (FENAGRI) (20) à mieux coordonner leurs actions avec les organisations étatiques de soutien (Maroc Export) à l'export pour promouvoir le label marocain sur les marchés émergents (Afrique de l'Ouest, pays arabes, Russie, Chine...).

En ce qui concerne les exportations des olives de table et compte tenu des avantages qu'offrent les marchés de l'UE et des USA (pas de limitation sur les entrées), le Maroc occupe actuellement la quatrième place avec une offre qui peut aller jusqu'à 70 000 tonnes alors qu'il était classé deuxième exportateur mondial il y a quelques années. Cette dégradation est liée à la pression concurrentielle exercée par l'Argentine, l'Egypte et la Turquie (nouveaux producteurs) qui s'accaparent de plus en plus de parts de marché alors que le rythme moyen des exportations marocaines ne cesse de s'effriter.

Le tableau en annexe 2 retrace l'évolution des exportations en olive de table dans les principaux pays exportateurs sur le marché international et indique la position du Maroc par rapport à ses principaux rivaux.

Pour expliquer les performances du secteur oléicole marocain, l'analyse de la chaîne de valeur (annexe 3) s'avère nécessaire pour mieux connaître les interrelations qui existent entre divers intervenants que ce soit au stade de la production, de la transformation ou de la commercialisation.

L'analyse de la chaîne de valeur de la filière oléicole au Maroc fait ressortir quelques dysfonctionnements qui freinent à priori son développement :

- primo, le secteur est marqué en amont par la multitude d'intermédiaires qui font renchérir le prix de la matière première destinée soit aux unités de trituration soit aux conserves, ce qui fait augmenter sensiblement le prix du produit final (huile et conserve d'olive) et limite en conséquence la compétitivité des prix des produits finaux destinés à l'export;
- secundo, les mauvaises manipulations de la matière première tout au long de la chaîne logistique (la récolte, la manutention, le transport et le stockage) altèrent la qualité des huiles obtenues et rendent le contrôle, la traçabilité et la qualité des produits finis extrêmement difficiles;
- tertio, les pratiques informelles (vente de plants dans des pépinières non certifiées, distribution des huiles en vrac, existence d'un secteur informel de conserverie, vente directe aux consommateurs en utilisant souvent de l'emballage recyclé...) et non adaptées (trituration dans les unités traditionnelles (21) qui manquent souvent de bonnes

(18) Valorisation des avantages comparatifs à l'export du secteur agroalimentaire marocain, étude DEPF, ministère de l'Economie et des Finances, mai 2013.

(19) Site du Conseil oléicole international.

(20) FENAGRI : Fédération nationale de l'agroalimentaire.

(21) Le secteur traditionnel compte 16 000 unités pour une capacité de trituration de 170 000 tonnes contre un secteur moderne qui compte 342 unités industrielles et semi-industrielles qui offrent une capacité de trituration de 420 000 tonnes, « La valorisation des avantages comparatifs à l'export du secteur agroalimentaire marocain », étude réalisée par la Direction des études et des prévisions financières DEPF, ministère de l'Economie et des Finances, mai 2013, p. 17.

conditions d'hygiène et de bassins pour écoulement des margines (22)) compromettent la modernisation du secteur et ralentissent son rythme de développement.

Pour résumer, on peut dire que le secteur fonctionne sur deux rythmes différents :

Une partie du secteur est gérée par des professionnels disposant de suffisamment de moyens techniques, logistiques, financiers et humains leur permettant d'adopter un modèle intégré (production, transformation et commercialisation) et employant également des techniques modernes depuis la production jusqu'à la commercialisation. Ces opérateurs privés font un effort soutenu pour respecter les normes de qualité et ambitionnent d'intégrer les circuits organisés de distribution (GMS (23)) et d'écouler une partie de leur production à l'export.

L'autre partie du secteur est, à l'inverse, gérée par des petits producteurs mobilisant des moyens traditionnels au niveau de la récolte (24), font peu ou pas d'entretien des vergers oléicoles et réalisent souvent la trituration dans *maâsras* traditionnelles et où la qualité est quasi absente. Les huiles obtenues sont ensuite conditionnées dans des emballages recyclés et la production est écoulées soit directement au consommateur soit en vrac via des intermédiaires sur le marché local.

Pour ces raisons, la valeur ajoutée du secteur demeurera faible et ses potentialités sous-exploitées tant que les pratiques précitées perdureront. D'autres initiatives, menées cette fois-ci par les directions régionales de l'Agriculture (DRA) et l'Agence de développement agricole (ADA), se développent pour que les coopératives d'olives se regroupent à l'échelle régionale donnant lieu à des groupements d'intérêts économiques (GIE) de tailles importantes et disposant de moyens conséquents (agrégation sociale) pour améliorer leurs techniques de production et intégrer ensuite les circuits modernes de distribution (GMS).

Le but est double : encourager les petits producteurs à mieux valoriser leurs produits et exhorter les GMS à augmenter leurs parts en huiles d'olive (vierge courante) et olives de conserves issues à la fois de l'agriculture moderne et de l'agriculture solidaire dans la perspective de booster la consommation de ces produits à l'échelle nationale (pilier II du PMV).

C'est ainsi que plusieurs opérations de promotion ponctuelles ont été réalisées ces dernières années au profit des industriels et des coopératives d'olive dans les enseignes de la grande distribution et à travers les caravanes de commerce internes dans plusieurs villes du Royaume, afin de convaincre le consommateur marocain des bienfaits de la consommation des produits issus de l'olivier.

Pour ce qui est du soutien de l'offre export du pays, Maroc Export (25) et l'ADA encouragent les opérateurs privés à prendre part aux salons et foires qui se déroulent à l'international (les salons de l'agriculture de Paris, Madrid, Berlin, Dubaï...) dans le but de faire connaître les marques nationales des huiles et de conserve d'olive. Ces efforts n'excluent pas les coopératives et groupements d'intérêt économique qui sont de plus

(22) Margine : résidu de l'opération d'extraction d'huile d'olive dans les unités de trituration trois phases (les unités de deux phases produisent le grignon humide et l'huile d'olive alors que les unités de trois phases produisent le margine, le grignon et l'huile d'olive). Les margines sont rejetées dans la nature ou dans les réseaux d'assainissement sans aucun traitement préalable. Rapport relatif aux propositions d'axes d'orientation stratégique pour le développement de la filière oléicole au Maroc, MAPM, mars 2011, page 13.

(23) Grandes et moyennes surfaces.

(24) La cueillette se fait souvent par le gaulage et le transport par l'emploi de sacs en plastique, ces pratiques altèrent la qualité de la matière première destinée soit à la trituration soit à la conserve. Direction provinciale de l'Agriculture (DPA) Meknès.

(25) Maroc Export : créé par le dahir n° 1-76-385 du 25 hijra 1396 (17 décembre 1976), le Centre marocain de promotion des exportations (CMPE) est un établissement public. Sa vocation, comme son titre l'indique, est de promouvoir les exportations et de contribuer à l'essor de l'économie nationale dans les pays étrangers.
Source : www.Marocexport.ma

3. L'innovation est au cœur du dispositif d'intelligence économique porté par les acteurs de la filière oléicole dans la région de Meknès-Tafilalet et visant à développer de nouvelles ressources spécifiques valorisant l'image du territoire

en plus associés à ce genre de manifestations dans le but de les aider aussi à promouvoir leurs produits de terroir issus de plusieurs régions oléicoles du pays.

Grosso modo, le secteur connaît une certaine relance, grâce non seulement aux crédits qui lui sont alloués, mais aussi aux efforts de recherche et d'innovation pilotés par des pôles de recherche dédiés installés dans certaines régions oléicoles (agropôle oliviers de Meknès, Institut national de la recherche agronomique, INRA) et au dynamisme commercial et marketing de certains organismes publics de soutien à la commercialisation (Maroc Taswiq (26), EACCE (27), ADA, Maroc Export) qui se mobilisent pour valoriser les ressources spécifiques (28) de chaque région oléicole (huiles premiums, produits de terroir, SDOQ, Bio). Ces dernières sont devenues à l'heure actuelle une arme essentielle de différenciation et un tremplin pour l'essor de la filière oléicole marocaine à l'échelle internationale.

Au niveau de la région Meknès-Tafilalet, la filière oléicole connaît depuis quelques années un effort soutenu en matière d'innovation et ce à tous les niveaux :

• **En amont productif**

Compte tenu de son importance sur le plan social, culturel, économique et environnemental, la filière oléicole a bénéficié depuis toujours d'un intérêt croissant de la part des pouvoirs publics dans la région Meknès-Tafilalet. Aujourd'hui, la dynamique productive de la filière est poussée davantage par une mobilisation collective des acteurs économiques et institutionnels qui en voient un levier stratégique pour le développement socio-économique de la région.

Indicateurs phares de la filière dans la région Meknès-Tafilalet

Superficie en hectares	52 599 ha (dont 23 156 irrigués, soit 44 %) représentant 8 % du verger oléicole national
Rendement moyen	2,5 tonnes/ha
Production	75 861 tonnes, soit 12 % du national
Exportation	6 000 tonnes, soit 10 % du national
Création d'emplois	1,3 million de journées de travail

Source : Plan régional agricole, filière olive dans la région Meknès-Tafilalet, 2008, MAPM.

De fait, et en plus des efforts fournis par la Direction régionale de l'Agriculture Meknès-Tafilalet (DRAMT) et le soutien du Conseil de la région (CRMT), les organes de formation et de recherche se mobilisent ardemment pour relever les performances de cette filière sur tous les plans.

(26) Maroc Taswiq : la Société marocaine de commercialisation et d'exportation (SMCE) a pour objet principal d'exporter la production agricole provenant particulièrement des petits exploitants individuels ou regroupés dans des coopératives, groupements ou associations. Cet organisme public aide à l'agrégation d'offres agricoles et agroalimentaires au bénéfice de ses partenaires cherchant aussi à écouler leurs produits sur le marché local. Source : site officiel : www.maroctaswiq.com

(27) Etablissement autonome de coordination et de contrôle des exportations. Source : site officiel : www.EACCE.org.ma

(28) Ressources spécifiques : pour Colletis et Pecqueur, les ressources spécifiques n'apparaissent qu'au moment des combinaisons des stratégies des acteurs pour résoudre un problème productif inédit, ces ressources résultent d'une histoire longue, d'une accumulation de mémoire, d'un apprentissage collectif cognitif. On ne peut les exprimer en prix ni les transférer d'un endroit (le contraire des ressources génériques) à un autre. Elles sont produites dans un territoire lequel est alors révélé. G. Colletis et B. Pecqueur, « Révélation des ressources spécifiques et coordination située », revue *Economie et institution*, n° 6-7, 2005, p. 6. Cette notion rejoint celle de ressource territoriale qui, pour H. Gumuchian et B. Pecqueur, comporte quatre caractères fondamentaux : des attributs de position, des caractéristiques liées à sa constructibilité, le fait qu'elle s'inscrive dans une complexité systémique et la nature idéale de cette ressource, *la Ressource territoriale*, édition Economica, 2007, p. 7.

Sur le même registre, l'Agro-pôle olivier attaché à l'Ecole nationale d'agriculture de Meknès (ENA) et l'Institut national de la recherche agronomique de la région (INRA) concourent tous ensemble au développement de la recherche et de l'innovation par l'amélioration des techniques de production et de valorisation des sous-produits de la filière.

Aujourd'hui, l'Agro-pôle olivier (29) est devenu une structure de recherche de renommée internationale, et ses équipes participent inlassablement au développement de la culture de l'olivier et à la valorisation de ses sous-produits à l'échelle nationale et internationale. Dirigée par le professeur Nourreddine Ouazzani, cette structure à la pointe de la technologie fait du positionnement de la région par rapport aux ressources spécifiques de la filière (produits premiums, produits d'origine et de qualité, bio, de terroir) son cheval de bataille pour les années à venir compte tenu du potentiel fort intéressant du territoire en la matière.

D'autre part, l'INRA Meknès fait également un travail de qualité en matière de recherche, et il est parvenu durant les années passées à développer de nouvelles variétés (Menara, Houazia, Dahbia, Picholine Languedoc...) plus performantes à partir de la picholine marocaine (30) qui domine les vergers oléicoles du Maroc.

Les recherches fructueuses menées conjointement par l'INRA Meknès et par l'INRA Marrakech ont permis d'ailleurs d'enrichir le casier oléicole (31) national de nouvelles variétés plus productives, s'adaptant davantage aux conditions pédoclimatiques des régions marocaines et répondant au mieux aux besoins des professionnels que ce soit pour les olives destinées à la trituration ou pour les olives destinées à la conserve.

Par ailleurs, les fonds alloués au secteur oléicole par le privé, le ministère de l'Agriculture et le Millenium Challenge Account (MCA) ont beaucoup contribué à développer la filière oléicole dans la région. Ses indicateurs se sont nettement améliorés de point de vue quantitatif et qualitatif.

Les principales réalisations en amont de la filière sont les suivantes.

- L'augmentation substantielle des capacités des pépinières certifiées par l'Office national de sécurité et de la santé alimentaire (ONSSA) et par l'INRA Meknès (la ville concentre 70% des pépiniéristes du pays) (32) à fournir des plantes certifiées aux agriculteurs dans le cadre des projets du PMV (Menara, Houazia, Dahbia). Parmi les principales pépinières de la région, on peut citer le groupe Zniber, Haj Kandoussi, Dahbia...
- L'introduction de nouvelles variétés plus productives se prêtant davantage à la récolte mécanisée dans les domaines de l'Etat (ex. SODEA et SOGETA) gérés par des opérateurs privés comme le domaine Ben Ali, Castel, Domaine Zniber... Ces derniers utilisent de plus en plus de variétés étrangères comme l'Arbequina, l'Arbosana, la Koreiniki... destinées soit à la trituration soit à la conserve d'olive.
- L'encouragement des entreprises privées à adopter un modèle intégré (production, transformation, commercialisation) jugé plus rentable puisqu'il valorise mieux la production, assure une meilleure traçabilité et contrôle la qualité des huiles obtenues (cas de certains domaines : Ben Ali, Zniber, Olea lys, Castel...).
- L'appui aux acteurs à opter pour l'agrégation dans le but d'augmenter la production et généraliser la mécanisation. Les efforts menés à ce niveau sont peu concluants, et le

(29) Portail de l'Agro-pôle olivier, www.agropoleolivier.ma

(30) La variété population "Picholine marocaine" est l'espèce qui domine le verger oléicole national à raison de 90% ; cette variété sert à la fois pour l'obtention des huiles et la préparation des olives de conserve, néanmoins elle tributaire des précipitations, car en faible pluviométrie son rendement est souvent très bas.

(31) Casier oléicole : travail qui consiste à répertorier les variétés d'olive développées par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Le projet est financé dans le cadre du Millenium Challenge Account (MCA) en collaboration avec le MAPM.

(32) Analyse de la chaîne des valeurs des filières de l'olivier et du palmier-dattier dans les zones d'intervention du projet Arboriculture fruitière, ME-12A, page 8.

processus devrait être davantage clarifié aux agrégés sur le plan juridique et économique pour les faire adhérer.

– La mobilisation des services de l'Office national du conseil agricole (33) (ONCA) pour sensibiliser les agriculteurs à l'importance de l'entretien du verger dans les zones bours notamment pour augmenter les rendements des superficies plantées.

• Au niveau de la transformation

Sur le plan de la transformation, l'oléiculture de la région connaît des progrès notables en matière de capacités de transformation grâce à l'introduction des unités modernes de trituration de deux phases qui ont augmenté les rendements des olives triturées et ont rehaussé sensiblement la qualité des huiles obtenues.

S'agissant des unités de trituration traditionnelles, l'effort du ministère s'est focalisé sur l'accompagnement des propriétaires dans leurs démarches de modernisation de l'outil de production pour qu'il soit plus respectueux des normes sanitaires et environnementales et pour limiter également la part des huiles triturées de qualité (34) inférieure.

Si la modernisation de l'unité de trituration est nécessaire pour relever la qualité des huiles d'olive, d'autres facteurs liés aux techniques de collecte, au stade de maturation des olives, aux moyens de transport et de stockage (35) interviennent aussi dans ce processus.

Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des facteurs influençant la qualité des huiles triturées :

Régions – conditions pédo-climatiques	Variétés utilisées	20 %
	Maturation des olives	30 %
Techniques culturales	Extraction	30 %
	Conservation	10 %
	Moyens de transport	5 %
	Méthodes de récolte	5 %

Montedoro (1988), tiré d'une communication lors d'un atelier sur les produits d'appellation d'origine contrôlée, animé par les chercheurs El Antari (INRA Marrakech) et Hidane (Direction provinciale de l'Agriculture, Essaouira), novembre 2007. *Source* : www.FAO.org

En général, dans les exploitations modernes dotées d'unités de trituration de deux ou trois phases, les oléiculteurs arrivent globalement à respecter ces conditions, et leur production d'huile extra-vierge est beaucoup plus intéressante. Les huiles obtenues sont ensuite stockées dans des citernes adaptées, généralement aménagées dans des endroits où la température ambiante permet de les préserver pendant longtemps. Les productions réalisées sont en grande partie écoulées sur le marché international, ce qui procure plus de profitabilité aux industriels. Le reste est vendu soit directement aux clients (à l'usine) soit commercialisé dans les circuits des GMS. Il est important de mentionner également que les huiles extra-vierges (HOVE) sont peu appréciées par le consommateur marocain qui préfère plutôt celles triturées dans les unités traditionnelles, même si ces dernières sont de moins bonne qualité.

(33) L'Office national du conseil agricole a pour mission le conseil agricole, l'accompagnement des organisations professionnelles; il joue un rôle d'interface entre agriculteurs et organismes formation et de recherche. *Source* : site www.ONCA.gov.ma

(34) La loi 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.

(35) L'utilisation de moyens adéquats comme les vibreurs pour la cueillette, les filets pour éviter que les olives qui tombent ne s'abîment et les caisses en plastique pour le stockage et le transport jusqu'à l'unité de trituration. Les olives sont ensuite triées, effeuillées et lavées avant qu'elles ne soient transformées en huile d'olive.

• Au niveau de la phase de valorisation

Une des innovations majeures qui caractérisent le système productif de la filière oléicole de la région Meknès-Tafilalet est son aptitude aujourd'hui à mieux valoriser ses sous-produits à l'export grâce notamment à l'amélioration de la qualité et au respect strict des normes de certification et de traçabilité.

Cet exploit reflète en effet l'effort conjoint réalisé par les acteurs de la filière qui sont arrivés globalement à respecter les objectifs du plan vert à l'échelle de la région. Cette mobilisation collective s'appuie bien évidemment sur la dynamique des organisations de l'économie sociale et solidaire (coopératives et GIE (36)) qui tirent eux aussi profit des opportunités de l'expansion de la filière au niveau régional.

En l'espace de quelques années, l'offre de la région en matière de produits spécifiques alliant qualité, savoir-faire ancestral et typicité s'est améliorée sur les plans quantitatif et qualitatif. Ceci a valu aux marques des huiles d'olive extra-vierge d'industriels de la région Meknès-Tafilalet d'être primées à plusieurs reprises dans des concours internationaux de dégustation (Olivinvest a été récompensé déjà en 2006 pour le prix de meilleure huile d'olive extra-vierge à l'échelle internationale, d'autres marques se démarqueront ensuite, et on peut citer à juste titre les huiles de Saïs, Oléastre, LCM-Aïcha...).

Actuellement, l'offre de la région s'est étoffée et elle intègre dorénavant, en plus des marques des huiles premiums (HOVE), des produits de terroir et des produits biologiques qui viennent renforcer la valeur ajoutée générée par le secteur.

En ce qui concerne les produits d'appellation d'origine protégé (AOP), les démarches sont en cours pour accompagner le GIE Wallili (37) vers l'accréditation de l'huile d'olive de ce terroir réputé pour la typicité de son produit. Si le projet se concrétise, cette huile d'olive sera le deuxième à bénéficier de ce signe distinctif d'origine et de qualité (AOP) après celle de Tyout dans la région d'Essaouira.

En Europe, beaucoup de régions oléicoles (en Espagne, Italie, France, Grèce...) disposent de leurs produits AOP qui leurs permettent d'avoir plus de chance d'être achetés dans les magasins car ils sont davantage recherchés par le consommateur persuadé de la fiabilité de leur origine, de leur qualité et leur bienfait pour la santé.

Ces produits typiques sont aussi d'excellents vecteurs de promotion des régions oléicoles et peuvent éventuellement drainer des flux de touristes curieux de visiter ces terroirs et découvrir leurs patrimoines matériels et immatériels.

Au Maroc, investir dans une telle stratégie de différenciation est inéluctable à cause de la concurrence qui sévit sur le marché international et vu le potentiel que représente la demande pour les produits de terroir et bio sur les marchés national et international.

Ainsi, la part des huiles d'olive de qualité extra-vierge (HOVE) émanant de l'industrie agroalimentaire de la région de Meknès représente une part importante des huiles exportées. Les principales sociétés exportatrices de la région Meknès-Tafilalet sont : la société CHCI, LCM-Aïcha, Olivinvest, les Délices de Saïss, Groupe Brahim Zniber, Oléastre...

Toutefois, une grande partie de la production de la région est vendue à l'international en vrac vers les marchés d'Italie ou d'Espagne. Ce qui fait que les industriels sont privés d'une partie non négligeable du profit qui revient finalement à des sociétés européennes qui conditionnent ces huiles et les référencent sous des marques propres pour les revendre ensuite sur le marché communautaire ou dans d'autres continents à un prix plus élevé.

(36) Groupement d'intérêt économique.

(37) Le GIE Produits de terroir Wallili a été fondé en avril 2011. Etabli au niveau du cercle de My Idriss Zerhouné, il est composé de plusieurs coopératives de la région et fait du développement des filières de l'olive, du câpre et du caroubier et la valorisation de leurs produits un axe fondamental pour l'amélioration des conditions socio-économiques des habitants du territoire. Ce GIE est présidé par M. Loukili Bensalem. *Source* : Direction provinciale de l'Agriculture de Meknès (DPA).

Conscient de l'ampleur de cette moins-value, les sociétés agroindustrielles de la région se sont lancées dans des démarches marketing afin de promouvoir leurs marques sur le marché national et international. Beaucoup d'exemples de réussite (O'live de la société les Huiles de Saiss, Olealys de la société Oléastre, Caractère de Maasra Zniber, Volubilia de la société Olivinvest, Phenisia de la société les Délices de Saiss...) peuvent être cités reflétant le développement du savoir-faire commercial des opérateurs privés marocains. Ces derniers ont été primés à plusieurs occasions par des jurys spécialisés dans des manifestations nationales ou internationales. En conséquence, beaucoup de marques de la région sont d'ores et déjà référencées dans les meilleures guides des huiles d'olive au monde, dont le fameux guide italien *Flos Olei*.

Par rapport aux produits de terroir, le groupement d'intérêt économique Produits de terroir Walili de My Idriss Zerhoune et la coopérative Aoumana dans la région de Khénifra, aidés par certains organismes étatiques comme l'ADA et Maroc Taswiq, parviennent finalement à commercialiser leurs huiles (vierges extra et vierges courantes) non seulement dans les enseignes *Marjane* mais aussi dans des magasins qui promeuvent le label bio (*les Magasins clairs*) et lors des participations dans les salons et foires spécialisés dans l'agriculture.

La région de Meknès occupe par ailleurs la deuxième position à l'échelle nationale quant au chiffre d'affaire des produits de terroir avec des recettes frôlant les 2,8 milliards de dirhams (38). Les produits phares sont : la pomme de Midelt, les dattes de Tafilalet, l'huile d'olive de Zerhoun, la cerise de Aïn Leuh, la pomme d'Azrou, les câpres de Zerhoun, la gombo de Tafilalet, l'huile d'olive d'Aoumana, le henné d'Alnif et le miel du Rich (39).

Le GIE Produits de terroir Walili est un bon exemple pour d'autres groupements du même genre. Cette organisation, réunissant des coopératives très actives dans des domaines de production variés mais complémentaires, est très dynamique localement, conseille ses membres et les encadre en matière de techniques culturales et quant à l'importance de mettre en place la qualité dans les process de fabrication.

Sur le plan commercial, ce GIE adopte en effet une approche commerciale innovante (présence aux salons et foires, échange d'expériences avec des coopératives étrangères, partenariat avec les collectivités territoriales et organismes de soutien aux organisations de l'économie sociale, présence aux séminaires scientifiques organisés localement...) qui lui permet de promouvoir sa gamme de produits issue du terroir de My Idriss Zerhoune à l'échelle nationale et internationale.

Au vu des évolutions rapides qui caractérisent le secteur oléicole à l'échelle internationale et des changements qui affectent le comportement du consommateur marocain (plus attentif au régime alimentaire, à sa santé et à son bien-être), la mutualisation des efforts et des énergies entre acteurs publics et privés dans un esprit associant industrie et recherche s'avère être un pré-requis pour rehausser davantage la compétitivité du secteur oléicole dans la région Meknès-Tafilalet.

Cette intelligence de travailler ensemble pour l'intérêt du territoire n'est pas aisée et demande en conséquence un effort en matière de communication, d'écoute et de responsabilité.

(38) Source : DPA de Meknès, repris du journal *les Echos* du 3 septembre 2014.

(39) Guide des produits de terroir de la Direction régionale de l'Agriculture Meknès-Tafilalet.

(40) L'Union pour le développement de l'olivier de Meknès est une association créée en 2004 pour promouvoir la filière oléicole dans la région Meknès-Tafilalet; elle intègre les producteurs, les industriels et les sociétés qui commercialisent les produits de l'olivier. Outre la valorisation et la promotion de ces produits, l'association est un acteur important dans la région dans la mesure où elle vient en appui aux producteurs, aux industriels mais aussi aux coopératives dans le but d'améliorer la qualité des produits obtenus et de faciliter leur distribution sur le marché national et international.

4. Une structure de gouvernance qui associe l'agro-pôle olivier, le conseil régional et l'UDOM⁽⁴⁰⁾ s'avère judicieuse pour piloter la démarche d'intelligence économique et assurer plus de développement dans la région Meknès-Tafilalet

En ce qui concerne la région Meknès-Tafilelet, les acteurs de la filière oléicole capitalisent sur les acquis du secteur pour mettre en place une structure qui accueille tous les intervenants, au-delà des événements et séminaires ponctuels.

Il s'agit en effet de baliser la voie pour un échange qui doit être régulier et continu et qui se préoccupe surtout des intérêts des professionnels de la filière et de leurs contraintes qui ne cessent de se complexifier.

Les missions qui pourraient être assignées à cette structure de gouvernance (où l'agro-pôle olivier peut jouer un rôle de premier plan) en tenant compte des opportunités et des contraintes du secteur, seraient :

- a. la prospective (anticiper les changements pouvant affecter la filière : mode de consommation des clients, types de valorisation des sous-produits...);
- b. la veille (technologique, environnementale, technologique, normative, commerciale, juridique...);
- c. le benchmarking (adoption de bonnes pratiques);
- d. lobbying (vis-à-vis des autorités de tutelle et aussi d'autres organisations internationales : COI, UE...);
- e. système d'information (développer les statistiques du secteur et les bases de données y afférentes);
- f. le marketing (mener des opérations de promotion et de valorisation du terroir de la région...).

Ces activités sont aujourd'hui fragmentées et gérées par une multitude d'acteurs, ce qui met en cause leurs efficacités faute d'interlocuteur unique (l'interprofession n'est pas suffisamment active), et en l'absence d'une stratégie globale pouvant rallier toutes les parties prenantes.

Cela dit, les initiatives prises par l'agro-pôle olivier, le conseil de la région et la Direction régionale de l'Agriculture, en ce qui concerne la validation de la charte de l'olivier, font qu'aujourd'hui le secteur est parmi les plus dynamiques à l'échelle nationale. Les actions entamées depuis le démarrage de l'agro-pôle olivier en 2006 ont permis de faire évoluer les techniques culturales au niveau des vergers de la région et de moderniser le système de production des unités agro-industrielles. Cette institution participe fortement au rayonnement de la filière oléicole à l'échelle internationale grâce aux partenariats qu'il a noué avec le Conseil oléicole international et les structures de recherche dédiées à l'olivier de la rive nord de la Méditerranée.

Les actions de lobbying exercées par l'agro-pôle olivier et l'UDOM sont à l'origine du renforcement de l'arsenal juridique, avec des lois interdisant beaucoup de pratiques qui portaient autrefois préjudice à la filière. D'autres actions s'organisent aujourd'hui pour que l'aide de l'Etat dans le cadre du FDA soit réorienté vers la commercialisation, puisque c'est à ce niveau que l'effort doit être double pour relever les performances du secteur à l'export.

Cette organisation fédérant beaucoup d'acteurs démontre que la réappropriation du territoire par ses acteurs est une manière adéquate pour reconsidérer la ressource afin qu'elle ne soit pas appréhendée uniquement que par sa seule dimension matérielle.

Conclusion

La filière oléicole occupe une place stratégique dans l'agriculture marocaine et dans l'économie de la région de Meknès-Tafilelet, étant donné son poids économique, son apport à l'emploi dans le milieu rural et à la satisfaction des besoins de consommation des ménages en ville et dans la campagne.

Le secteur est arrivé à ouvrir des voies de communication entre industrie, recherche et formation qui sont aujourd'hui, en grande partie, à l'origine de la performance de la

filère oléicole non seulement dans la région de Meknès, mais aussi dans d'autres bassins oléicoles (El Haouz).

L'agro-pôle olivier de Meknès, véritable structure dédiée à l'innovation et à la valorisation des produits de l'olivier, conduit aujourd'hui une véritable démarche d'intelligence économique, et il est parvenu en l'espace de quelques années à faire connaître les produits spécifiques de l'oléiculture de la région de Meknès (HOVE, produit de terroir, bio) à l'échelle internationale.

Le bassin oléicole de la région de Saïs est à ce titre réputé pour la qualité de ses produits et la spécificité de son terroir, et il pourrait à l'avenir aider au développement de l'agrotourisme.

Fruit d'une collaboration qui réunit professionnels, institut de recherche, école de formation, collectivité territoriale, CRI... l'agro-pôle olivier dynamise le secteur oléicole au niveau de la région de Meknès et mobilise, autour de partenariats public-privé (PPP), les acteurs qui veulent faire de cette filière un levier pour le développement de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme.

Une telle dynamique révèle aujourd'hui ses bienfaits car elle associe les forces vives du territoire pour construire leur avenir, et elle devrait inspirer d'autres régions oléicoles pour atteindre la performance et le gain mutuel dans un souci de compétition loyale et de complémentarité.

Il est certain que les acteurs façonnent le territoire par leur génie, et les ressources spécifiques créées profitent d'abord aux hommes, pour l'amélioration de leurs conditions socio-économiques, et au territoire ensuite pour la promotion de son image et de son identité.

Annexes

Annexe 1

Evolution des exportations d'huile d'olive de quelques pays du bassin méditerranéen (en 1 000 tonnes)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014 (Prov)	2014-2015 (Prev)
Maroc	21	4,5	2	16	21	30,5	11	10	11	10
Tunisie	115,5	175	130	110	97	106	129,5	70	65	170
Espagne (extra CE)	99	124,8	133,9	153,8	196,5	195,2	245	197,4	310	225
Grèce (extra CE)	10	12,8	9,8	11,3	12	13	15,5	18	3,7	11,6
Italie (extra CE)	181,7	185,8	180,2	176,9	195,1	223,5	233,2	217,6	245	243,7
Turquie	73	45	15	31	29,5	12	20	92	35	35

Source : Conseil oléicole international.

Annexe 2

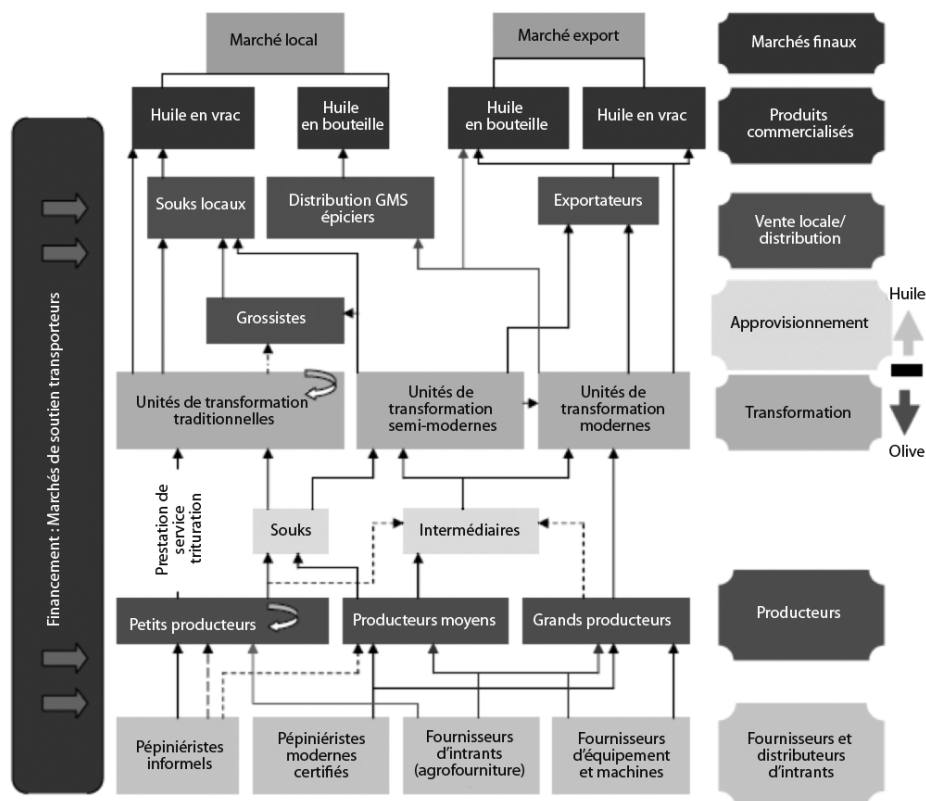
Evolution des exportations en olive de table des principaux pays exportateurs sur le marché international (en 1 000 tonnes)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014 (Prov)	2014-2015 (Prev)
Maroc	63	58,5	66	57	68	77	68	72,5	70	70
Argentine	61	70	90,5	73	110	72	89,5	68	72	28
Tunisie	0,5	01	00	07	01	01	01	02,5	2,0	03
Espagne (quantité extra CE)	187,4	193	198,3	165,2	225,1	211,3	209,1	179,3	215	235
Grèce (quantité extra CE)	51	39	30	53	49	53	57,5	61,5	48	64,6
Italie (quantité extra CE)	2,3	3	2,6	2,9	3,3	4,7	05,0	06,2	7,0	5,8
Turquie	54	55	20	65	65,5	72	60	70	70	60

Source : Conseil oléicole international.

Annexe 3

Chaîne de valeur de la filière oléicole au Maroc



Source : Rapport du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime relatif aux propositions d'axes d'orientation stratégiques pour le développement de la filière oléicole au Maroc, 2011, p.9.

Références

- Agence de Partenariat pour le Progrès (APP) et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (MAPM), Rapport sur l'analyse de la chaîne des valeurs des filières de l'olivier et du palmier-dattier dans les zones d'intervention du projet arboriculture fruitière pour le compte du Millénium Challenge Account (MCA), janvier 2012. GUMUCHIAN H. et PECQUEUR B. (2007), *la Ressource territoriale*, édition Economica.
- COLLETIS et PECQUEUR (2005), « Révélation des ressources spécifiques et coordination située », revue *Economie et institution*, n° 6-7.
- La Vie économique*, 24 octobre 2008.
- Les Echos*, 3 septembre 2014.
- LUDOVIC François (2008), *Intelligence territoriale: intelligence économique appliquée au territoire*, édition TEC et DOC.
- MAPM (2012), Analyse de la chaîne des valeurs des filières de l'olivier et du palmier-dattier dans les zones d'intervention du Projet arboriculture fruitière, ME-12A.
- MAPM, Direction régionale de l'Agriculture Meknès-Tafilalet, « Guide des produits de terroir ».
- MAPM (2008), Plan agricole régional Meknès-Tafilalet, filière olive, ADA.
- MAPM, Rapport Stratégie oléicole, 2011.
- Ministère de l'Economie et des Finances (mai 2013), *Valorisation des avantages comparatifs à l'export du secteur agro-alimentaire marocain*, étude DEPF.
- Montedoro (1988), tiré d'une communication lors d'un atelier sur les produits d'appellation d'origine contrôlée, animé par les chercheurs El Antari (INRA Marrakech) et Hidane (Direction provinciale de l'Agriculture, Essaouira), novembre 2007. *Source* : www.FAO.org
- Revue du Crédit agricole*, 2007, « Guide de l'investisseur, filière oléicole ».
- Site du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime : www.agriculture.gov.ma
- Site de l'agropôle olivier : www.agropoleolivier.ma
- Site du Crédit agricole du Maroc : www.fellah-trade.com
- Site du Conseil oléicole international : www.internationaloliveoil.gov
- Site de l'Agence de développement agricole : www.ada.gov.ma
- Site du Centre marocain de promotion des exportations (CMPE) : www.marocexport.ma
- Site de l'Etablissement autonome de coordination et de contrôle des exportations : www.EACCE.org.ma
- Site de la Société marocaine de commercialisation et d'exportation (SMCE) : www.maroctaswiq.com

L'accès des femmes rurales aux ressources financières : quelles contraintes et quelles solutions ? *

Nouzha Lamrani

L'objectif principal de cette étude est l'élaboration d'un état des lieux des ressources financières (accès et contrôle de ces ressources) des femmes rurales (FR) au Maroc basé sur l'approche genre, afin de contribuer par cet apport ciblé à l'analyse de la problématique du développement rural et du développement dans son ensemble.

Les ressources financières sont constituées de ressources internes et de ressources externes pouvant être formelles ou informelles. Les ressources internes sont des apports personnels qui se présentent soit sous forme liquide, soit sous forme bancarisée (comptes courants et comptes épargne dans les banques ou autres institutions) ou encore des ressources thésaurisées (bijoux et autres). Celles-ci proviennent soit de l'activité des femmes soit de celle d'autres membres de la famille (envoi de fonds par les migrants internes et externes). Pour les ressources financières externes, c'est le système informel qui domine en milieu rural en raison des différentes contraintes liées à ce milieu : populations vivant souvent dans des zones reculées où les infrastructures sont déficientes, inexistence ou manque d'organismes financiers, revenus provenant d'activités informelles ne présentant aucune garantie (1)... Ce système informel prend différentes formes parfois spécifiques à certaines communautés : tontines (très courant au Maroc), crédit des prêteurs privés (souvent appelé crédit usuraire parce que les taux d'intérêt pratiqués sont élevés), épargne informelle confiée à des banquiers ambulants, prêts de la famille ou amis, etc. L'offre de financement formel provient de différentes institutions : les banques commerciales, les banques spécialisées dans le crédit agricole/rural, les institutions de micro-finance (gérées par des ONG ou des institutions spécialisées) et les structures étatiques (subventions et différentes aides). En milieu rural, ce sont les institutions de micro-finance qui sont les plus nombreuses et qui essaient de s'adapter à la demande spécifique du milieu rural et à celle des femmes.

La méthodologie adoptée pour atteindre cet objectif s'est appuyée sur :

- une analyse de documents sur la situation des femmes rurales (données statistiques) et leur accès au financement (rapports de banques, rapports d'activités des organismes de crédit/micro-crédit...) et au contrôle de la ressource financière ;
- des entretiens individuels avec les responsables de plusieurs acteurs ciblés intervenant dans le domaine : Centre Mohammed VI de la micro-finance solidaire, Bank Al-Maghrib, associations de micro-crédit (Al Amana, Ardi, Tawada...);
- l'organisation de deux focus groupes (FG) avec 20 femmes rurales bénéficiant d'un micro-crédit : un focus groupe en zone de plaine et l'autre en zone de montagne.

Les contraintes de l'étude

Le manque de données et d'études sur la situation des femmes en MR (milieu rural). C'est seulement ces dernières années que les donateurs et gouvernements se sont intéressés à cette question et que le constat du manque de données a été établi. Les études et rapports sur les évaluations des OMD (Rapports nationaux et internationaux sur les Objectifs du millénaire pour le développement, etc.) révèlent ce problème (2).

* Cette étude a été réalisée à partir des principaux résultats d'une étude faite pour la CEA sur « l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord : bonnes pratiques et leçons à tirer. Etudes de cas de la Tunisie, Egypte Algérie et Maroc », novembre 2013.

(1) Portail de la micro-finance : <http://www.lamicrofinance.org/>

(2) – CEA : MDG report 2012 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 2012.

– BIT : conférences internationales des statisticiens du travail.

– BIT-FAO : notes d'orientation sur le genre et l'emploi 2010.

Dans les statistiques internationales et nationales, les données sont rarement désagrégées selon le milieu de résidence et le sexe (PNUD, OIT...).

Concernant l'accès aux ressources financières de manière générale et l'inclusion financière en particulier, il n'existe pas de données selon le milieu et le sexe, aussi bien dans les rapports internationaux que nationaux. En milieu rural marocain ainsi que dans les autres pays concernés par l'étude menée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique – CEA (Tunisie, Egypte et Algérie), ce sont les sources informelles qui dominent pour l'accès des femmes aux ressources financières (tontines, épargne en nature ou en liquide, bijoux, prêts familiaux, etc.), ressources pour lesquelles il n'existe aucune donnée nationale, régionale ou locale. Même pour les ressources formelles, les indicateurs nationaux d'inclusion financière selon le sexe sont inexistantes (taux de bancarisation, nombre d'habitants par guichet, accès au micro-crédit, etc.). Quant au contrôle de ces ressources financières par les femmes, il existe très peu d'indications à ce sujet, alors que l'on sait que leur autonomisation (3) ne peut se réaliser sans le contrôle de leurs ressources.

Par ailleurs, les études et recherches sur les conditions des FR en Afrique du Nord, et plus particulièrement sur l'accès aux ressources et à leur contrôle, sont quasi inexistantes.

Les contraintes d'ordre culturel: les femmes rurales ne déclarent pas toujours leurs activités ni leur épargne, car « cela ne se fait pas, c'est culturel » (superstition, mauvais œil, discrétion, pudeur, etc. (4)).

Les contraintes liées à la durée de l'étude: le temps consacré à cette étude n'a pas permis une investigation plus approfondie sur le terrain qui aurait donné des résultats plus pertinents et représentatifs de l'accès des femmes rurales aux ressources financières et à leur contrôle. Il n'a pas été possible non plus d'organiser plusieurs FG et entretiens avec d'autres acteurs importants: département de l'Agriculture et département chargé des questions féminines; AFEM, Association des femmes entrepreneurs; ESPOD, Espace point de Départ; AMPFR, Association marocaine pour la promotion de la femme rurale AMPFR; coopératives féminines). Ce sont donc des résultats à approfondir par d'autres enquêtes et études. Cependant, les quelques données qualitatives recueillies ont été d'un grand apport pour l'analyse.

Femmes rurales marocaines et contexte de l'égalité de genre

Les différents chantiers entrepris par le Maroc (cadre institutionnel, stratégies et programmes sectoriels, INDH, etc.) depuis une décennie ont permis des avancées importantes sur les plans politique, économique et social, mais les défis restent nombreux quant à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, plus particulièrement en milieu rural et pour les femmes. Les inégalités hommes femmes au Maroc persistent dans tous les domaines, et les progrès sont très lents sinon inexistantes, surtout en milieu rural. Les perspectives s'annoncent plutôt défavorables pour les femmes dans le contexte politique actuel quant à la mise en œuvre de la Constitution, les politiques élaborées et l'adoption de nouvelles réformes pour l'égalité de genre.

Comme le montrent les données du tableau ci-dessous, le Maroc est classé, en 2013, 129^e au niveau de l'IDH, et sa valeur n'a pas connu d'évolution sensible depuis 2005. L'indice de pauvreté multidimensionnelle s'élève à 0,048 (12,3% de la population exposée à la pauvreté et 3,3% à l'extrême pauvreté). La durée moyenne de scolarisation n'est que

(3) Autonomisation des femmes: celle-ci ne dépend pas seulement des ressources financières et de leur contrôle par les femmes, mais de plusieurs facteurs tels que les inégalités de genre dans les relations hommes-femmes (rapports sociaux de pouvoir), l'environnement socio-culturel, les lois et coutumes en vigueur, comme le soulignent plusieurs rapports des Nations Unies:

– PNUD (2008) « Innovative approaches to promoting women's economic empowerment », [<http://undp.org/women/publications.shtml>].

– Nations Unies (2010) « Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2010 », [<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/report2010.pdf>].

(4) D'après nos entretiens avec des responsables des associations de micro-crédit (AMC) au Maroc.

de 4,4 années. Quant à l'indice d'inégalité de genre, le Maroc est classé 92^e derrière la Tunisie (48^e) et l'Algérie (81^e); et sa valeur est de 0,460 (par exemple: Espagne: 0,100 16^e). Ceci malgré l'adoption de nombreuses réformes et politiques publiques sensibles au genre. Ces classements ont pour cause essentielle les conditions de vie des populations rurales et plus particulièrement celles des femmes et des filles rurales.

Quelques Indicateurs internationaux de développement et d'inégalités de genre, Maroc, 2013

IDH classement	129 sur 187 pays
IDH valeur	0,617
IDH ajusté aux inégalités	0,433
Indice de la pauvreté multidimensionnelle	0,048 12,3 % exposé à la pauvreté et 3,3% à l'extrême pauvreté (année 2007)
Indice d'inégalité de genre	0,460, rang: 92 ^e sur 152 pays derrière la Tunisie et l'Algérie
Scolarisation durée moyenne en années	4,4
Espérance de vie à la naissance	70,9

Source: PNUD, Rapport sur le Développement humain 2014 et 2013.

Définitions

Indice de développement humain (IDH): indice composite mesurant le niveau moyen atteint dans trois dimensions essentielles du développement humain : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent.

IDH ajusté aux inégalités (IDHI): valeur de l'indice de développement humain (IDH) ajusté aux inégalités dans les trois dimensions essentielles du développement humain : espérance de vie, éducation et revenu. Plus on s'approche de 1 plus l'égalité est grande comme IDH.

Indice d'inégalité de genre: indice composite mesurant le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain: santé reproductive, autonomisation et marché du travail, résultant d'inégalités de genre (taux de mortalité maternelle; taux de fertilité des adolescentes; pourcentage des femmes siégeant au parlement; population ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieur selon le sexe, taux d'activité de la population active selon le sexe). L'indice se situe entre 0 et 1. Plus on s'approche de 1 et plus l'inégalité est grande.

Indice de pauvreté multidimensionnelle : pourcentage de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle.

Population exposée à la pauvreté : pourcentage de la population exposée au risque de privations multiples, à savoir les personnes dont le degré de privation atteint 20 à 33 %.

Population vivant dans une extrême pauvreté: pourcentage de la population vivant dans une extrême pauvreté multidimensionnelle, à savoir les personnes dont le degré de privation atteint ou dépasse 50 %.

Les conditions de vie des FR (accès aux ressources, éducation, emploi, etc.) constituent des obstacles majeurs pour leur accès/contrôle aux ressources financières.

L'état des lieux sur les ressources financières des FR sera donc présenté en 2 points :

- les principales contraintes pour l'accès des FR aux ressources financières;
- les ressources financières des femmes rurales: accès et contrôle.

1. Les principales contraintes pour l'accès des femmes rurales aux ressources financières

1.1. L'importance des femmes rurales dans le travail agricole et rural

Les femmes rurales constituent le quart de la population mondiale. Dans les pays en voie de développement, les femmes rurales représentent 43 % de la population active et fournissent la plus grande partie de la production agricole (5). Les femmes apportent une contribution considérable à l'agriculture et à l'économie rurale dans les pays en développement. Toutefois, par rapport aux hommes, elles ont un accès moindre aux ressources productives et aux opportunités d'emploi. Dans le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) intitulé « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 2011 », le chapitre sur le rôle des femmes dans l'agriculture indique : « Comblé le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement montre que réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'accès aux ressources, aux services et à l'emploi développerait la production agricole des pays de 2,5 à 4 %, ce qui à l'échelle mondiale pourrait réduire le nombre de personnes souffrant de la faim de 100 à 150 millions. » Les normes sexo-spécifiques dictent le rôle des femmes et des hommes dans l'agriculture et le travail rural. Elles sont souvent lentes à évoluer, et les femmes accomplissent encore l'essentiel du travail domestique (travaux ménagers, éducation des enfants, prise en charge des personnes âgées, collecte du bois, approvisionnement en eau, etc.), mais aussi le travail productif non rémunéré (participation aux travaux des champs, s'occuper du bétail, etc.). Ces formes d'activité ne sont pas reconnues comme travail et ne sont pas incluses dans les statistiques de l'emploi. Ces tâches multiples qui s'expliquent par l'inexistence ou le manque d'infrastructures sociales de base (accès à l'eau, à l'électricité, routes, crèches, écoles, hôpitaux, etc.) limitent les opportunités pour un travail rémunéré. Il en résulte aussi que les filles, en particulier, finissent par abandonner leurs études. L'insuffisance ou l'inégalité d'accès à l'éducation et à la formation pour les jeunes en milieu rural, en particulier les filles, représentent une contrainte majeure qui entrave l'obtention d'un emploi décent et productif dans leur vie adulte (6).

L'emploi des femmes dans le secteur non agricole est faible par rapport aux autres régions du monde. En 2009, la proportion était de 18,8 % en Afrique du Nord et de 32,6 % dans le reste de l'Afrique. En Afrique du Nord, la proportion des femmes employées dans l'industrie a baissé entre 2000 et 2011.

Au Maroc, la femme rurale constitue une main-d'œuvre familiale permanente ou occasionnelle et joue un rôle vital dans le travail agricole et domestique (7). Les disparités socio-économiques et les inégalités de genre sont très importantes entre les milieux urbain et rural ; et les écarts ne diminuent pas malgré de nombreuses politiques. Les groupes les plus vulnérables sont les petits propriétaires agricoles, les travailleurs de la pêche artisanale, les salariés saisonniers, les jeunes chômeurs et les femmes toutes catégories confondues (8).

La pauvreté monétaire féminine ne peut être estimée par l'approche du Haut Commissariat au Plan (HCP) réalisée à partir du niveau des dépenses des ménages qui

(5) ONU Femmes : Rapport du Secrétaire général sur les FR, mars 2012, <http://www.unwomen.org/fr/>

(6) FAO, IFAD (International Fund for Agricultural Développement) et BIT (Bureau international du travail) : notes d'orientation sur « genre et emploi en milieu rural » : enseignements tirés de l'atelier 2009 FAO-FIDA-BIT sur les disparités, tendances et la recherche actuelle dans les dimensions relatives aux questions de genre de l'emploi agricole et rural : des cheminements différenciés pour sortir de la pauvreté. Pour plus de détails voir (fao-ilo.org). Notes d'orientation :

- l'emploi rural équitable en matière de genre pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique ;
- investir dans les compétences pour l'autonomisation socio-économique des femmes en milieu rural ;
- l'entrepreneuriat des femmes en milieu rural est une « bonne affaire » ! ;
- développement de la chaîne de valeur agricole : menace ou opportunité pour l'emploi des femmes ;
- les femmes dans les travaux d'infrastructure : stimuler l'égalité entre hommes et femmes et le développement rural ;
- faire en sorte que la migration fonctionne pour les femmes et les hommes dans les marchés du travail ruraux ;
- briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale : sortir les filles et les garçons du travail et les envoyer à l'école.

(7) Z. Bouzidi, S. El Nour, W. Moumen, Le travail des femmes dans le secteur agricole : entre précarité et empowerment, cas de trois régions en Egypte, au Maroc et en Tunisie. *Gender and Work in the Mena Region, Working Paper Series Poverty, Job Quality and Labor Market Dynamics*, June 2011, Number 22.

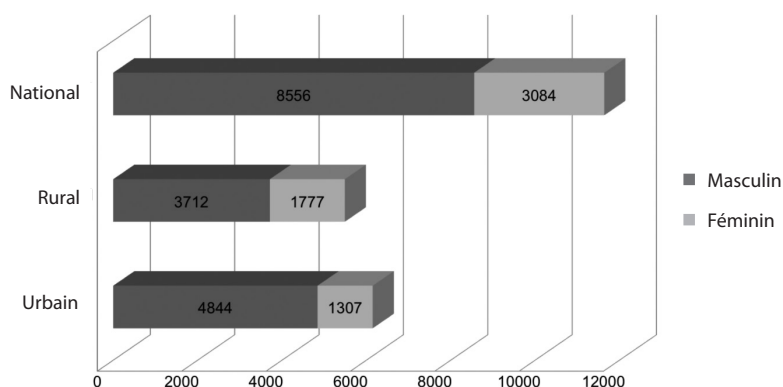
(8) IFAD : Rural poverty in the Kingdom of Morocco: <http://www.ruralpovertyportal.org/country/home/tags/morocco>.

ne donne pas la possibilité d'avoir des données par personne. La pauvreté féminine en milieu rural et les inégalités de genre similaires à celles des PED (pays en développement) et des pays d'Afrique du Nord analysés ci-dessus peuvent être appréciées à partir de quelques indicateurs significatifs présentés ci-dessous :

Au Maroc (9), la population rurale est encore très importante: elle constitue en 2014 39,7% (44,9% en 2004) de la population totale (10). La part des femmes actives dans la population active totale (taux de féminisation de la population active) au niveau national a tendance à baisser: de 1999 à 2012 elle est passée de 29,2 à 26,5%. En milieu rural, cette part atteint en 2012 32,4%, alors que l'on sait que les femmes et les filles contribuent d'une manière ou d'une autre aux activités agricoles et extra agricoles.

Figure 1

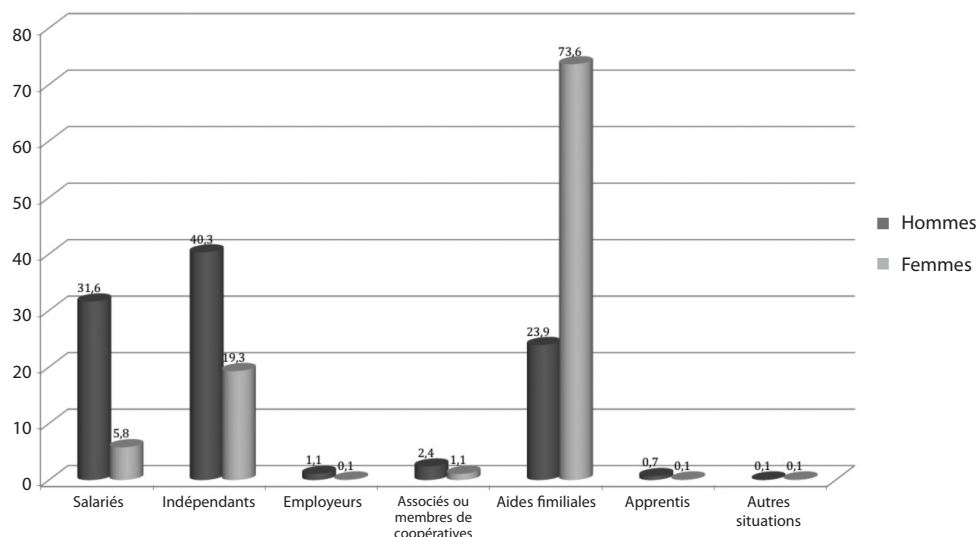
Population active selon le sexe et le milieu de résidence, 2012



Dans l'ensemble du Maroc, le statut le plus important pour les femmes reste celui d'« aides familiales », concentrées en milieu rural. La proportion des femmes et des filles ayant un travail non rémunéré en 2012 s'élève à 47,8%. En milieu rural, ce taux atteint 73,8% contre 23,9% pour les hommes.

Figure 2

Statut socio-professionnel des femmes rurales actives, 2012



(9) Les chiffres datent de 2009 et 2012, mais en très courte période les évolutions des données utilisées sont insignifiantes.

(10) Haut Commissariat au Plan: RGPH 2014, premiers résultats et Les femmes marocaines en chiffres, 2011.

1.2. Un très faible accès aux ressources et à leur contrôle

Les disparités dans l'accès à la terre sont une cause majeure de l'inégalité sociale et de genre dans les zones rurales. Les droits différenciés selon le genre ont un impact sur la sécurité alimentaire en milieu rural et la nutrition ainsi que sur le bien-être des familles et des individus (11). À peine 20% des femmes rurales sont propriétaires des terres qu'elles cultivent et seulement 10% en Afrique de l'Ouest et du Centre, au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Plafond de verre pour les carrières au féminin en général, plafond de « métal » pour les femmes rurales, car l'accès au financement est souvent impossible sans l'intervention d'un homme, même s'il n'est pas productif. Bien que la micro-finance ait apporté quelques possibilités permettant aux femmes de travailler à leur compte, y compris dans des activités non agricoles (42% du revenu des ménages ruraux en Afrique), les hommes bénéficient de prêts plus élevés (12).

Au Maroc, on sait que les travailleuses non rémunérées constituent environ les trois quarts des travailleuses en milieu rural et, par définition, n'ont pas accès à un revenu personnel monétaire. Pour les autres ressources, il n'existe aucune source de données nationale officielle à ce sujet (propriété des terres et du cheptel, du logement, accès au crédit selon le sexe, etc.). Quelques indicateurs existent, mais ils sont anciens, et nous nous limiterons donc à quelques indicateurs nationaux ou régionaux mentionnés dans certains rapports ou études.

En 1996, les femmes représentent 4,5% des exploitants agricoles. Les femmes chefs d'entreprise ne constituent que 10% des chefs d'entreprise dont la quasi-totalité se trouve en milieu urbain. La proportion des propriétaires de petites entreprises, d'après des enquêtes de la Banque mondiale (Enquêtes auprès des entreprises, 2007) est également faible : en Égypte, elle est d'environ 21%, en Jordanie et au Maroc, un peu plus de 13%.

En milieu rural dans la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, une des régions les plus développées du pays, 14,9% des femmes ont accès à un revenu monétaire contre 74,4% des hommes; 30,9% des hommes adultes et 16,1% des femmes adultes accèdent à la propriété du cheptel (essentiellement de la volaille); 25,3% des hommes adultes et seulement 5,3% des femmes adultes ont accès à la propriété des terres agricoles; la part des hommes responsables du remboursement du crédit est de 82,3% et celle des femmes est de 17,7%. Les femmes ayant contracté un crédit ont évoqué l'éducation des enfants et les soins de santé (40,7% des femmes) comme les principales raisons du recours au crédit, alors que la part des hommes ayant évoqué ces raisons ne dépasse pas 10%. L'autonomie dans la prise de décision est plus faible chez les femmes propriétaires que chez les hommes, et cela quel que soit le type d'actif (13).

1.3. Un fort taux d'analphabétisme

Les deux tiers des 800 millions d'illettrés dans le monde sont des femmes rurales. En milieu rural, le taux mondial de fréquentation scolaire au secondaire des filles est de 39%, contre 45% pour les garçons. L'éducation et la formation sont des outils puissants pour lutter contre la pauvreté et la faim et pour agir en faveur de l'autonomisation des femmes. Les femmes ayant reçu une éducation sont plus susceptibles d'être en meilleure santé, d'avoir des revenus plus élevés et d'exercer un plus grand pouvoir dans la prise de décision au sein du foyer. Les éléments d'information recueillis dans certains pays d'Afrique et d'Asie du Sud indiquent qu'elles ont également de plus fortes chances de veiller à ce que leurs propres enfants fassent des études, brisant ainsi le cercle de la pauvreté (14), comme cela a été constaté au Maroc par l'enquête citée ci-dessus.

Au Maroc, depuis les années 80, les femmes et les filles ont plus accès à l'éducation (alphabétisation et scolarisation). Cependant, l'augmentation du taux d'alphabétisation

(11) FAO: Genre et droit à la terre, base de données: <http://www.fao.org/gender/landrights/home/fr/>

(12) Cf. note 6.

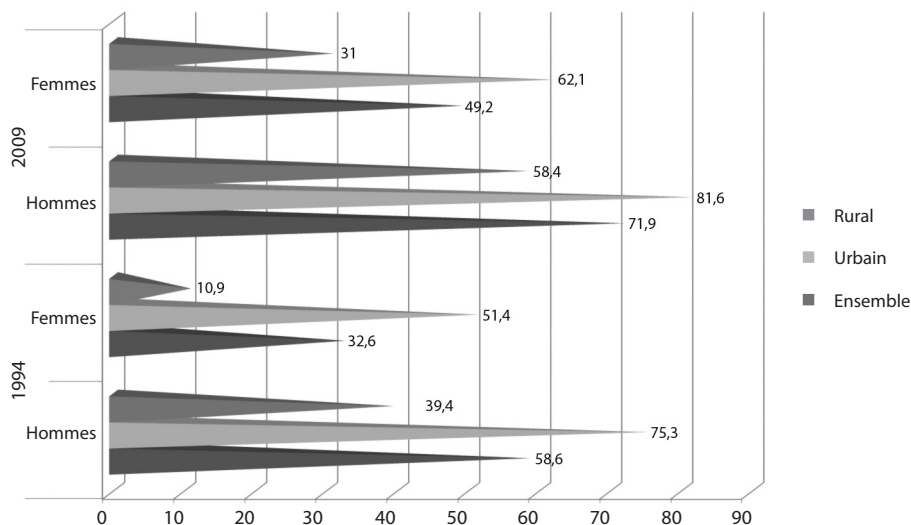
(13) Association démocratique des femmes du Maroc, ADFM: « Les écarts de genre dans les ressources et dépenses des ménages: quelle autonomie économique pour les femmes? Cas de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër. Enquête auprès des ménages », octobre 2012.

(14) Cf. note 6.

reste très faible par rapport aux objectifs fixés par les pouvoirs publics (éradication de l'analphabétisme en 2015). Plus de la moitié des femmes et filles sont analphabètes en 2009 au Maroc. C'est en milieu rural qu'il y a le plus d'analphabètes et surtout des femmes: 69% des femmes ne savent ni lire ni écrire en 2009 contre 41,6% pour les hommes, comme le montrent les données du graphique ci-dessous. Pour la scolarisation des filles, les données en milieu rural sont significatives: de grands efforts ont été réalisés, et les écarts entre filles et garçons ont nettement baissé aussi bien dans le primaire que dans l'enseignement collégial secondaire. Ainsi, en 2009 le taux net de scolarisation en milieu rural dans le primaire pour les filles âgées de 6 à 11 ans était de 87,9% contre 93,2% pour les garçons. On relève cependant que les taux de scolarisation dans le collège en milieu rural restent très bas, ce qui montre que les déperditions sont importantes: 22,5% pour les garçons et 16,2% pour les filles (15).

Figure 3

Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus



1.4. Le problème de l'accès aux infrastructures sociales de base

Les femmes subissent plus que les hommes le faible nombre ou l'inexistence d'infrastructures sociales de base parce qu'elles prennent en charge l'éducation des enfants, les personnes âgées et handicapées, les corvées d'eau et de ramassage du bois etc. Dans le monde, un tiers des femmes rurales seulement bénéficient de soins médicaux et 60% des personnes sous-alimentées sont des femmes et des filles du monde rural.

En milieu rural marocain, le pourcentage des ménages branchés au réseau d'électricité était de 83,9% en 2009; et celui des ménages branchés au réseau d'eau potable seulement de 43,4%. Ces chiffres ne disent pas que l'accès est assuré.

2. Les ressources financières des femmes rurales: accès et contrôle

2.1. L'importance des ressources personnelles informelles

Le livre blanc du micro-crédit relève que pour le financement de la création d'une unité de production informelle, les micro-entrepreneurs recourent essentiellement à leur épargne personnelle (56,4%) et dans une moindre mesure aux crédits octroyés par autrui (19%). Le recours au micro-crédit reste faible (2,2%) mais représente tout de même le double du recours au crédit bancaire (1,1%). L'héritage intervient pour 4,7% et les transferts pour 3,6% (16). Ces données sont nationales et pour l'ensemble des deux sexes, mais elles sont significatives quant à l'importance des ressources personnelles informelles. Les femmes interviewées en milieu rural ont confirmé cette importance

(15) HCP, *Rapport OMD 2009*. Celui de 2011 n'est pas encore disponible sur le site.

(16) Centre Mohammed VI de la Micro-finance Solidaire, *Livre Blanc du micro-crédit au Maroc*, octobre 2012.

puisque toutes participent à des tontines même avant l'offre de micro-crédit et ont pour la plupart de l'épargne en nature (liquide, caprins et bijoux).

L'étude réalisée par l'AFD (Agence française de développement) sur les déterminants de la demande des services financiers en milieu rural marocain (17) montre que, de manière générale et probablement pour des raisons socioculturelles et religieuses, les populations ont une faible propension à s'endetter. Les pratiques informelles d'endettement semblent en effet bien plus limitées que dans d'autres contextes. En revanche, l'épargne en nature (céréales et bétail) joue un rôle central dans le lissage de la trésorerie familiale et professionnelle et dans la préparation des événements liés au cycle de vie.

Dans ces conditions d'inexistence de données et afin d'évaluer l'accès aux ressources financières et estimer l'inclusion financière des femmes en milieu rural, nous nous limiterons à quelques indicateurs généraux de bancarisation et aux données sur le micro-crédit en milieu rural. Le micro-crédit est la source formelle de financement la plus importante dans ce milieu.

2.2. Indicateurs généraux de l'inclusion financière des femmes en milieu rural

En 2012, le réseau bancaire au Maroc se situe à 86 % en milieu urbain et 14 % en milieu rural, taux inchangés depuis 2010.

Les données communiquées par BAM (Bank Al-Maghrib) ne sont pas désagrégées selon le milieu de résidence et le sexe, mais selon la région. Ceci peut donner une idée sur le milieu rural (régions rurales) mais ne peut nous renseigner sur l'accès pour les femmes (18). L'inclusion financière reste assez faible en général au Maroc (57 % pour le taux de bancarisation, sauf dans les grandes régions urbanisées comme le Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Oued Dahhab-El Gouira et l'Oriental où les taux de bancarisation sont supérieurs à 70 %. Cette inclusion financière est probablement encore plus faible pour les femmes rurales dont les conditions d'inégalité avec les hommes décrites ci-dessus (analphabétisme, inégalité dans l'accès aux ressources, etc.) ne peuvent avoir qu'un impact négatif sur leur accès aux ressources financières formelles.

Les données de Global Findex: Global Financial Inclusion Database (19) le montrent :

- la proportion des femmes âgées de plus de 15 ans détenant un compte dans une institution financière formelle était en 2011 de 26,68 %, contre 52,04 % pour les hommes. 25,3 % des femmes accèdent aux services de la finance conventionnelle contre 39,2 % des hommes. La bancarisation des femmes tunisiennes est plus importante qu'en Egypte (6,5 %), qu'en Algérie (20,4 %) et qu'en Syrie (19,6 %) et proche des niveaux affichés au Maroc (26,7 %) et au Liban (25,9 %);
- la proportion des femmes âgées de plus de 15 ans ayant eu recours à un crédit l'année passée dans une institution financière formelle était de 3,6 % pour les femmes et 4,3 % pour les hommes;
- par contre, pour l'épargne, quelle que soit sa nature, 27,6 % des femmes ont une épargne (dont on ne connaît pas le montant), alors que pour hommes et femmes ce taux atteint 30,4 %.

Une récente enquête portant sur le milieu urbain et rural réalisée dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër relève que la part des hommes responsables du remboursement d'un crédit est de 82,3 % et celle des femmes de 17,7 %. Un crédit dont le responsable est un homme a une valeur moyenne de l'ordre de 53 488,90 dirhams. Pour les femmes, cette moyenne est relativement basse, de l'ordre de 17 876,05 dirhams (20).

(17) AFD, *Analyse des déterminants de la demande des services financiers dans le Maroc rural, Ex Post, Série d'analyses d'impact*, n° 6, juillet 2011.

(18) A partir des tableaux communiqués par la Direction de la supervision bancaire suite à notre demande.

(19) www.worldbank.org/globalfindex

(20) ADFM, « Les écarts de genre dans les ressources et dépenses des ménages : quelle autonomie économique pour les femmes ? Cas de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër », Enquête auprès des ménages, octobre 2012. Présentation au séminaire du 29 avril 2013 organisé par ADFM et Collectif 95 Maghreb Egalité à l'hôtel Ibis Agdal, Rabat.

Les informations qualitatives recueillies lors des entretiens avec les femmes bénéficiaires d'un micro-crédit en milieu rural relèvent qu'aucune femme n'a de compte dans une institution financière car, disent-elles, « elles préfèrent avoir leur argent disponible à tout moment en cas d'événement imprévu ».

Vu leurs conditions (analphabétisme, exclusion financière...), l'écrasante majorité des femmes en MR ne peuvent recourir qu'au micro-crédit dont l'essor a été très important ces dernières années, surtout en milieu rural. C'est l'offre qui s'adapte le mieux en théorie à leurs conditions et besoins.

2.3. L'accès des femmes rurales au micro-crédit

Le secteur de la micro-finance au Maroc

Dans quelle mesure les femmes rurales bénéficient-elles d'un micro-crédit, pour quel type d'activité, dans quelles conditions (21) ? Quels sont les avancées, l'impact sur leur quotidien, les obstacles et les paroles de femmes à ce sujet ?

Le secteur marocain de la micro-finance est un secteur très dynamique, reconnu comme un champion du micro-crédit dans la région, servant ainsi plus de 40 % des clients dans le monde arabe. Il est relativement diversifié, avec 13 associations de micro-crédit « AMC ». Les AMC sont implantées pratiquement dans toutes les régions du pays, notamment là où le taux de pauvreté est élevé (22). Le milieu urbain a concentré 63,6 % des prêts distribués, contre 36,4 % pour le monde rural. Les prêts distribués, depuis le démarrage de cette activité, ont profité à 55,3 % aux femmes et à 46,9 % pour les tranches d'âge situées entre 30 et 49 ans.

Les indicateurs disponibles dans les sites des institutions de micro-finance, IMC (Fédération nationale des associations de micro-crédit, Al Amana, Fondation Mohammed V, etc.) ne sont pas élaborés selon le milieu de résidence et le sexe. Il existe seulement une différenciation entre milieu urbain, périurbain et rural pour les 2 sexes et la part des femmes clientes quel que soit le milieu de résidence. Les AMC dont les objectifs sont le développement du micro-crédit en MR et une plus grande participation des femmes sont peu nombreuses et ne représentent qu'une part infime dans le marché: ARDI (12,81 % du marché), INMAA (0,72 %), AMOS (0,34 %), TAWADA (0,11) et AIMC (0,13 %) (23).

Le contact direct avec les responsables de 3 AMC ciblées a été établi pour obtenir les données selon le sexe et pouvoir réaliser des FG: Al Amana (44,91 % du marché en 2010), l'AMC qui intervient dans le domaine agricole ARDI et TAWADA qui n'intervient qu'en MR.

La part des femmes bénéficiaires à Al Amana

Comme le montrent les données du tableau ci-dessous, la part des femmes bénéficiaires d'un micro-crédit est importante: le nombre de prêts actifs pour les femmes représente 47,6 % des prêts en 2005 et 40,9 % en 2012. Cette répartition est très inégale en milieu rural où en 2012 seulement 24,5 % des prêts concernent les femmes (contre 75,5 % les hommes), alors qu'en milieu urbain cette part est de 48,8 % (contre 51,2 %).

Quant aux activités principales financées par le micro-crédit en milieu rural, elles sont différentes selon le sexe: pour les femmes, les activités les plus importantes sont le commerce (38,94 % du total des prêts contre 33,8 % pour les hommes), l'agriculture (31,14 % contre 46,88 % pour les hommes) et l'artisanat (26,02 % contre 3,64 % pour les hommes). La part des prêts consacrée aux services est très faible pour les femmes (2,51 % contre 13,75 % pour les hommes).

(21) Plusieurs sources ont été utilisées à ce sujet:

- FNAM: <http://www.fnam.ma/>
- Portail de la micro-finance: <http://www.lamicrofinance.org/>
- Centre Mohammed VI de soutien à la micro-finance solidaire: <http://www.cm6-microfinance.ma/fr/index.aspx>
- Données communiquées par Al Amana et ARDI.

(22) Centre Mohammed VI de soutien à la micro-finance solidaire: *Livre blanc du micro-crédit au Maroc*, octobre 2012.

(23) FNAM: <http://www.fnam.ma/>

Répartition des prêts actifs de Al Amana selon le milieu de résidence et le sexe

	Prêts actifs 2007	Prêts actifs 2012	% 2007	% 2012
Femmes	229 169	125 788	47,6	40,9
Rural	47 794	24 550	32,5	24,5
Urbain	181 375	101 238	54,3	48,8
Hommes	251 685	181 486	52,4	59,1
Rural	99 164	75 479	67,5	75,5
Urbain	152 521	106 007	45,7	51,2
Total général	480 854	307 274		

Source : A partir de la base de données communiquée par Al Amana.

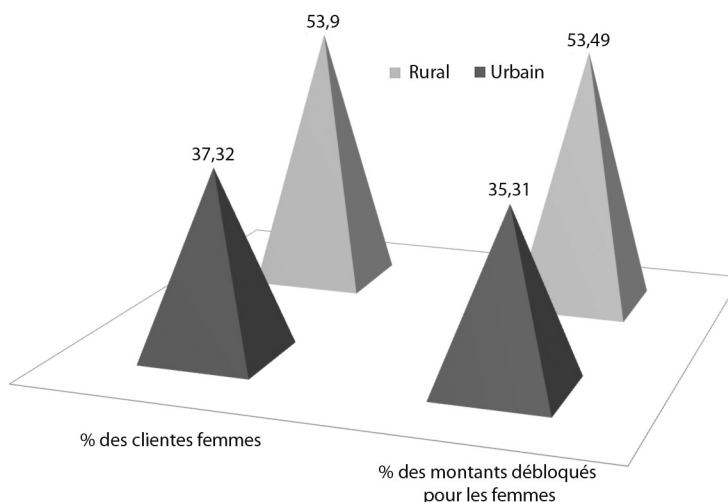
**La part
des femmes
bénéficiaires
de ARDI**

La fondation ARDI créée en 2001 a pour origine le lancement par la Direction du financement de l'Agriculture au sein du Groupe Crédit agricole du Maroc d'initiatives pilotes visant le financement des activités génératrices de revenus de femmes d'agriculteurs vivant en milieu rural. C'est ainsi que 78% de ses agences sont en milieu rural et que les prêts accordés ont financé les activités agricoles et d'élevage à hauteur de 63%. Pour les femmes, ce sont toujours les activités traditionnelles qui dominent : petit élevage domestique (volaille, lapins), artisanat. Les prêts solidaires s'élevaient à 94% du total des prêts. Le taux d'intérêt s'élève à 2% par mois, soit 24% par an (24).

Même si ARDI a pour cible le milieu rural, le nombre de clients dans ce milieu ne représente que 41,7%. En milieu rural, la part des clientes femmes n'est que de 37,3% (36,1% en 2005). Ceci montre le faible accès des femmes rurales au micro-crédit par rapport aux hommes et par rapport aux femmes en milieu urbain.

Figure 4

Part des femmes bénéficiaires d'un micro-crédit de ARDI 2012



Source : à partir de la base des données communiquées par ARDI.

(24) – Présentation ARDI, Quelle stratégie pour 2017? (sans date et lieu)

– Entretien avec M^{me} Bodach Malika, Directrice Audit et Contrôle interne de la fondation ARDI.

**La part des femmes
bénéficiaires
de TAWADA**

Tawada est une petite AMC née en 2009 détenant seulement 0,11 % du marché en 2010 (contre 0,05 % en 2009) et qui en une année a doublé sa clientèle (431 à 921 clients). Le nombre de bénéficiaires était en 2009 (année d'ouverture) de 431 clients dont 157 femmes et 274 hommes soit 36,4 % de femmes. En 2012, Tawada a 1 670 clients dont 700 femmes et 970 hommes, soit 42 % de femmes. C'est le taux le plus élevé de femmes bénéficiaires d'un micro-crédit en MR par rapport aux autres AMC.

Cette nouvelle et petite AMC a réalisé des résultats significatifs pour les femmes en milieu rural, ce qui interpelle les acteurs concernés pour lui apporter un appui afin qu'elle puisse couvrir plusieurs régions et avoir plus de bénéficiaires, mais aussi pour encourager la création d'autres AMC spécifiques pour le milieu rural. Les activités principales des femmes sont le petit élevage, le commerce et, dans une moindre mesure, l'artisanat.

Conclusion: Un faible accès au micro-crédit en MR et un accès inégal des femmes rurales au micro-crédit par rapport aux hommes, sauf dans la petite AMC qui n'intervient qu'en milieu rural.

**2.4. L'impact et le
contrôle du micro-
crédit alloué aux
femmes rurales**

*L'impact de la micro-
finance sur les femmes :
quelques conclusions de
la littérature existante*

Sur le plan international, plusieurs études et rapports ont montré l'importance de l'accès des femmes aux ressources financières depuis les années 90 avec l'essor de la micro-finance en milieu rural, mais ont relevé aussi les limites et obstacles auxquels ces femmes font face, surtout les plus pauvres d'entre elles (25). Bien que les femmes rurales soient un élément fondamental pour la survie et la gestion de l'unité familiale, elles sont confrontées à une réelle difficulté d'accès aux ressources telles que le crédit. Plusieurs études réalisées en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud ont démontré que les femmes affectent une plus grande part de leurs revenus au bien-être du ménage que les hommes (26). Elles ont démontré que les femmes consacrent davantage d'argent à l'amélioration de la santé et de l'alimentation du ménage, ainsi qu'à la scolarisation des enfants (27). Les femmes font meilleure figure que les hommes sur le plan non seulement du remboursement des prêts, mais également de l'épargne, et elles sont plus disposées à former des groupes efficaces pour collecter l'épargne et octroyer de nombreux petits prêts à moindre coût.

Les principales limites relevées par ces études sont au nombre de quatre :

- les services de micro-finance demeurent presque exclusivement assurés dans les zones urbaines;
- même si les femmes ont eu accès à plus de ressources financières grâce à l'essor de la micro-finance depuis les années 90, cet accès n'est pas égal à celui des hommes et elles n'ont pas toujours le contrôle de ces ressources. Bien que la micro-finance puisse contribuer à leur autonomisation et à leur mieux-être, les femmes sont loin de bénéficier de l'égalité. La plupart des programmes auxquels elles peuvent avoir recours ne leur

(25) – FIDA, *l'Égalité des sexes et la microfinance rurale : atteindre et autonomiser les femmes*, août 2009, guide pour les spécialistes.

– R.M. Vonderlack et M. Schreiner (Université de Saint-Louis, USA) en novembre 2002 dans *Development in practice*, vol. 2, n° 5, p. 602-612, synthèse de Betty Wampfler, pour Pole Microfinancement BIM 2004.

– Commission Femmes et Développement, DGD, Direction générale de la coopération au développement, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et coopération au développement, *L'accès et le contrôle des ressources par les femmes : un défi pour la sécurité alimentaire*, Bruxelles, 2011.

(26) FIDA, *op. cit.*

(27) Pour une analyse des études portant sur la relation entre les avoirs des femmes et le bien-être du ménage, voir :

– A.R. Quisumbing et B. McClafferty (2006), *Using gender research in development*, Institut International de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Washington, DC.

– S. Gammage (2006), *A menu of options for intra-household poverty assessment*, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Washington, DC.

– S. Chant (2003), « New contributions to the analysis of poverty: Methodological and conceptual challenges to understanding poverty from a gender perspective », *Mujer y Desarrollo Series No. 47*, Unité femmes et développement, Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), Nations Unies, Santiago, Chili.

accordent pas de prêts suffisamment importants pour acheter des actifs tels que des terres et des logements. Le prêt doit souvent être garanti ou cautionné par un "tuteur" de sexe masculin. De plus, l'homme peut utiliser le produit du prêt consenti à son épouse ou négocier directement avec un prêteur masculin l'obtention du prêt au nom de sa femme. Une contribution accrue aux revenus du ménage n'améliore pas forcément la situation de la femme et l'égalité entre les conjoints ;

- les femmes très pauvres ne bénéficient pas de prêts ;
- le crédit n'est pas toujours conçu en fonction des besoins spécifiques des femmes pauvres. La conception des produits est le plus souvent centrée sur l'hypothèse que les femmes ont des activités économiques que le crédit est alors censé aider à développer ; les produits proposés n'intègrent que rarement les besoins familiaux (santé, scolarisation) dont les femmes assurent souvent la prise en charge dans le ménage.

Au Maroc ainsi que dans les pays ciblés par l'étude de la CEA, les mêmes constats et limites ont été relevés.

Au Maroc, une enquête récente sur les besoins financiers et non financiers des clients des AMC réalisée par le Centre Mohammed VI de soutien à la micro-finance solidaire (28) a permis de relever que 93 % des bénéficiaires interviewés ont confirmé l'existence de changements positifs après avoir bénéficié du (ou des) microcrédit(s) : augmentation des revenus (79 %), développement de l'activité (62 %), amélioration du niveau de vie (58 %), aménagement du logement (18 %), etc. Par contre, pour le milieu rural seulement, il semble que l'impact ne soit pas aussi positif. Ainsi l'étude portant sur « l'évaluation de l'impact du microcrédit en zone rurale au Maroc (29) » qui concerne les micro-crédits prêtés par Al Amana relève que :

- la participation en milieu rural est faible et orientée en grande partie vers la consommation ;
- la participation des femmes est inégale et l'impact faible sur les relations de genre : les femmes n'étant pas ciblées explicitement par le microcrédit et gérant moins d'activités que les hommes, elles ne sont naturellement pas affectées par le microcrédit. La majorité des emprunteurs du microcrédit étant des hommes, l'effet attendu sur le pouvoir des femmes au sein du ménage est faible. Il a été observé cependant une augmentation très faible mais significative de la scolarisation et des dépenses de santé.

Cette faible participation des femmes semble s'expliquer par leur faible rôle dans la gestion des budgets et des exploitations familiales. Les zones de montagne et de grande culture se caractérisent par une gestion très patriarcale des budgets et des exploitations familiales, avec une domination des hommes sur les femmes et des anciens sur les jeunes. Dans les zones périurbaines, les contraintes patriarcales semblent plus limitées. En milieu rural et plus particulièrement dans les zones de montagne, le rôle économique et financier des femmes est extrêmement limité et les normes sociales locales les empêchent d'avoir accès au micro-crédit, ce que confirment les données quantitatives.

D'après les entretiens effectués avec les femmes bénéficiaires en milieu rural dans deux zones géographiques différentes (FG), l'impact semble plutôt positif sur les revenus des ménages, mais avec des limites.

A partir des observations qualitatives relevées, qui ne sont pas représentatives de toutes les femmes bénéficiaires du micro-crédit au Maroc, on peut dire que les femmes ont le pouvoir de contrôle du micro-crédit et elles décident seules de ce qu'elles veulent en faire, ce qui traduit la relative autonomie économique des femmes. « Ici dans notre région, ce sont les femmes qui sont responsables de tout et font tout : elles vont au souk, s'occupent des enfants, travaillent, etc. Les hommes déposent de l'argent et ne font rien. »

(28) Reda Lemrini, « La micro-finance facteur d'insertion économique », présentation au Symposium, Skhirat, 11 et 12 octobre 2012.

(29) AFD, *Evaluation de l'impact du microcrédit en zone rurale au Maroc. Série d'analyse d'impacts*, n° 7, mars 2012.

Mais si le micro-crédit permet d'augmenter les revenus des ménages, il a impact négatif sur les relations de genre :

- il ne permet pas l'épargne et l'investissement (achat de terres, de logement, etc.) qui pourraient libérer les femmes du crédit (dépendance du crédit) dont le coût est très élevé (plus élevé qu'en milieu urbain soit 2,5% par mois ce qui revient à 30% par an) ;
- il est souvent utilisé pour la consommation ;
- il ne change pas les rapports sociaux entre hommes et femmes: il augmente la charge de travail des femmes et fait baisser la participation financière des hommes, qui continuent à détenir le pouvoir dans la famille ;
- il est alloué sans offre de produits non financiers (formation, appui à la commercialisation, etc.).

Conclusion

L'inclusion financière est très faible au Maroc, plus particulièrement en milieu rural et pour les femmes. Le micro-crédit est la ressource formelle la plus importante en milieu rural, et elle l'est notamment pour les femmes. L'accès au micro-crédit en milieu rural est faible et reste inégal entre hommes et femmes. Les écarts hommes-femmes n'ont pas changé depuis 2005, malgré le développement important du secteur au Maroc. A partir de quelques observations qualitatives qui ne sont pas représentatives de toutes les femmes bénéficiaires du micro-crédit au Maroc, on peut dire en général que les femmes ont le pouvoir de contrôle du micro-crédit, ce qui traduit leur relative autonomie économique. Mais si le micro-crédit permet d'augmenter les revenus des ménages, il a impact négatif sur les relations de genre.

En milieu rural, ce sont les sources informelles qui dominent pour l'accès des femmes aux ressources financières, ressources pour lesquelles il n'existe aucune donnée nationale, régionale ou locale. Certains rapports et études et les entretiens effectués donnent des indications qualitatives à ce sujet. Ces ressources proviennent essentiellement des: tontines (*daret* par exemple, pratique très courante au Maroc), de l'épargne soit sous forme liquide, soit en nature (bétail, particulièrement caprins et volaille), soit en thésaurisation (bijoux).

L'amélioration de l'accès/contrôle des ressources financières des femmes rurales marocaines passe par l'amélioration de leur statut et la baisse des inégalités de genre dans tous les domaines. Le Maroc a réalisé depuis les années 90 des progrès dans la mise en œuvre des engagements internationaux sur l'égalité des genres, et ce essentiellement par l'élaboration d'un cadre institutionnel favorable (nouvelle Constitution, réforme du code de la famille, du code de la nationalité, adoption de politiques publiques sensibles au genre, etc.). Mais l'application des lois (certes encore insuffisantes pour la réduction des inégalités à tous les niveaux) et le respect des engagements ne sont pas assurés, surtout en milieu rural. Les inégalités hommes-femmes persistent dans tous les domaines, et elles sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain.

Références

- ADFM, « Les écarts de genre dans les ressources et dépenses des ménages: quelle autonomie économique pour les femmes ? Cas de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër », Enquête auprès des ménages, octobre 2012, présentation au séminaire du 29 avril 2013 organisé par l'ADFM et le Collectif 95 Maghreb Egalité à l'hôtel Ibis Agdal.
- AFD (2011), *Analyse des déterminants de la demande des services financiers dans le Maroc rural, Série d'analyses d'impact, Ex post*, n° 6, juillet 2011.
- AFD (2012), *Evaluation de l'impact du microcrédit en zone rurale au Maroc, Série d'analyse d'impacts*, n° 7, mars 2012.
- AL AMANA: <http://www.alamana.org.ma/>
- ARDI, *Quelle stratégie pour 2017?* (sans date et lieu)
- Banque mondiale: www.worldbank.org/globalindex
- BIT, Conférences internationales des statisticiens du travail.
- BIT, *Global Employment Trends 2013*.
- BIT, *World of Work report 2013*.
- BIT-FAO, *Notes d'orientation sur genre et emploi 2010*.
- BIT: <http://www.ilo.org>
- BOUZIDI Z., EL NOUR S., MOUMEN W., *le Travail des femmes dans le secteur agricole: entre précarité et empowerment: cas de trois régions en Egypte, au Maroc et en Tunisie, Gender and Work in the Mena Region, Working Paper Series Poverty, Job Quality and Labor Market Dynamics*, June 2011, Number 22.
- CEA, *MDG report 2012. Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 2012*.
- CEA et Union africaine, *Rapport économique sur l'Afrique 2013*.
- CEA, *Rapport sur les femmes en Afrique 2009*.
- Centre Mohammed VI de soutien à la micro-finance solidaire (2012), *Livre blanc du micro-crédit au Maroc*, octobre.
- Commission Femmes et développement DGD, Direction générale de la Coopération au Développement SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement (2011), *l'Accès et le contrôle des ressources par les femmes: un défi pour la sécurité alimentaire*, Bruxelles.
- DOUBLALI K., *la Situation des femmes rurales*, Actes du colloque sur les « Perspectives de développement de la filière lait de chèvre dans le bassin méditerranéen », 5-7 octobre 1995, Chefchaouen (région du Rif, Maroc), ministère de l'Agriculture et de la mise en valeur agricole, le CIRVAL et le Service de la viande et du lait de la FAO.
- FAO, IFAD ET BIT, Notes d'orientation sur « genre et emploi en milieu rural »: enseignements tirés de l'atelier 2009 FAO-FIDA-BIT sur les disparités, tendances et la recherche actuelle dans les dimensions relatives aux questions de genre de l'emploi agricole et rural: des cheminements différenciés pour sortir de la pauvreté. Pour plus de détails voir fao-ilo.org.
- FAO, *Rapport 2013: The state of food and agriculture*.
- FAO, « Genre et droit à la terre, base de données », <http://www.fao.org/gender/landrights/home/fr/>
- FAO: <http://www.fao.org/gender/landrights/home/fr>
- FIDA, *Rural Poverty Report 2011*.
- FIDA, *l'Egalité des sexes et la microfinance rurale: atteindre et autonomiser les femmes*, août 2009, guide pour les spécialistes.
- FIDA (2011), « Les femmes et le développement rural », mars, <http://www.ifad.org/gender/>
- FNAM, <http://www.fnam.ma>
- Haut-Commissariat au Plan, *les Femmes marocaines en chiffres 2011*.
- Haut-Commissariat au Plan, *Rapport OMD 2009*.
- IFAD, « Rural poverty in the Kingdom of Morocco », site: <http://www.ruralpovertyportal.org/country/home/tags/morocco>
- IFAD: <http://www.ruralpovertyportal.org/country/home/tags/tunisia>
- LAMRANI N. (2012), « Les inégalités hommes-femmes: des inégalités sociales construites », revue *Critique économique*, numéro double 28-29, printemps-été.

- LEMIRI R., « La microfinance facteur d'insertion économique », présentation au symposium de Skhirat.
- MA, <http://www.agriculture.gov.ma/>
- MADRPM, Recensement général de l'agriculture 1996, septembre 1998.
- MEF, Loi de Finances 2013, Rapport sur le budget genre, 2013.
- Micro-finance : <http://www.lamicrofinance.org/>
- Nations Unies (2010), « Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport 2010 », [<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/report2010.pdf>].
- ODCO, <http://www.odco.gov.ma/>
- ONU Femmes (2012), Rapport du Secrétaire général sur les FR, mars, <http://www.unwomen.org/fr/>
- ONU Femmes : <http://www.unwomen.org/fr/>
- PNUD (2008), « Innovative approaches to promoting women's economic empowerment », [<http://undp.org/women/publications.shtml>].
- PNUD, Rapport sur le développement humain, le progrès humain dans un monde diversifié, 2013.
- Royaume du Maroc, *Constitution du Maroc*, articles 12, 19 et 20 : <http://www.maroc.ma>
- VONDERLACK R.M. et SCHREINER M. (Université de Saint-Louis, USA) en novembre 2002 dans *Development in practice*, vol.2, n° 5, p.602-612. Synthèse de Betty Wampfler Pour Pole Microfinancement BIM 2004.

Questions d'économie marocaine 2014

Présentation

Mohamed Bouslikhane

Question 1

La croissance économique au Maroc : résilience ou fragilité ?

Yasser Yeddir Tamsamani

Question 2

La spécialisation et l'insertion internationale du Maroc. Quelles évolutions structurelles et technologiques ?

Kawtar Dkhissi

Question 3

Quelle modalité de réforme de la Caisse marocaine des retraites ?

Nisrine Ghafou

Question 4

Vers la définition d'une trajectoire de développement de la ville de Rabat ?

Redouan Daafi

Question 5

Quelle place pour l'Agence du Sud dans le nouveau modèle de développement des provinces du Sud ?

Haddou Hrouch

Question 6

La filière oléicole dans la région Meknès-Tafilalet : un levier de développement territorial ?

Nabil Aït Sghir

Question 7

**L'accès des femmes rurales aux ressources financières :
quelles contraintes et quelles solutions ?**

Nouzha Lamrani